

Université de Montréal

**Le contrôle parlementaire des affaires européennes : quelle influence  
sur les attitudes envers l'UE ?**

Par Antoine Mounier

Département de science politique de l'Université de Montréal  
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M. Sc.) en  
science politique

Janvier 2021

Antoine Mounier, 2021 ©

Ce mémoire intitulé

**Le contrôle parlementaire des affaires européennes : quelle influence  
sur les attitudes envers l'UE ?**

Présenté par  
Antoine Mounier

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Frédéric Mérand  
Président-rapporteur

Laurie Beaudonnet  
Directrice de recherche

Ruth Dassonneville  
Membre du jury

## Résumé

Le contrôle des parlements nationaux envers les affaires européennes a récemment reçu beaucoup d'attention autant des institutions de l'Union européenne (UE) que des auteurs participant à la littérature sur le déficit démocratique. Pour autant, si plusieurs travaux ont démontré comment ce contrôle pouvait contribuer à améliorer la médiatisation des enjeux européens ou encore la transposition des directives, son rôle sur les attitudes des citoyens tient souvent du postulat et n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune recherche. En mobilisant les données issues du projet *Observatory of National Parliaments after Lisbon* (OPAL) récoltées entre 2010 et 2012, cette étude adopte une méthodologie quantitative avec pour ambition de mesurer l'influence que le contrôle parlementaire des affaires européennes pourrait avoir dans la formation des attitudes envers l'UE. Étant donné que les attitudes envers le niveau national et européen sont étroitement reliées, nous avons en premier lieu démontré que le contrôle parlementaire participait à renforcer la confiance envers le parlement national. En ce qui concerne le niveau européen, nos résultats indiquent que le contrôle parlementaire semble avoir un effet antagoniste sur la confiance envers l'UE avec d'une part la capacité institutionnelle des parlements ayant un effet positif, et d'autre part l'activité parlementaire ayant un effet négatif. Cette recherche, bien qu'exploratoire et donc perfectible, pose ainsi les bases d'une meilleure compréhension du rôle que pourraient jouer les parlements nationaux dans la formation des attitudes envers l'UE.

**Mots-clés :** Union européenne, parlements nationaux, contrôle parlementaire, déficit démocratique, attitudes, confiance, gouvernance multiniveau, analyse quantitative, régression logistique.

## Abstract

The oversight of national parliaments over European affairs has recently received a great deal of attention, both from institutions of the European Union (EU) and from authors contributing to the literature on the democratic deficit. However, while several studies have shown how this control could contribute positively to the media coverage of European issues or to the transposition of directives, its role on citizens' attitudes is often postulated and has so far not been demonstrated. By mobilizing data from the *Observatory of National Parliaments after Lisbon* (OPAL) project collected between 2010 and 2012, this study adopts a quantitative methodology with the ambition of measuring the influence that parliamentary oversight over European affairs could have in shaping attitudes towards the EU. Since attitudes towards the national and European level are closely linked, I first demonstrated that parliamentary oversight helps to build confidence in the national parliament. Regarding the European level, the results indicate that parliamentary control seems to have an antagonistic effect on trust in the EU; on the one hand, the institutional capacity of parliaments have a positive effect, and on the other hand, the parliamentary activity has a negative effect. This research, although exploratory and therefore preliminary, thus lays the foundations for a better understanding of the role that national parliaments could potentially play in shaping attitudes towards the EU.

**Keywords:** European Union, national parliaments, parliamentary control, democratic deficit, attitudes, trust, multilevel governance, quantitative analysis, logistic regression.

## Table des matières

<i>Résumé</i> .....	<i>i</i>
<i>Abstract</i> .....	<i>ii</i>
<i>Table des matières</i> .....	<i>iii</i>
<i>Liste des tableaux</i> .....	<i>v</i>
<i>Liste des graphiques</i> .....	<i>vi</i>
<i>Liste des sigles</i> .....	<i>vii</i>
<i>Remerciements</i> .....	<i>viii</i>
<i>Plan du mémoire</i> .....	<i>ix</i>
<i>Introduction</i> .....	<i>1</i>
<b>Chapitre 1: Revue de la littérature et cadrage théorique</b> .....	<b>3</b>
1) <i>Gouvernance européenne et enjeux démocratiques</i> .....	3
1.1 Institutions et type de gouvernance .....	3
1.2 La gouvernance multiniveau : caractéristiques et conséquences .....	9
1.3 Quel déficit démocratique ?.....	12
1.4 Le rôle de l'imputabilité .....	16
2) <i>Le contrôle parlementaire des affaires européennes</i> .....	21
2.1 La place des parlements dans l'intégration européenne .....	21
2.2 Le contrôle parlementaire : compétences et activités.....	26
2.3 Quelles conséquences sur le déficit démocratique ? .....	30
2.4 Quels effets sur l'opinion public .....	35
3) <i>Les attitudes envers l'UE : mesures et rôles</i> .....	39
3.1 Pourquoi étudier les attitudes ?.....	39
3.2 Les façons de mesurer les attitudes .....	43
3.3 L'importance des facteurs individuels.....	46
3.4 Le rôle du contexte national .....	50
4) <i>Hypothèses et postulats</i> .....	53
<b>Chapitre 2: Méthodologie et données</b> .....	<b>55</b>
1) <i>Les raisons de l'approche quantitative</i> .....	55

2) <i>Sélection des données</i> .....	56
3) <i>Opérationnalisation des variables</i> .....	58
4) <i>Limites méthodologiques</i> .....	66
<b>Chapitre 3: Présentation des résultats</b> .....	<b>68</b>
1) <i>Niveau national</i> .....	68
2) <i>Niveau européen</i> .....	71
<b>Chapitre 4: Discussion</b> .....	<b>77</b>
<i>Bibliographie</i> .....	83
<i>Annexe 1</i> .....	<i>i</i>
<i>Annexe 2a</i> .....	<i>ii</i>
<i>Annexe 2b</i> .....	<i>iii</i>
<i>Annexe 3</i> .....	<i>iv</i>
<i>Annexe 4</i> .....	<i>v</i>
<i>Annexe 5</i> .....	<i>vi</i>
<i>Annexe 6</i> .....	<i>viii</i>
<i>Annexe 7</i> .....	<i>x</i>

## Liste des tableaux

Tableau 1: Mesure de la capacité institutionnelle .....	59
Tableau 2 : Mesure de l'activité parlementaire .....	59
Tableau 3 : Influence du contrôle parlementaire sur la confiance envers le parlement national ...	68
Tableau 4: Influence du contrôle parlementaire sur la confiance envers l'UE .....	72
Tableau 5 : Influence du contrôle parlementaire sur le sentiment de représentation des intérêts du pays.....	75

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Représentation en GAO du modèle sur niveau national .....	63
Graphique 2 : Représentation en GAO du modèle sur le niveau européen.....	64
Graphique 3 : Relation entre contrôle parlementaire et confiance moyenne envers le parlement par pays .....	70
Graphique 4 : Prédiction probabilité de confiance envers l'UE (modèle1) tableau 4.....	74



## Liste des sigles

BCE : Banque centrale européenne

CAE : Comité des affaires européennes

CJUE : Cour de justice de l'Union européenne

COSAC : Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires

GMN : Gouvernance multiniveau

PE : Parlement européen

RI : Relations internationales

UE : Union européenne

PIB : Produit intérieur brut

## Remerciements

Je souhaiterais tout d'abord en quelques lignes, qui ont l'injustice de n'être que trop brèves, remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à rendre ce travail possible. En premier lieu, je me dois d'exprimer ma gratitude envers ma directrice, Laurie Beaudonnet, qui a entretenu durant ces deux années un encadrement parfaitement équilibré entre exigence et autonomie. Je lui suis reconnaissant pour ses conseils précieux et son soutien lors des nombreux moments de doutes, voire de découragement. Merci mille fois de m'avoir fait confiance.

Merci également à mes amis et ma famille qui m'encouragent dans mon parcours universitaire depuis les tout débuts. À ma mère qui a eu la force de laisser son fils rester encore quelques années à l'étranger, se contentant de visites bien trop courtes. À Patrick qui a contribué plus qu'il ne le croit à développer mon esprit critique.

Enfin, Naila, merci à toi qui m'as soutenu tout au long de ce projet. Merci pour ton inexorable patience et la pertinence de tes réflexions qui ont concouru à façonner ce long chantier.

## **Plan du mémoire**

Ce mémoire est structuré en quatre chapitres. Dans le premier chapitre, consacré à la revue de la littérature, on abordera respectivement la gouvernance de l'UE et le déficit démocratique, le contrôle parlementaire et enfin les attitudes envers l'UE. Une dernière partie sera dédiée à la formulation des hypothèses de recherches.

Dans la première partie, on reviendra sur les caractéristiques de l'architecture institutionnelle de l'UE et son type de gouvernance. Il sera essentiellement question de contextualiser le fonctionnement de l'UE, son processus décisionnel et les problématiques démocratiques soulevées par la littérature.

Dans la seconde partie, on abordera plus en détail la relation que les parlements entretiennent avec l'UE et les moyens permettant de maintenir un contrôle sur les affaires européennes. On expliquera les conséquences de l'intégration européenne sur les parlements, les stratégies mises en place afin de s'y adapter et l'impact supposé sur l'opinion publique.

La troisième partie présentera la littérature sur les attitudes envers l'UE. On verra les façons de mesurer les attitudes ainsi que les facteurs explicatifs généralement retenus.

Dans la quatrième partie, en nous appuyant sur notre littérature, nous présenterons nos hypothèses de recherches.

Dans le deuxième chapitre, on exposera notre approche méthodologique, les données mobilisées ainsi que les limitations méthodologiques. On expliquera nos choix méthodologiques, leurs avantages et inconvénients, la sélection de nos données ainsi que l'opérationnalisation des variables.

Dans le troisième chapitre, on présentera les résultats de notre recherche. Ce chapitre sera divisé entre les résultats pour le niveau national et pour le niveau européen.

Enfin, dans le dernier chapitre on fera la synthèse de nos résultats et l'on discutera de leurs implications pour l'état de la littérature. De plus, à la lumière de ces résultats, on tracera de nouvelles perspectives pour des recherches ultérieures.

## **Introduction**

Après plus de soixante ans d'existence, le projet d'intégration européen demeure une entité souvent mal comprise par les citoyens et qui, au gré des différentes crises internes, a connu une réprobation montante, jusqu'au point du départ récent de la Grande-Bretagne. La rhétorique sur le manque de contrôle démocratique ou la technocratie bruxelloise s'est ainsi progressivement installée dans le débat public de certains pays exploitant un sentiment grandissant que les pouvoirs publics ont perdu le contrôle de nombreuses compétences politiques. De ce fait, la montée de partis eurosceptiques est désormais devenue une réalité avec laquelle les institutions européennes et nationales doivent composer. Les enjeux associés à la légitimité démocratique de l'UE font ainsi désormais l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs, mais également des instances décisionnelles européennes.

La construction européenne s'est, en effet, établie en réorganisant les pouvoirs et les centres décisionnels des États membres, conduisant à complexifier la compréhension des enjeux politiques et l'attribution de responsabilité pour les citoyens. Les parlements nationaux, garants de la représentation citoyenne et du contrôle du gouvernement, allaient particulièrement voir leurs compétences compromises d'une part par le transfert de souveraineté législative dans certains domaines, mais surtout en raison de la difficulté à déterminer la responsabilité du gouvernement dans les affaires européennes. Cependant, d'un pays à l'autre, on remarque que les parlements ont su adapter leurs pratiques et fonctionnements en conséquence. L'accès à l'information, le degré de coercition des comités, le niveau de coopération avec le gouvernement et l'implication des parlementaires sont autant de moyens qui leur ont permis de conserver un rôle dans une architecture institutionnelle européenne qui tendait à les exclure. Plusieurs études ont ainsi souhaité mesurer le contrôle parlementaire envers les affaires européennes, notamment afin d'expliquer la variation

entre pays. Néanmoins, il persiste toujours beaucoup d'interrogations sur le rôle des parlements nationaux dans la gouvernance européenne puisque certains auteurs considèrent qu'ils ne conservent qu'une fonction symbolique tandis que pour d'autres, ils peuvent en favoriser la démocratisation.

Ce mémoire s'inscrit dans ce débat et vise à mesurer si/comment le contrôle parlementaire des affaires européennes peut influencer les attitudes des citoyens envers l'UE.

Nous adopterons une méthodologie quantitative en mobilisant des données agrégées afin de mesurer le contrôle parlementaire des pays membres en utilisant d'une part les procédures légales institutionnelles, et d'autre part le niveau d'implication des députés. Pour l'opérationnalisation de nos variables, on se servira des données issues de l'Eurobaromètre en effectuant une série de régressions multiniveaux.

Les résultats de ce mémoire ont donc pour vocation de mieux comprendre le rôle des parlements nationaux dans le façonnement de l'image que les citoyens se font envers les institutions européennes. Au-delà d'une étude sur les attitudes, la trame de fond de cette recherche porte sur les formes d'agencements institutionnels permettant de renforcer la légitimité démocratique d'une gouvernance à plusieurs niveaux.

# **Chapitre 1: Revue de la littérature et cadrage théorique**

## **1) Gouvernance européenne et enjeux démocratiques**

Toute recherche ayant pour ambition d'analyser la représentation que les citoyens européens se font de l'UE exige de revenir sur la nature et le fonctionnement de cette entité si singulière. Mêlant des caractéristiques supranationales et intergouvernementales, l'UE se distingue, par de nombreux aspects, d'autres types d'organisations transnationales. C'est d'ailleurs ce qui explique que les recherches portant sur l'UE, particulièrement sur les attitudes des citoyens, ne sont que difficilement transposables à d'autres organisations internationales. Ainsi, dans un premier temps, on reviendra sur l'agencement des pouvoirs institutionnels de l'UE et sa gouvernance. Ensuite, on étudiera les caractéristiques d'une gouvernance multiniveau (GMN) et ses implications sur l'élaboration de politiques publiques. Enfin, on essaiera d'expliquer les problématiques que l'UE fait peser sur la gouvernance d'un régime démocratique et notamment en ce qui concerne l'imputabilité politique.

### **1.1 Institutions et type de gouvernance**

Revenons tout d'abord sur une question qui peut paraître éculée, mais conserve néanmoins sa pertinence pour notre recherche, à savoir : qu'est-ce que l'UE ? Combinaison d'un État post-moderne, régulateur et Westphalien pour certains (Caporaso 1996), ou réseau de mutualisation et partage de la souveraineté pour d'autres (Keohane et Hoffmann 1991), il est d'autant plus difficile de définir l'UE que c'est une entité dont les pouvoirs ne sont pas figés dans le temps. Même de nos jours, avec l'arrêt de la Cour de Karlsruhe du 5 mai 2020 qui, sans le dire explicitement, remet en question la primauté du droit européen, définir l'UE et l'étendue de ses pouvoirs est loin d'être évident puisqu'ils sont sujets à réinterprétations. Étant donné que ce mémoire vise à déterminer

si/comment l'implication des parlements nationaux dans les affaires européennes influence les attitudes des citoyens, il apparaît néanmoins essentiel d'appréhender le fonctionnement de l'UE. Sans rentrer dans le détail de l'organisation et des compétences respectives de chaque institution, déjà traité dans de très bons ouvrages de science politique (Mérand et Weisbein 2011 ; Quermonne 2005), esquissons brièvement ce qui caractérise les pouvoirs de l'UE.

Par certains aspects, on peut considérer l'UE comme une organisation internationale similaire à l'Organisation mondiale du commerce ou l'Organisation des Nations unies et où les États membres sont contraints par des traités internationaux, mais conservent une partie de leur souveraineté comme de la liberté d'en sortir. Par d'autres, les pouvoirs de l'UE se rapprochent plutôt de ceux d'un État-nation composite détenant des caractéristiques analogues à un État, à savoir un exécutif (Commission), un législateur (Parlement européen), un gouvernement (Conseil des ministres), un pouvoir judiciaire indépendant (Cour de justice de l'UE (CJUE)) et une banque centrale (Banque centrale européenne (BCE)) (Saussois 2016). De plus, l'UE bénéficie d'une architecture institutionnelle puissante lui permettant de renforcer ses propres compétences, principalement par la CJUE, qui dispose du pouvoir d'interprétation des traités. Face à cette ambivalence, on comprend mieux l'expression consacrée de Jacques Delors lorsqu'il considérait que l'UE deviendrait un "objet politique non identifié" <sup>1</sup>. Cette difficulté à saisir la nature de l'UE fut particulièrement visible par les débats suscités dans le monde académique.

Jusqu'aux années 1980, l'étude de l'intégration européenne était largement dominée par des approches issues des Relations internationales (RI) (Bache 2012). On peut essentiellement distinguer d'une part le fonctionnalisme avec Haas (1958) ou Lindberg (1963) qui considéraient que les gouvernements nationaux perdaient leur indépendance décisionnelle dans une intégration

---

<sup>1</sup> Bulletin des Communautés européennes. Septembre 1985, n° 9. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes



devenant de plus en plus supranationale ; et d'autre part, l'inter-gouvernementalisme pour qui les États demeuraient en contrôle de l'intégration et leur permettait même d'être plus influant en Europe, mais également dans le monde (Hoffman 1964, 1966). C'est avec la ratification de l'Acte unique européen de 1986 poussé par Jacques Delors, puis par le traité de Maastricht de 1992, que les compétences de l'UE allaient considérablement s'élargir, la faisant ainsi changer de nature.

Dès lors, la formule déjà présente dans le traité de Rome de 1956 d'une "union sans cesse plus étroite" prit pleinement son sens puisque les traités successifs s'attelèrent à accélérer la poursuite de l'intégration. Le projet européen allait passer d'une entité proche de la confédération, dont le dynamisme était rythmé par la volonté des États membres – ce qui avait parfois pour conséquence d'en bloquer entièrement le fonctionnement, comme lors de la crise de la chaise vide – à une structure *sui generis* associant différents types de gouvernance, affectant ainsi la légitimité de ses politiques publiques.

Le débat intergouvernemental/supranational allait progressivement perdre de sa pertinence face à une entité politique garantissant un équilibre entre des institutions de ces deux pendants. D'un côté, l'approche intergouvernementale ne permet pas d'expliquer l'évolution de l'intégration européenne qui allait contraindre les États à se déposséder de nombreux domaines régaliens (contrôle des frontières, commerce extérieur, primauté du droit national) et les conduisant par la suite à prendre des décisions à la majorité, supprimant de facto leurs droits de véto. De l'autre, l'approche supranationale ne peut expliquer l'importance que conservent les États membres dans la politique européenne puisqu'ils élisent le président de la Commission, et dont les représentants au Conseil demeurent des acteurs incontournables dans le domaine législatif.

Alors de quoi doit-on rapprocher l'UE ? Si certains continuent de la considérer comme une organisation internationale classique, la CJUE fournit une réponse assez claire quand elle dit avec

l'arrêt Costa de 1964<sup>2</sup> "à la différence des traités internationaux ordinaires, le traité de la CEE a institué un ordre juridique propre intégré au système juridique des États membres [...] et qui s'impose à leur juridiction". L'arrêt poursuit en expliquant que le transfert opéré par les États constitue une "limitation définitive de leurs droits souverains". C'est à partir de ce moment que datent la primauté du droit européen et la constitutionnalisation des traités. Difficile dès lors de rapprocher l'UE d'une entité semblable à une organisation internationale.

Peut-on alors rapprocher l'UE d'un État-nation ? Tout d'abord contrairement à un État, l'UE ne dispose ni de la violence légitime, ce qui permit historiquement aux États de perdurer (Tilly 1975), ni d'une indépendance fiscale (Laffan 1997). Ensuite, on remarque que l'intégration européenne est à géométrie variable (Jachtenfuchs 2010) avec certains pays qui ont adhéré à l'euro, à l'espace Schengen ou encore à l'ensemble des traités, alors que d'autres de façon plus sélective. Cette caractéristique n'est pas impropre à l'État-nation, comme l'illustre le Québec disposant de certaines prérogatives que n'ont pas d'autres provinces canadiennes, mais il n'empêche que cela implique une communauté politique à plusieurs degrés. Ainsi, sans vouloir trancher le débat sur sa définition, on observe que l'UE est un objet politique constitué d'éléments qui le distinguent d'une organisation internationale classique, mais qui ne la rende pas pour autant similaire à un État-nation, même de type fédéral. Essayons à présent d'analyser la gouvernance européenne, soit la façon dont ses pouvoirs sont organisés et façonnent l'élaboration des politiques publiques.

Retenons premièrement que ce qui rend le fonctionnement de l'UE si singulier est que certaines de ses institutions ont à la fois des fonctions législatives et exécutives. C'est le cas de la Commission européenne qui détient le monopole de la proposition législative, et dispose également de plusieurs compétences exécutives comme la surveillance de l'application du droit européen ou encore de

---

<sup>2</sup> Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A61964CJ0006>  
Consulté le 14 décembre 2020

l'administration directe de certaines politiques comme l'agriculture, l'assistance régionale, etc. C'est également le cas du Conseil des ministres qui rassemble les représentants des exécutifs nationaux et partage le pouvoir législatif avec le PE lui permettant ainsi de débattre, modifier ou adopter les textes proposés par la Commission. (Hayes-Renshaw 1997). C'est d'ailleurs en raison de ce caractère hybride des institutions que certains auteurs ont expliqué que l'UE s'éloigne de l'idéal type de l'État démocratique moderne censé reposer sur une claire séparation des pouvoirs (Hix 2005, chapitre 2).

Ensuite, sur le type de régime, contrairement à la plupart des pays membres, on ne peut considérer que le fonctionnement de l'UE soit de type parlementaire. Si les députés européens sont élus directement par les citoyens et que le PE est l'institution qui a connu la plus grande augmentation de ses compétences (Hix et Høyland 2013), celui-ci n'a toujours pas le pouvoir de suggérer une législation, ce qui l'empêche de voter et de débattre d'autres choses que de lois présentées par la Commission. Pour se rendre compte de la différence avec les prérogatives parlementaires nationales, entre le 1er octobre 1995 et le 30 septembre 2008, 29,4% des propositions de loi à l'Assemblée nationale française étaient d'origine parlementaire (Bachschmidt 2009). Par ailleurs le PE a une influence limitée sur le budget de l'UE puisque certaines dépenses échappent entièrement à son droit de vote (Laffan et Lindner 2005).

Enfin, contrairement à un gouvernement national qui fonde sa légitimité sur la représentation de la volonté populaire assurée par des pratiques électorales codifiées dans une constitution, l'UE fait plutôt reposer sa légitimité sur ses résultats politiques. Pour reprendre la terminologie de Scharpf (1999), l'UE dispose essentiellement d'une légitimité *output* faisant référence à une politique qui se justifie par des notions communes d'intérêt public soit "*government for the people*", plutôt qu'une légitimité *input* qui suppose de favoriser l'implication et la représentation du corps électoral soit "*government by the people*".

Ce qui rend la gouvernance de l'UE si singulière est qu'elle sollicite à la fois des institutions intergouvernementales comme le Conseil des ministres ou le Conseil européen, et des institutions supranationales avec la Commission européenne, la CJUE ou encore la BCE. Tandis que les institutions supranationales sont censées être exemptes des pressions sociétales et des États membres, il n'empêche qu'elles doivent tenir compte de l'avis de ces derniers, sans quoi il est impossible de faire passer une loi. En effet, la gouvernance européenne suppose la coopération des États membres qui ont volontairement adhéré à une organisation politique pouvant les contraindre à se soumettre aux exigences communautaires par le vote de majorité qualifiée. Ce qui distingue donc l'UE d'une gouvernance nationale classique est qu'elle repose sur une souveraineté partagée plutôt que d'une souveraineté indivisible. Son existence repose à la fois sur sa reconnaissance externe, mais surtout interne (Schmidt 2007). On pourrait aussi parler de souveraineté partagée (Ferry 2005).

C'est donc en raison de la particularité de la gouvernance européenne qu'émergea le concept de gouvernance multiniveau (GMN) utilisé en premier par Gary Marks (1992) pour décrire l'évolution de la politique européenne dans les années 80 et 90. Cette notion, reprise depuis par de nombreux chercheurs sur l'UE, a d'ailleurs été utilisée plus tard par la Commission européenne elle-même, validant ainsi sa pertinence (White paper 2001 COM 91<sup>3</sup> ; Committee of the Region's White paper on Multi-level Governance 2009<sup>4</sup>).

---

<sup>3</sup> Disponible sur : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/DOC\\_01\\_10](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/DOC_01_10). Consulté le 14 décembre 2020

<sup>4</sup> Disponible sur : [https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009\\_2014/documents/regi/dv/cdr89-2009\\_/cdr89-2009\\_en.pdf](https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/regi/dv/cdr89-2009_/cdr89-2009_en.pdf). Consulté le 14 décembre 2020

## 1.2 La gouvernance multiniveau : caractéristiques et conséquences

La notion de GMN, qui s'inspire pour beaucoup des travaux de Scharpf (1988) sur le fédéralisme allemand, fait essentiellement référence à une gouvernance en réseau de dépendance mutuelle entre plusieurs niveaux d'autorités. Pour reprendre Daniell et Kay (2017, p4), la GMN se caractérise par un "*[...] systems of governance where there is a dispersion of authority upwards, downwards and sideways between levels of government – local, regional, national and supra-national – as well as across spheres and sectors, including states, markets and civil society*".

Ainsi, si la définition de la GMN ne nous renseigne pas sur son fonctionnement à proprement parler, elle contient essentiellement deux éléments : d'une part l'interdépendance des gouvernements vis-à-vis de plusieurs niveaux juridictionnels, d'autre part la mobilisation d'une pluralité d'acteurs publics et privés. C'est en somme un type de gouvernance qui suppose que la conception des politiques publiques s'effectue par des réseaux appartenant à différents niveaux d'autorités (européen, national ou régional) et qui rassemble différents types d'acteurs (experts, lobbyistes, représentants, etc.) (Skelcher 2005). Sans pour autant minimiser l'importance des gouvernements nationaux, la GMN suppose que les États n'ont plus le monopole sur la représentation des intérêts nationaux ou sur l'élaboration de politiques publiques (Hooghe et Marks 2001). Les acteurs privés et publics sont considérés comme participant conjointement à la résolution de problématiques communes (Kohler-Koch 1999, p25) d'où leurs consultations permanentes au travers de divers forums et comités. Ces coopérations impliquent parfois des acteurs non publics comme des Organisations non gouvernementales (ONG) ou encore des entreprises privées. La consultation des ONG doit se comprendre comme une orientation "communautaire" de la formulation politique où l'avis des acteurs de la société civile est pris en

considération, tandis que celle avec les entreprises privées est plutôt significative d'une influence de type néo-libéral incarné par le "*New public management*" (Papadopoulos 2010).

Il convient pourtant de souligner que ce type de gouvernance n'est pas uniquement issu des caractéristiques institutionnelles, mais découle également de pratiques et normes informelles dans la formulation de politiques publiques (Benz 2010). Plutôt donc qu'une gouvernance verticale souvent caractéristique d'un État-nation, la GMN repose sur la délibération et le compromis entre la pluralité des acteurs et niveaux. Selin et VanDeveer (2015, chapitre 3) démontrent par exemple comment la politique environnementale européenne repose désormais sur une large coordination entre les différentes institutions, comités et agences indépendantes européens. C'est une gouvernance qui se veut ainsi le moins hiérarchique possible (Eberlein et Kerwer 2004). Pour ses partisans, la GMN est plus efficace et normativement supérieure au modèle classique de gouvernance étatique puisqu'elle permettrait de prendre en considération une plus grande variété d'acteurs et donc d'information. En somme, elle assurerait d'optimiser l'internalisation des externalités issue de la gouvernance (Hooghe et Marks 2001, p4). Ce faisant, elle garantirait une juste répartition des avantages liés à la mondialisation, et de façon générale permettrait d'assurer une meilleure coordination des acteurs impliqués par des problématiques internationales comme le climat, les crises de réfugiés ou encore de pandémie (Mayer 2010). L'objectif vise également à créer un sentiment de collectivité capable de mobiliser des ressources et du financement à la résolution d'enjeux collectifs.

Par ailleurs, la GMN permettrait de mieux favoriser la compétition des juridictions (Frey et Eichenberger 1999) ou encore l'expérimentation de politiques publiques (Gray 1973). Dans un tel type de gouvernance, le rôle des États se voit souvent diminué puisque, pour prendre l'exemple des régions, l'UE devient un acteur incontournable du financement et garantit une représentation politique au travers d'institutions comme le Comité des régions (Benz et Eberlein 1999).

La notion de GMN permet ainsi de circonscrire l'interdépendance entre plusieurs niveaux juridictionnels et l'inclusion d'acteurs non étatiques qui sont caractéristiques de la gouvernance européenne et ne pouvait être appréhendée par des outils analytiques trop stato-centrés.

Ce n'est donc pas une approche théorique de l'intégration européenne, mais plutôt de la façon de conceptualiser la résolution politique. On remarque, par ailleurs, certaines similarités avec les théories néofonctionnalistes qui expliquent que l'intégration européenne conduit à une dépendance progressive envers les institutions européennes puisque dans une telle forme de gouvernance les acteurs importants dans le jeu européen ne sont plus uniquement les États (Hooghe et Marks 2001). La GMN bouscule dès lors plusieurs cadres analytiques existants. Les trois niveaux d'analyses utilisés par Kenneth Waltz (1959) à savoir individuel, national et international, ne sont plus pertinents dans un tel type de gouvernance. Ce sont également certains paradigmes des RI qui se voient substantiellement altérés, notamment la conception de l'État westphalien qui repose sur l'autorité, la souveraineté, le territoire et la citoyenneté (Caporaso 2000).

Si la GMN permet une efficacité dans la prise en considération des différents acteurs concernés et l'internalisation de leurs intérêts, elle pose néanmoins plusieurs problèmes d'ordres démocratiques. La dilution de responsabilité induite par la complexification de la répartition des compétences produit une gouvernance horizontale souvent considérée comme étant hors du contrôle démocratique. Du moins, c'est un système de gouvernance où le rôle de contrôle des parlements fait face à une multiplicité d'acteurs dont la responsabilité politique est peu transparente et qui pourrait, de surcroît, mettre en danger un accord reposant sur un équilibre fragile (Benz 2004).

### 1.3 Quel déficit démocratique ?

Par le renforcement de ses pouvoirs et l'évolution d'une gouvernance qui dépendait de l'unanimité des États à une gouvernance *sui generis*, l'UE allait devoir constituer sa propre légitimité. Si l'on s'en tient à l'accroissement des pouvoirs du PE et aux documents officiels portant sur son paradigme de gouvernance, on peut estimer que l'UE a pour ambition de renforcer sa légitimité démocratique ou du moins d'en avoir l'apparence ainsi que le narratif. Pourtant, en étudiant l'agencement de ses institutions ainsi que les implications de la GMN, on peut considérer que l'UE se distingue des fondamentaux d'une démocratie moderne. C'est en tout cas l'avis de nombreux auteurs qui ont participé au débat académique sur le déficit démocratique européen, mettant en lumière comment le fonctionnement de l'UE demeurait peu démocratique au niveau européen, mais également qu'il réduisait les contrepouvoirs institutionnels des pays membres.

Il faut cependant rappeler qu'à l'origine la construction européenne n'avait pas particulièrement pour vocation d'être démocratique. Dans l'esprit de Jean Monnet, partisan d'une Europe supranationale (Featherstone 1994) ou encore plus tard Jacques Delors, pour qui l'intégration européenne devait constituer un "despotisme bénin"<sup>5</sup>, la communauté européenne devra se faire par une gouvernance d'experts indépendants consolidée par un système bureaucratique fort. L'objectif, compréhensible dans un contexte post-guerre mondiale, était alors de neutraliser les velléités étatiques de reprendre le dessus sur le projet européen. En quelque sorte, la communauté européenne se fera par une communauté épistémique. La légitimité de l'existence et la poursuite de l'intégration européenne ne découlaient pas de son caractère démocratique, mais des bénéfices

---

<sup>5</sup> Formule citée par Bouchard, L'Europe à la recherche des Européens. La voie de l'identité et du mythe, Notre Europe, Etudes et Rapports 2016, p. 20.



garantis par l'instauration du marché commun ainsi que le maintien de la paix. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle des auteurs comme Majone (1996) parlaient alors "d'État régulateur".

Cependant, le transfert progressif de compétences à l'UE conduisit progressivement à la nécessité d'en démocratiser les institutions. Le discours sur la poursuite de l'intégration fit alors abondamment référence à la démocratisation de l'UE, que l'on retrouve par exemple dans le livre blanc de 2001 exhortant à tendre vers une "gouvernance plus démocratique"<sup>6</sup>. Le traité de Lisbonne s'inscrira d'ailleurs plus tard dans ce sillage en introduisant des mécanismes comme l'initiative citoyenne ou encore en renforçant les pouvoirs du PE, mais également des parlements nationaux (Michel 2008). Malgré les efforts manifestes des institutions européennes visant à favoriser une gouvernance plus démocratique, pourquoi peut-on néanmoins considérer qu'un déficit démocratique perdure ?

Du point de vue institutionnel, l'un des principaux problèmes concerne l'asymétrie des pouvoirs. En effet, l'intégration européenne a largement contribué à une augmentation du pouvoir exécutif au détriment du législatif, autant au niveau européen que national en donnant un rôle prédominant à la Commission, au Conseil des ministres et autres représentations gouvernementales (Hix et Follesdal 2006). Ainsi, lorsque les représentants des exécutifs nationaux votent au Conseil, lorsque les bureaucrates nationaux rédigent des textes de loi au COREPER ou lorsque les gouvernements tentent d'influencer la Commission, les institutions représentatives n'ont que peu de visibilité et de contrôle. C'est particulièrement le cas pour les parlements nationaux comme on le verra plus loin. On pourrait cependant considérer que le contrôle démocratique de l'UE est garanti par l'existence même du PE. S'il est vrai de constater que c'est une institution qui a gagné beaucoup de pouvoirs durant ces dernières décennies, particulièrement avec l'extension graduelle de la codécision, son influence sur la vie politique demeure relativement inférieure à celle détenue par les parlements

---

<sup>6</sup> Disponible sur : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2001/FR/1-2001-428-FR-F1-1.Pdf>  
Consulté le 24 décembre 2020

nationaux envers leurs gouvernements. Dans leur article, Rozenberg et Surel (2003) expliquent remarquablement comment le PE ne remplit qu'imparfaitement les fonctions de représentation, de législation et de contrôle attribuées traditionnellement aux parlements. Si l'on s'attarde strictement à ses pouvoirs, en plus d'avoir une compétence partagée avec le Conseil, dans certains domaines le PE est uniquement consulté comme pour le droit de la concurrence ou encore pour le choix de présidence de la Commission (Hix et Follesdal 2006). Comme l'explique Lagelle (2011), le problème du PE tient également à la difficulté d'organiser un débat politique clair et facilement compréhensible par les citoyens. Cela pourrait être attribué en partie à l'absence de clivage opposition/majorité qui structure habituellement les dynamiques parlementaires et favorise l'imputabilité des décisions prises.

C'est par ailleurs une institution dont la culture institutionnelle repose sur le consensus avec les autres organes décisionnels et donc favorisant peu les pratiques de pression sur l'exécutif, par exemple en bloquant le processus législatif en cas de conflit (Burns 2013). En ce qui concerne la représentativité du PE, outre le problème du déclin quasi constant du taux de participation, les élections sont essentiellement le reflet des enjeux nationaux et donc il n'y a pas de vote européen à proprement parler (Mattila 2003; Kousser 2004). Même pour les europartis, Bartolini et Hix (2006) expliquent effectivement qu'ils ne sont pas assez forts pour canaliser les formes de contestations envers l'UE en raison de leur manque de cohérence idéologique et de pression électorale. Le seul moyen qu'auraient les partis européens de représenter l'opinion de leurs électeurs serait d'adopter des positions isomorphiques d'enjeux nationaux.

De plus, comme le rappelle Mair (2007), il y a méprise lors des campagnes électorales puisqu'une opposition à l'institutionnalisation de l'UE se fait lors des élections pour le PE où les députés n'ont que peu de pouvoirs, alors que l'opposition au fonctionnement de l'UE se fait par les élections nationales où les compétences sont partagées avec les institutions européennes. Ainsi, les électeurs

élisent des députés européens sur des thématiques nationales dont ils sont co-législateurs au sein d'un système décisionnel à gouvernance multiple.

En conséquence, dans l'état actuel, de nombreux auteurs considèrent que l'UE ne dispose pas de structures permettant d'intégrer les formes de contestations dans l'espace politique européen. Ceci est d'autant plus problématique que la transparence décisionnelle de l'UE demeure assez limitée. En effet, au niveau national, les citoyens ont la possibilité de sanctionner la politique gouvernementale au travers de leurs votes à condition que les représentants soient effectivement les détenteurs du pouvoir politique et donc imputable des politiques menées. Cela implique donc une certaine visibilité et une attribution claire des responsabilités. Par de nombreux aspects, le fonctionnement des institutions européennes s'éloigne de cet idéal type. Il faut, par ailleurs, rappeler que dans certains domaines les institutions européennes se sont largement technocratisées ce qui participe également à leur dépolitisation. Suite à la crise de la zone euro, par exemple, on assista à plusieurs délégations de compétences à des agences ou à la BCE sur le rachat de dette (Crum 2013 ; Scharpf 2011) ainsi qu'à l'extension de l'influence de la Commission sur les disciplines budgétaires des États membres. C'est d'ailleurs ce qui fut à l'origine de la tension entre la Cour constitutionnelle allemande et les institutions européennes abordé précédemment. Ce qui manque donc à l'UE pour se rapprocher d'une démocratie représentative, c'est un lien direct entre le choix de l'électorat et les politiques publiques par le vote d'un gouvernement qui puisse être sanctionné (Schmidt 2007).

Pour reprendre l'Héritier (2003), à ce stade on ne peut que considérer l'UE comme étant une démocratie « composite » avec plusieurs types de légitimités démocratiques : verticale au travers de la représentation du PE et du Conseil ; horizontale pour l'équité du poids de chaque pays membre ; et individuelle pour la garantie des droits. Pour d'autres encore, c'est fondamentalement le problème de l'inexistence d'un *demos* européen qui empêche de considérer l'UE comme étant

démocratique (Decker 2002). En résumé, pour reprendre Schmidt (2007), le processus décisionnel de l'UE donne lieu à des "politiques publiques sans politique" avec des décisions qui ne résultent pas des mêmes rapports de force et mécanismes de contre-pouvoir présent dans les démocraties parlementaires nationales. De façon générale, le fonctionnement des institutions européennes s'éloigne trop des modèles démocratiques majoritaires auxquels les citoyens sont habitués et renforce dès lors la tendance à percevoir le fonctionnement de l'UE comme étant distant, peu démocratique et représentatif (Magnette 2001 ; Wallace et Smith 1995). Comme le suggère encore Schmidt (2005), le problème ne réside pas dans les institutions mêmes de l'UE, mais plutôt dans le fait que les États membres maintiennent un narratif d'une démocratie inchangée alors que celle-ci est profondément impactée par la souveraineté partagée. Les normes, pratiques et discours restent comme si rien n'avait changé, ou presque, alors que tout a changé. Mair (2000) relève par exemple comment les arènes parlementaires nationales continuent à débattre de politiques publiques dont les pouvoirs sont à Bruxelles.

Ensuite, comme on a pu le voir précédemment, c'est également le type de gouvernance de l'UE qui est problématique. Dans une GMN, la coopération entre niveaux décisionnels et types d'acteurs devient tellement complexe que, pour les citoyens européens, l'attribution de responsabilité devient particulièrement difficile. Or comme nous allons le voir à présent, si l'attribution de responsabilité est difficile, ce sont les fondations mêmes de ce qui constitue un régime démocratique qui se trouvent fragilisées.

#### **1.4 Le rôle de l'imputabilité**

Lorsque les citoyens ne sont pas en mesure de déterminer le niveau de responsabilité des acteurs impliqués dans les affaires européennes, ils ne peuvent que difficilement en sanctionner la politique

s'ils considèrent que leurs intérêts ne sont pas correctement représentés. Ainsi, pour plusieurs auteurs, le déficit démocratique de la gouvernance européenne tient essentiellement dans le manque d'imputabilité politique (Schmitter 2000; Harlow 2002; Arnall et Wincott 2002; Fischer 2004; Bovens 2007). La notion d'imputabilité, dépendamment de son contexte d'utilisation, fait référence à des conceptions complémentaires, mais souvent mal définies. Dans un régime de démocratie représentative, l'imputabilité doit être considérée comme "*a looped relationship between authorisation of parties and their governments through ex-ante mandates, on the one hand and on the other, the evaluation of their performance in office through ex-post controls*" (Curtin et al 2010, p930). Autrement dit, c'est une relation plus ou moins formelle qui contraint le représentant à être responsable de ses actions envers les représentés. Comme l'explique Fischer (2004, p498), l'imputabilité ne doit pas être comprise comme une notion technique, mais plutôt une référence à un "*framework for the exercise of state power*". Selon le type de régime, l'imputabilité est plus ou moins valorisée, mais détient en démocratie un rôle consubstantiel avec le fonctionnement des institutions, puisqu'il assure la sanction électorale. Bovens (2010, p955) explique qu'en démocratie, l'imputabilité permet de mieux identifier les obligations des acteurs politiques, de garantir un contrôle public et de détecter la corruption ainsi que l'abus de pouvoir public.

Il faut déjà comprendre que toute démocratie représentative exige une part de délégation. Cela se produit lorsqu'un forum consent à attribuer des compétences à un agent afin qu'il représente ses intérêts. On parle alors de chaîne de délégation (Bovens 2007). On pourrait prendre l'exemple des électeurs (forum) envers leurs députés (agents) ; des députés (forum) envers leurs gouvernements (agents) et du gouvernement (forum) envers les fonctionnaires (agents). Dans une telle configuration, le parlement joue le rôle de médiateurs entre ceux qui exercent le pouvoir et les citoyens en devenant l'arène centrale dans laquelle les politiques publiques sont débattues. De cette

façon, le parlement permet ainsi aux citoyens de conserver un pouvoir direct sur l'action gouvernementale par leur vote. En revanche, pour que l'imputabilité fonctionne correctement il faut une certaine visibilité des acteurs, mais également une politisation sur ce qu'ils font ou ne font pas (Curtin et al 2010). Si l'on devait déterminer une échelle d'outils garantissant une imputabilité effective, on trouverait en bas des pratiques qui assurent une visibilité sur le comportement des agents comme le libre accès aux documents ; puis d'autres qui permettraient d'évaluer l'action des représentants, comme lors d'auditions publiques, et enfin d'autres permettant la possibilité de révoquer un acteur ou un gouvernement par exemple avec un vote de confiance (Karlsson et Persson 2009). Comme le précise la théorie de l'agence (e.g McCubbins et al 1987), la délégation de compétence s'accompagne de deux risques. D'une part, il peut y avoir un conflit dans les intérêts entre l'agent et le forum, d'autre part, il peut y avoir une asymétrie informationnelle plaçant de facto l'agent dans une position d'indépendance vis-à-vis du forum. Tandis que dans un modèle parlementaire idéal, la relation entre agent et forum est directe, en réalité le principe d'imputabilité qui est censé permettre une forme de contrôle sur l'agent est rarement parfait, surtout dans les pays membres de l'UE, car la chaîne de responsabilité est peu transparente.

Comme on a pu le voir jusqu'à présent, on observe que l'agencement des institutions européennes ainsi que son type de gouvernance rend particulièrement difficile l'attribution de responsabilité pour les citoyens. L'accroissement de compétences étatiques acquises par l'UE ne s'est qu'imparfaitement accompagné de mécanismes permettant d'assurer une transparence et une imputabilité décisionnelle. C'est en ce sens qu'on peut considérer que l'intégration européenne fragilise la nature même de la démocratie représentative qui selon Sartori "[...] *is about the controlled transmission of power*" (1987, p232).

Par le transfert de souveraineté, l'intégration européenne a eu pour conséquence principale d'affecter le lien entre agents et forums en intégrant le niveau européen dans ces chaînes,

complexifiant ainsi l'identification de responsabilité (Crum et Curtin 2015). Par conséquent, comme l'expliquent Curtin et Wille (2008), selon les situations on peut considérer que les pays membres sont les forums de l'UE en ayant délégué certaines compétences, mais également les agents contraints d'appliquer les décisions décidées au niveau européen.

Si l'on s'en tient maintenant strictement à l'architecture des institutions européennes, il est clair qu'elle ne favorise pas des pratiques d'imputabilité puisqu'il n'y a pas de gouvernement à proprement parler envers qui les citoyens ou les députés peuvent attribuer la responsabilité des politiques menées. Pour prendre le cas du Conseil, qui demeure l'une des institutions principales du processus législatif, les bureaucrates du COREPER et les ministres ne peuvent que difficilement être soumis à des pratiques de transparence et de reddition des comptes publics puisque cela risquerait de miner la position des États membres (Larue 2009). C'est pourquoi certains auteurs (Grønbech-Jensen 1998, p196) ont appelé à permettre une pleine visibilité de l'activité au Conseil avec un minutage, ainsi qu'une déclaration publique.

Ensuite, il faut rappeler que certaines institutions comme la BCE ou la CJUE, qui ont vu leurs pouvoirs s'étendre énormément, ont été conçues comme étant indépendantes des pressions politiques et n'ont donc pas de compte à rendre aux États. Elles sont technocratiques par nature.

Néanmoins, on pourrait considérer que s'il y a un problème d'imputabilité au sein des institutions européennes, les gouvernements nationaux demeurent responsables, puisqu'ils ont la possibilité de réformer les traités et qu'ils ont par ailleurs la capacité de récupérer leurs pouvoirs décisionnels (Moravcsik 2004). Agné (2009) remet en question cet argument en expliquant que d'une part les traités ne peuvent être amendés qu'à condition d'obtenir l'unanimité des pays membres, ce qui est particulièrement difficile avec une union de 28 pays ayant des cultures politiques différentes, et d'autre part qu'en réalité les États ne peuvent que très difficilement récupérer des compétences octroyées à l'UE. Par ailleurs, dans certains cas, les gouvernements contribuent eux-mêmes à

l'opacité décisionnelle de la gouvernance européenne. Smith (1997) démontre, en effet, que les gouvernements nationaux sont susceptibles de rejeter leurs propres responsabilités sur le système décisionnel européen en se référant par exemple aux pressions exercées par la Commission.

Ensuite, en ce qui concerne l'imputabilité des décisions prises par l'UE, certains auteurs, comme Moravcsik (2002), considèrent que les institutions européennes permettent aux citoyens de tenir pour responsable les acteurs et de les sanctionner ou récompenser par le vote au PE et par le vote aux élections nationales. Le problème de cet argumentaire est multiple puisque comme on l'a vu, les élections européennes sont motivées essentiellement par des enjeux nationaux et la saillance des enjeux européens en ce qui concerne les élections nationales demeure très faible.

Ainsi, ce qui assure que l'imputabilité d'un système démocratique soit efficace, à savoir la menace que fait peser l'élection sur les choix des représentants, se trouve compromis dans le système politique européen puisque les électeurs ne peuvent que difficilement attribuer une responsabilité pour les politiques menées en raison de l'opacité même du processus décisionnel.

Comme le démontre Hobolt et al (2009), c'est en partie ce qui explique que l'insatisfaction ou la contestation envers l'UE s'exprime essentiellement à l'encontre du gouvernement national, rendant ainsi leur interprétation difficile.



## **2) Le contrôle parlementaire des affaires européennes**

Maintenant que nous avons abordé la gouvernance européenne et les problématiques suscitées par le déficit démocratique, revenons sur les conséquences de l'intégration européenne pour les parlements et les moyens mis en œuvre pour y faire face. Dans cette partie, nous aborderons dans un premier temps le rôle des parlements dans un régime démocratique ainsi que l'évolution de ses pouvoirs suite à l'intégration européenne. Ensuite, on analysera comment les parlements se sont adaptés à l'intégration et de quelle façon ils peuvent contribuer à en démocratiser la gouvernance et donc potentiellement les attitudes envers l'UE.

### **2.1 La place des parlements dans l'intégration européenne**

Tandis que l'évolution progressive de l'intégration européenne renforça les pouvoirs de nouvelles institutions comme la Commission, le Conseil des ministres ou encore le PE, le rôle des parlements nationaux, pourtant traditionnellement garant de l'équilibre démocratique des États membres, a longtemps été relayé au second plan. En effet, à de nombreux égards, on peut considérer que la construction européenne s'est constituée au détriment des parlements nationaux qui, en raison du transfert de compétences au niveau européen, n'ont plus le même niveau de contrôle de l'exécutif et doivent transposer le droit européen sur lequel ils n'ont que peu de prise. Pour reprendre l'expression d'Andersen et Burns (1996) peut-on pour autant parler de "démocratie post-parlementaire" ?

Dans un régime démocratique, le rôle du parlement est d'assurer la juste représentation des intérêts de l'électorat et garantir la visibilité de l'action gouvernementale par son contrôle (Norton 2010).

En tant que forum public, le parlement assure ainsi que les partis puissent constituer une opposition à l'action gouvernementale au travers des plénières et des comités, ou du moins donner leurs accords et potentiellement offrir une alternative.

Suite à l'intégration européenne et particulièrement après le traité de Maastricht, on peut considérer que les parlements ont en partie perdu ces pouvoirs pour deux raisons : d'une part, car l'UE allait s'approprier plusieurs compétences en excluant de facto la participation des parlements nationaux, d'autre part, car son fonctionnement contribuerait à renforcer les exécutifs nationaux dans les processus décisionnels européens (Rozenberg et Surel 2003 ; Raunio et Hix 2000 ; Hix et Follesdal 2006). Les parlements ont donc perdu certaines prérogatives en ce qui concerne l'élaboration des politiques publiques, autrement dit leur "*legislative sovereignty*" pour reprendre Schmidt (1999), ainsi que la capacité à pouvoir contrôler le gouvernement sur les affaires européennes. Par ailleurs, la légitimité démocratique des parlements nationaux fut concurrencée par d'autres institutions représentatives, essentiellement le PE, particulièrement suite à l'instauration de la procédure de codécision.

Dès lors, on peut ainsi considérer que l'intégration européenne a conduit à une certaine "amputation" des pouvoirs des parlements nationaux pour citer Rideau (2006). C'est pour cette raison que l'on distingue entre l'intégration positive, c'est-à-dire l'influence législative des institutions européennes et l'intégration négative, à savoir que certaines prérogatives ne sont plus du ressort des institutions nationales (Scharpf 1998). Pour comprendre les effets de l'intégration positive, Wessels (2005, p460) montre, par exemple, qu'en Allemagne, la proportion de politiques publiques initiée par les réglementations européennes est passée de 17% à 35% entre 1983 et 2002. Pour être exact, certaines études comparatives ont démontré que cette influence dépendait essentiellement du type de politique publique. Grønnegaard (2010) montre, par exemple, comment au Danemark l'influence de l'UE sur la législation relative à l'éducation ou le social est quasi nulle tandis qu'elle s'avère particulièrement élevée sur l'agroalimentaire et l'économie. L'incidence la plus directe envers le parlement porte sur la confection de l'ordre du jour puisque les parlementaires doivent concilier l'élaboration ordinaire des lois nationales et l'obligation de la transposition des

directives et décisions-cadres tout en respectant les échéances (Maïa 2005). Souhaitant favoriser la concurrence juridictionnelle, la Commission européenne publie régulièrement un classement des États membres sur la rapidité de la transposition des directives. Les parlements sont d'autant plus incités à être rapides que les pays membres sont sujets à des pénalités financières en cas de retard. En ce qui concerne l'intégration négative, les traités européens ont déplacé certaines compétences nationales au niveau européen comme l'agriculture, la pêche, le marché intérieur et extérieur ou encore plusieurs domaines économiques devant respecter les engagements communautaires. De façon générale, si le mythe des 80% de Jacques Delors<sup>7</sup> semble exagéré, force est de constater que dans de nombreux domaines l'UE est à l'origine des lois ou du moins que ses institutions jouent un rôle déterminant dans leurs élaborations, par les décisions-cadres qui orientent la direction des politiques publiques, mais également en raison des contraintes découlant de l'adhésion aux traités européens. En somme, comme l'explique Ladrech (1994, p69) l'eupéanisation *"is an incremental process re-orienting the direction and shape of politics to the degree that [EU] political and economic dynamics become part of the organisational logic of national politics and policy-making"*.

Par ailleurs, comme on a pu le voir dans la partie précédente, l'intégration européenne a conduit à renforcer les pouvoirs exécutifs. En effet, l'introduction de la majorité qualifiée au Conseil, et son fonctionnement qui produit des négociations à huis clos, contraint lourdement la visibilité de l'action gouvernementale au niveau européen. L'élaboration législative européenne produit ainsi une asymétrie d'information entre le législatif et l'exécutif, mettant ce dernier dans une position privilégiée (Raunio 2009). Puisque le pouvoir exécutif est l'intermédiaire principal entre le niveau national et européen, celui peut initier des politiques publiques sans la consultation des autres

---

<sup>7</sup> Jacques Delors, alors président de la Commission européenne avait déclaré que vers l'an 2000, 80% de la législation des pays européens proviendrait de l'UE.

acteurs nationaux. De plus, étant donné que généralement la constitution des États membres prévoit la ratification des parlements une fois un accord obtenu entre les États membres, ces derniers sont souvent dans une position de force puisque des renégociations sont très difficiles (Moravcsik 1994). Ensuite, il faut ajouter que la production législative européenne se distingue également par son aspect technocratique, souvent désigné par la "comitologie", et qui donne une relative indépendance à une myriade de différents comités d'expertises ne rendant des comptes qu'aux gouvernements ou aux institutions européennes. Certains auteurs comme Moravcsik (1994) considèrent d'ailleurs que les gouvernements ont en partie poussé à plus d'intégration afin de contourner plus facilement leurs parlements.

En ce qui concerne le rôle de contrôle des parlements, celui-ci est confronté à plusieurs difficultés. La première est qu'il n'y a pas réellement de gouvernement européen, ce qui rend le locus décisionnel diffus et donc impropre à la sanction électorale (Crum et Curtin 2015). Comme on l'a vu précédemment, l'implication de nombreux acteurs publics et privés, et à différents niveaux de gouvernance, complexifie l'attribution de responsabilité. Il est donc particulièrement difficile pour les parlements de déterminer la responsabilité de l'exécutif dans l'élaboration d'une loi européenne si celle-ci résulte de compromis entre plusieurs acteurs. Ceci est d'autant plus problématique que ce manque de visibilité décisionnel empêche également les citoyens d'être informés sur le positionnement du gouvernement, et donc limite l'opportunité des députés de se saisir d'un enjeu politique potentiellement saillant. Bien souvent, les gouvernements présentent les négociations obtenues auprès des institutions européennes comme étant un fait accompli (Raunio 2009).

Face à la perte relative des pouvoirs des parlements nationaux et à la problématique que cela pose sur la légitimité démocratique de la gouvernance européenne, les traités européens ont progressivement intégré leurs participations à la politique européenne. Initié avec le Traité d'Amsterdam, qui améliore le droit à l'information des parlements par le "Protocole sur le rôle des

parlements nationaux dans l'UE", c'est le traité de Lisbonne qui ira sans doute le plus loin en stipulant que les parlements nationaux contribuent " au bon fonctionnement de l'UE "8 et en renforçant leur participation avec les institutions européennes par exemple sur l'évaluation des politiques de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Cooper (2012) considérera que cet octroi de pouvoirs permet aux parlements nationaux de devenir collectivement "*a virtual third chamber*" en permettant la représentation et la délibération des enjeux européens. Ce même traité conféra par ailleurs aux parlements la veille du respect du principe de subsidiarité avec le "mécanisme d'alerte précoce", qui peut contraindre la Commission à réévaluer un acte législatif. Cependant, comme le précise Raunio (2009), la violation du principe de subsidiarité est rare en pratique, particulièrement en cas de majorité parlementaire. Ainsi, pour plusieurs auteurs, ces réformes n'ont eu qu'une influence marginale sur le rôle des parlements et furent essentiellement introduit pour des raisons symboliques afin de désamorcer les critiques sur la carence démocratique du fonctionnement de l'UE (Raunio 2013, Auel et Christiansen 2015). Comme le rappellent Surel et Rozenberg (2003, p14) trop augmenter les compétences des parlements comporte au minima le risque de compliquer le processus décisionnel en ajoutant un acteur au triangle institutionnel et au maxima à conduire à la fin de l'intégration en consacrant pour chaque État la préservation d'un pouvoir de veto qu'ils abandonnaient progressivement au Conseil par le vote à majorité qualifiée.

Comme nous allons le voir à présent, ce sont les parlements eux-mêmes qui, particulièrement durant les années 90, ont su mettre en place des mécanismes institutionnels et informels leur permettant de conserver un contrôle envers l'exécutif national et ainsi avoir voix au chapitre européen.

---

<sup>8</sup> Article 8C

## 2.2 Le contrôle parlementaire : compétences et activités

Longtemps considéré comme le parent pauvre de l'intégration européenne, il serait faux de croire que les parlements nationaux ont laissé s'amoindrir leurs prérogatives et l'influence qu'ils exerçaient envers leurs gouvernements sans réagir. Tandis que l'on peut aisément retracer l'évolution des pouvoirs du PE, chaque parlement national détient un rapport unique envers l'intégration européenne et qui s'illustre dans les ajustements institutionnels et procéduraux afin de contrôler les affaires européennes au travers du gouvernement. C'est d'ailleurs pourquoi Kiiver (2006, p230) nous dit que “[...] *there is no such thing as 'the' national parliaments as 'losers' of European integration, because not all parliaments had equally much to lose in the first place, and not all parliaments stood by passively as European integration deepened*”.

Tout d'abord, il faut rappeler que la signature des traités européens nécessite l'approbation des parlements nationaux et que ceux-ci, particulièrement s'ils sont en position de force vis-à-vis du gouvernement, peuvent exiger un accroissement de leurs prérogatives sur les affaires européennes. Fitzmaurice (1996) explique par exemple comment le processus d'adhésion de l'Autriche à l'UE contraignit le gouvernement, dont la majorité parlementaire était incertaine, à doter le parlement du pouvoir de mandater les ministres lors des négociations au Conseil. S'il fallut du temps aux parlements pour s'adapter, on remarque désormais qu'ils exercent un contrôle beaucoup plus important envers leurs gouvernements sur les affaires européennes qu'auparavant. Tous les parlements des pays européens disposent désormais d'un comité des affaires européennes (CAE) et les comités parlementaires sont, à des degrés divers, plus ou moins mobilisés (Auel et al 2015a). Ces pratiques furent accompagnées et favorisées par les institutions européennes elles-mêmes notamment avec le Comité des organes spécialisés des affaires communautaires (COSAC), et dont l'objectif était de créer un réseau interparlementaire de "*transnational learning process*" (Karl

2011, p258). Bénéficiant de l'expérience des autres parlements, c'est d'ailleurs ce qui explique en partie que les pays ayant rejoint l'UE en 2004 et 2007 disposent souvent de meilleurs mécanismes de contrôle que les anciens pays membres (O'Brennan and Raunio 2007).

Mais quels sont ces pouvoirs en pratique ? On distingue généralement d'une part les procédures *ex-ante*, qui constituent l'ensemble des règles formelles exerçant une contrainte sur les gouvernements à coopérer avec les parlements en amont des négociations européennes et qui assurent donc une visibilité sur les positions défendues auprès des organes décisionnels ; d'autre part, on trouve les procédures *ex-post* qui forment l'ensemble des vérifications de l'application de la législation européenne, une fois que celle-ci est transposée. Dans les deux cas, ce contrôle s'effectue à l'initiative ou en coordination avec le CAE, qui est progressivement devenu l'organe référentiel dans le contrôle parlementaire envers les affaires européennes.

Pour le contrôle *ex-ante*, généralement, le CAE reçoit avant la réunion au Conseil des ministres un mémorandum sur la position défendue par le gouvernement ainsi que les conséquences légales et économiques attendues par la nouvelle législation. Dépendamment du niveau de contrainte qu'il exerce, le CAE peut alors tenter d'influencer, voire de mandater la position du ministre (Raunio et Hix 2000). Par ailleurs, en fonction des pays, les comités spécialisés (affaires économiques et sociales, environnementales, etc.) peuvent également avoir un rôle plus ou moins important. À de nombreux égards, le Folketing Danois est considéré dans la littérature comme ayant le contrôle parlementaire le plus aboutit (Laursen 2001). En amont des négociations européennes, le ministre responsable doit présenter au CAE la position défendue par le gouvernement et obtenir la majorité. Non seulement les membres du CAE accordent le mandat de négociation au gouvernement, mais peuvent proposer certains amendements. De plus, le Folketing participe à la transparence des affaires européennes en transmettant régulièrement des informations aux acteurs de la société civile (Volonteuropa 2010).

En ce qui concerne les procédures *ex-post*, celles-ci constituent les demandes d'informations sur la responsabilité des acteurs politiques et la possibilité d'imposer des sanctions après qu'une décision ait été obtenue (Auel 2007). Cependant, comme on le verra plus loin, dans les affaires européennes, la sanction des acteurs politiques demeure rare, car le coût politique est trop important. En revanche, comme le résume Papadopoulos (2007, p472) "*the more decision makers feel that they act in the shadow of possible sanctions, the more it will be rational for them to endogenise the preferences of their "principal"*".

Ce n'est donc pas au travers des sanctions que le contrôle parlementaire s'incarne, mais par l'internalisation de la volonté parlementaire, qui au cas où elle ne serait pas respectée, pourrait mener à une confrontation, voire au blocage du parlement. Pour reprendre la méthodologie d'Auel (2007) on peut considérer que la performance du contrôle parlementaire dépend essentiellement de trois éléments : a) sa portée, b) son "*timing*" et de c) l'influence qu'il exerce sur le gouvernement. La portée du contrôle doit se comprendre comme la quantité et la qualité des documents disponibles. On comprend en effet que le prérequis de toute forme de contrôle est d'avoir à disposition l'information nécessaire sur ce qui se passe au niveau européen. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la plupart des articles scientifiques qui ont mesuré le contrôle parlementaire attribuent une importance particulière à l'accès à l'information. Le "*timing*" fait référence à la durée nécessaire pour permettre au parlement d'exercer son pouvoir de contrôle. Si, par exemple, les documents relatifs aux négociations du Conseil sont rendus la veille du vote, le parlement ne dispose pas de suffisamment de temps pour étudier le texte et adopter une position commune potentiellement contraignante. Enfin, le niveau d'influence fait référence au degré de coercition exercé par le parlement envers l'exécutif. Celui-ci se situe entre le simple accès à l'information comme en Belgique au pouvoir de mandater le gouvernement dans les négociations comme au Danemark. Il faut également tenir compte des stratégies adoptées par les parlements qui diffèrent



grandement d'un pays à l'autre. Maurer et Wessels (2001) font en effet la distinction entre les parlements qui accordent beaucoup d'importance à l'examen minutieux des documents transmis et au respect de la constitution ; tandis que d'autres fonctionnent essentiellement par le contrôle exercé sur les ministres. Cette typologie est d'ailleurs reprise par le COSAC lui-même qui ajoute également un modèle comme étant le mix des deux.<sup>9</sup> D'autres auteurs, comme De Wilde (2011) font plutôt une distinction entre les pays qui ont des mécanismes à vocation *ex-ante*, comme le Danemark, ce qui assure une meilleure politisation des enjeux pour le Parlement, mais les rends moins visibles pour le public ; et des mécanismes à vocation *ex-post*, comme aux Pays-Bas, qui se caractérisent par des débats en plénière sur l'attitude du gouvernement aux sommets européens et pouvant donner lieu à une sanction électorale. Tandis que le premier s'appuie sur des règles procédurales claires du pouvoir dont disposent les parlementaires et le CAE, le contrôle *ex-post* s'appuie plutôt sur une pratique plus informelle, mais qui en général permet une meilleure visibilité pour le grand public. Par ailleurs, il faut aussi considérer que l'implication des parlementaires dans les affaires européennes tient également à la spécificité de chaque configuration historique. Par exemple au Danemark le contrôle parlementaire envers les affaires européennes ne tient pas exclusivement des règles institutionnelles, mais également dans la récurrence des gouvernements minoritaires qui exige une négociation permanente entre le gouvernement et les partis d'oppositions (Auel 2007). Si tous les pays membres disposent désormais d'un CAE et ont renforcé leurs pratiques et réglementations en faveur d'une meilleure implication des parlements, les écarts entre pays sont néanmoins significatifs. Ainsi plusieurs travaux ont démontré que de la Belgique à la Finlande, les exigences, pratiques et procédures varient sensiblement.

---

<sup>9</sup> <http://www.cosac.eu/eu-scrutiny-models/>

La littérature explique généralement que cette différence entre pays tient essentiellement à deux facteurs : d'une part les pouvoirs du parlement dans le système politique et d'autre part le niveau d'euroscpticisme de la population et/ou des élites. Raunio (2009; p330, fn. 11) explique notamment que *“the overall strength of the legislature “spills over” to European affairs, with stronger control of the government in domestic matters producing also tighter cabinet scrutiny in European affairs”*. Cependant, si les procédures et réglementations concernant le contrôle des affaires européennes jouent indéniablement un rôle majeur, il ne faut pas considérer que l'on peut s'en contenter pour déterminer le niveau de contrôle d'un parlement, car ce n'est pas par ce que certains mécanismes existent que les députés s'en saisissent pour autant. Wessels (2005) a par exemple parfaitement démontré comment les attitudes des députés envers l'UE variaient considérablement d'un pays à l'autre et expliquerait pourquoi dans certains pays l'implication des parlementaires en ce qui concerne les affaires européennes est élevée ou basse. Dans leur étude, Auel et al (2015b) expliquent bien que durant le contexte de la crise de la zone euro, l'activité parlementaire dépendait de la capacité institutionnelle, mais également du niveau d'euroscpticisme des parlementaires et la saillance de cette crise.

Ainsi, comme on a pu le voir, le contrôle parlementaire des affaires européennes est, dépendamment des pays, susceptible d'avoir une influence sur la conduite des affaires européennes. C'est pour cette raison que nous avons des raisons de penser que le contrôle parlementaire peut participer à résorber le déficit démocratique européen.

### **2.3 Quelles conséquences sur le déficit démocratique ?**

Tandis que durant les années 70 la résolution du déficit démocratique se concevait essentiellement par le renforcement des pouvoirs du PE, c'est près de vingt années plus tard et particulièrement avec le Conseil européen de Turin de 1996 que la participation des parlements nationaux fut

valorisée par les institutions européennes. Peu de temps après, les parlements nationaux allaient également connaître un regain d'intérêt dans la littérature scientifique avec le "*representative turn*" (Kröger et Friedrich, 2013) accordant une attention particulière aux pratiques pouvant améliorer la représentation des citoyens au niveau européen. Les parlements furent alors considérés comme étant les plus à même d'améliorer la légitimité *input* des institutions européennes (Follesdal et Hix 2006). Ce paradigme fut également partagé par certaines institutions nationales de poids comme le tribunal constitutionnel fédéral allemand qui, lors de son avis sur le traité de Lisbonne, déclara que seul le Parlement national ou un parlement européen disposant de véritables pouvoirs démocratiques étaient capables d'élire un gouvernement européen (Müller-Graff 2009). Cette position faisait écho à des fragilités démocratiques déjà soulevées par le Comité constitutionnel de l'UE en 2003 qui considérait que la baisse du soutien envers l'UE s'expliquait en raison de "*serious difficulties encountered in understanding and participating, and a fear of helplessness in the face of imposed decisions which cannot be influenced or controlled*"<sup>10</sup>.

Comme le suggèrent Hurrelmann et al (2015) dans leur étude qualitative, le manque de connaissance sur l'UE conduit à une attitude critique diffuse sur la qualité démocratique de la représentation européenne. De ce fait, le parlement constitue un forum idéal permettant la délibération publique des affaires européennes et leurs implications sur les politiques publiques nationales. Étant investi de la représentation directe des voix citoyennes, le parlement est l'institution qui est symboliquement la plus associée à la démocratie et se trouve donc dans une position privilégiée pour remédier au déficit démocratique. Comme on l'a vu précédemment, le contrôle parlementaire des affaires européennes permet essentiellement de 1) réduire l'asymétrie

---

<sup>10</sup> Citation issue de Cygan, (2003). 'Democracy and Accountability in the European Union—The View from the House of Commons', 66 *Modern Law Review* 384, p 385.

informationnelle entre les niveaux de gouvernance, et 2) rééquilibrer les pouvoirs entre exécutif et législatif. Ainsi, en exigeant que le gouvernement révèle ses positions lors des négociations européennes et en permettant d'en débattre au sein des hémicycles, le parlement contribue à les rendre plus transparents et accessibles pour le public (Auel 2007). Par ailleurs, comme l'ont démontré Hagemann et al (2014), plus le contrôle parlementaire des affaires européennes est élevé, plus le gouvernement aura des chances de s'opposer à des propositions du Conseil et de le faire savoir. La complexité dans la chaîne de responsabilité qui résulte du processus décisionnel européen se voit alors contrebalancée par des procédures permettant au parlement de conserver pleinement son rôle de contre-pouvoir qu'il avait en partie perdu suite à l'intégration européenne. Les parlements peuvent ainsi endiguer le sentiment de dépossesion des enjeux européen et donc favoriser la politisation des affaires européennes. En somme, cela permettrait de normaliser la politique européenne au sein du forum national.

En quelque sorte, le contrôle parlementaire pourrait constituer une des solutions à Mair (2007 ; p7) lorsqu'il explique que *"Once we cannot organize opposition in the EU, we are then almost forced to organize opposition to the EU. To be critical of the policies promulgated by Brussels is therefore to be critical of the polity; to object to the process is therefore to object to the product."*

Les débats parlementaires sur l'UE en plénière ou en comité doivent ainsi permettre aux partis politiques d'informer l'électorat sur l'action du gouvernement et de jouer le rôle d'opposition en proposant une alternative (De wilde 2011). Pour citer Norton (1998, p1) *"The extent to which they carry out such actions and are seen by citizens to carry out such actions, may be argued to constitute the essential underpinning of legitimacy of the political system in the eyes of electors"*.

Si des pratiques de contrôle parlementaire envers l'exécutif assurent la qualité d'un régime démocratique, elles le sont d'autant plus dans un système à plusieurs niveaux de gouvernance comme l'UE (Papadopoulos 2007). Par ailleurs, on comprend la difficulté du PE à susciter de

l'intérêt envers ses actions étant donné la faible médiatisation de ses activités en comparaison aux parlements nationaux (Anderson et Mcleod 2004).

Ensuite, comme le rappelle Kiiver (2006), puisqu'il n'y a pas de *demos* européen partageant ce qui est constitutif d'une culture commune, à savoir une langue, mémoire collective ou encore une société civile, le manque de représentation crédible au niveau européen, justifie que les parlements s'impliquent davantage dans la politique européenne. Pour reprendre Cooper (2012), renforcer le rôle des parlements nous ferait ainsi passer d'un modèle de démocratie représentative imparfait à un modèle plus complexe de "demoi-cracy", c'est-à-dire supposant la multiplicité des peuples européens. Par ailleurs, la fonction de représentation du parlement ne doit pas être considérée comme provenant uniquement des élections, mais bien plus comme une relation permanente entretenue avec l'exécutif et qui ne peut être pleinement remplie qu'à condition de disposer effectivement de pouvoirs de contrôle. Comme l'explique Disch (2011), c'est le caractère dynamique de l'activité parlementaire qui assure la représentativité du parlement.

En ce qui concerne la position de l'exécutif au Conseil, plusieurs travaux (Holzacker 2002 ; Finke et Dannwolf 2013) ont démontré que le contrôle exercé par les parlements permettait également aux gouvernements de renforcer leurs positions au Conseil. Le représentant du gouvernement aura beau jeu de faire valoir l'inflexibilité de son positionnement en raison d'un accord parlementaire et favoriser ainsi son pouvoir de contrainte sur les négociations. En même temps, d'autres études expliquent que deux risques accompagnent le contrôle parlementaire et qui peut conduire à en limiter l'usage. D'une part étant donné que dans les pays membres la perception de l'intégration européenne est très contrastée au sein des formations politiques (Hix 1999), l'implication du parlement risquerait de rompre l'unité du parti et la confiance entre le gouvernement et la majorité ; et d'autre part, car cela pourrait réduire l'influence des ministres durant les négociations au

Conseil des ministres qui parfois adoptent une stratégie de "*sleeping dog*", autrement dit d'attitude passive dans l'attente de la position des autres pays membres (Finke et Dannwolf 2015).

Enfin, le contrôle parlementaire semble également avoir un impact sur la transposition du droit dérivé européen en droit national, qui ne se limite pas à une reproduction conforme, mais où le législateur national dispose d'une obligation de résultat et peut ainsi choisir la façon de le transcrire (Lagelle 2011). Plusieurs études ont en effet démontré que plus les parlements sont en contrôle des affaires européennes, plus la transposition des directives européennes est rapide et s'effectue de façon consensuelle (Finke 2019). Ainsi, comme le résume Finke et Dannwolf (2015, p1143) "*parliamentary scrutiny can be seen as a tool to shift the necessary exchange of information to an earlier stage of the law-making process*".

Bursens (2002) démontre par exemple comment l'implication des parlements dans les affaires européennes peut expliquer la différence de transposition des directives entre la Belgique et le Danemark. Pour Sprungk (2011) le rôle des procédures *ex-ante* dans la rapidité de la transposition s'explique de plusieurs façons. D'un point de vue de la légitimité décisionnelle, ces procédures réduisent le risque de conflit de principe avec les institutions représentatives puisque ces dernières ont le temps d'adapter la législation aux spécificités nationales. Ensuite, sur la gestion elles permettent d'améliorer l'information dont disposent les parlements et ainsi de réduire l'ambiguïté des normes. En plus de renforcer la démocratisation de la structure décisionnelle européenne, le contrôle parlementaire permet donc également d'améliorer l'efficacité de la gouvernance européenne en limitant les conflits fréquents à une GMN. C'est donc en partie pour cette raison que l'on peut penser que le contrôle parlementaire peut contribuer à façonner l'opinion des citoyens non seulement envers leur parlement, mais également envers la gouvernance de l'UE. C'est ce que nous allons aborder dans la partie suivante.

## 2.4 Quels effets sur l'opinion public

Si le contrôle parlementaire participe à la résolution du déficit démocratique européen en favorisant une transparence décisionnelle, ainsi qu'une revalorisation des pouvoirs du parlement, on peut dès lors estimer que les attitudes des citoyens en seront également impactées. Au niveau national, la littérature suggère que les citoyens sont attentifs au niveau d'indépendance décisionnelle de leur gouvernement. Polavieja (2013) ainsi qu'Armingeon et Guthmann (2014) expliquent notamment que durant la crise de la zone euro, la limitation des marges de manœuvre de certains pays a contribué à baisser la satisfaction envers la démocratie. Ruiz-Rufino et Alonso (2017), qui se sont également intéressés à la séquence sur la crise de la zone euro, démontrent que lorsque les citoyens considèrent que l'action de leur gouvernement est contrainte par des acteurs extérieurs, ils auront moins tendance à lui faire confiance. On verra plus loin que d'autres études (e.g. Devine 2021) limitent cette relation.

On peut dès lors supposer que les attitudes envers le parlement seront plus positives dans les pays où le contrôle parlementaire envers l'UE est élevé, puisque celui-ci remplira sa vocation en s'assurant que l'action du gouvernement corresponde à son mandat électoral. Cependant, autant l'effet sur le niveau national semble relativement intuitif, autant pour le niveau européen la relation est moins évidente. En effet, étant donné que, d'après ce qu'on a vu plus haut, les enjeux européens sont peu saillants pour le public, pourquoi peut-on considérer que le contrôle parlementaire envers l'UE pourrait avoir une influence quelconque sur les attitudes envers l'UE ?

Il faut déjà rappeler que les parlements ont une communication active à destination de leurs électeurs dont l'objectif est, entre autres, de faire savoir que leurs intérêts sont correctement représentés. Cette communication participe à entretenir le lien d'imputabilité entre représentant et représenté. Auel et Raunio (2014) retiennent essentiellement quatre médiums afin de communiquer

leurs activités : les débats parlementaires, le travail des comités lorsqu'il est public, les questions au parlement et enfin la transmission d'informations directe par les plateformes ou réseaux sociaux. En ce qui concerne les affaires européennes, les parlements ont bien pris conscience du rôle qu'ils pouvaient jouer dans la communication de la gouvernance européenne (COSAC 2016, p 25) et c'est en partie ce qui explique qu'ils communiquent de plus en plus sur les affaires européennes (e.g Rauh 2016).

En revanche, pour la plupart des citoyens la première source d'information sur la politique européenne sont les médias de masse (Koopmans et Statham 2010) ce qui les rend également acteurs dans la construction de la représentation politique de l'UE. De plus, cela signifie que les efforts de communication des parlementaires n'auront que peu d'effet sur l'opinion publique sans relais médiatique. Cependant, dans les faits les parlements sont souvent dans une position privilégiée en ce qui concerne le traitement médiatique. Comme le suggère Eisele (2017), en dehors des élections européennes, les parlements nationaux reçoivent même plus d'attention médiatique sur les affaires européennes que le PE lui-même, particulièrement en période de crise. C'est en revanche une couverture qui peut être sélective comme le montre Koopmans (2015) avec le cas du Bundestag où les médias portent surtout attention aux affaires monétaires et économiques.

Ainsi, comme le démontrent Auel et al (2018), plus les parlements ont des capacités de contrôle important sur les affaires européennes, plus ils auront une activité qui sera susceptible d'être reprise par les médias. Les parlements ont donc le potentiel de rendre visibles les politiques européennes et d'informer suffisamment les citoyens pour qu'ils exercent leur contrôle démocratique et redonner un "*sense of ownership of EU politics*" (ibid ; p630).

Par ailleurs, plusieurs éléments nous laissent considérer l'effet positif que le contrôle parlementaire pourrait avoir sur les attitudes envers le niveau national. En démocratie, puisque les parlements ont pour objectif d'être garant de la représentativité citoyenne et de constituer un contre-pouvoir



au gouvernement, on peut penser que le contrôle parlementaire permettrait d'atténuer les vulnérabilités inhérentes au système de représentativité, à savoir lorsque le représenté perd confiance envers son représentant. Comme le rappelle Neyer (2012; p40) "*Critical inquiries and public contestation force a government to explain its case, to respond to critiques and to justify its course of action. Policies become public and outcomes have a higher probability to reflect the variety of citizens' concerns.*"

Warren (1999) explique notamment comment le manque ou la complexité de l'information sur la performance des institutions pourrait conduire à réduire la confiance des citoyens, puisque ces derniers n'auraient plus les repères suffisant pour déterminer si les institutions servent leurs intérêts.

Sur le niveau européen on pourrait être tenté de penser comme Moravcsik (2002, p615) que :

*"any effort to expand participation is unlikely to overcome apathy [since] the issues handled by the EU... lack salience in the mind of European voters"*. Néanmoins si le contrôle parlementaire est peu susceptible de susciter de l'intérêt envers la politique européenne, nous avons plusieurs raisons de penser qu'il pourrait influencer la confiance envers l'UE. Déterminer la direction de la confiance n'est cependant pas évident à déterminer.

La capacité institutionnelle du parlement relative aux négociations européennes, particulièrement les chambres ayant le pouvoir de mandater la position des ministres au niveau européen, par exemple comme le Danemark, pourrait favoriser la perception que les intérêts des citoyens sont correctement représentés au niveau européen renforçant ainsi la confiance envers l'UE. Ici cela suppose que dans les pays où le parlement dispose de capacités contraignant le gouvernement à divulguer sa position au Conseil de l'UE et éventuellement à l'infléchir, la responsabilité décisionnelle est plus claire pour le public, ce qui devrait rassurer sur la délégation de compétence au niveau européen.

Par ailleurs, puisque ce n'est pas par ce que des pouvoirs existent qu'ils sont nécessairement investis, nous devons également prendre en considération l'activité des parlementaires dans les affaires européennes. On peut supposer que cette dimension peut façonner les attitudes de deux façons. La première, de façon négative envers l'UE puisque les députés peuvent permettre la visibilité d'une confrontation entre les niveaux de gouvernances. Cela s'est particulièrement vu durant les diverses crises que l'UE a connues (crise de la zone euro, crise des réfugiées, etc.). Ici le risque est donc que les députés se servent des outils de contrôle à leurs dispositions afin de critiquer la gouvernance européenne, renforçant ainsi la défiance des citoyens envers l'UE. Comme on le verra plus loin, étant donné que l'eurobaromètre que nous utilisons date de 2013, on peut supposer que la crise de la zone euro a favorisé une activité parlementaire critique envers la gestion européenne. La seconde, de façon positive envers l'UE puisque l'activité parlementaire permet de normaliser les enjeux européens au niveau national, réduisant ainsi le sentiment de dépossession démocratique des affaires européennes. En effet, dans un système parlementaire, l'opposition joue en quelque sorte le rôle de "*police patrol*" (McCubbins et Schwartz 1984) afin de contraindre le gouvernement à défendre publiquement son action politique. Par les débats suscités et leur éventuelle médiatisation, les partis politiques peuvent se positionner en créant des opportunités politiques lors d'élections à venir et donc donner l'impression que le parlement détient un rôle important dans l'élaboration législative européenne.

Par ailleurs, comme on le verra plus loin les citoyens pourraient former des opinions envers le niveau européen par l'intermédiaire de la performance des institutions nationales. Ainsi si le contrôle parlementaire permet d'améliorer la perception de la gouvernance nationale, indirectement il participera à favoriser la perception de la gouvernance européenne.

### **3) Les attitudes envers l'UE : mesures et rôles**

En raison de pouvoirs devenant de plus en plus importants, et afin de mieux comprendre la relation que les Européens entretiennent avec cet objet politique si singulier, les attitudes envers l'UE ont depuis maintenant plusieurs décennies suscitées beaucoup d'attention. Afin de mieux saisir la façon avec laquelle le contrôle parlementaire pourrait influencer les attitudes, nous reviendrons dans cette partie sur les façons de mesurer les attitudes et ce que la littérature peut nous dire sur les éléments qui les façonnent.

#### **3.1 Pourquoi étudier les attitudes ?**

Parmi les différents champs de recherches sur l'intégration européenne, l'intérêt envers les attitudes n'est que très récent. Pendant plusieurs décennies, la théorie du consensus permissif (Lindberg et Scheingold, 1970), avait conduit à minimiser l'importance de l'opinion que les citoyens se faisaient sur l'UE, considérant que le projet européen demeurerait piloté par les États membres envers lesquels les Européens avaient majoritairement accordé leurs consentements par manque de connaissances et d'engagement. Selon cette théorie, les citoyens conçoivent la construction européenne essentiellement comme un ensemble d'institutions favorisant la paix ainsi que les relations économiques et industrielles entre les pays membres. Pour reprendre Hooghe et Marks (2009, p7) le consensus permissif reposait sur trois observations. La première est que les attitudes des citoyens envers l'UE sont superficielles, et ne permettent pas de donner de structures stables sur lesquelles les partis peuvent se positionner. La seconde est que l'intégration européenne est un sujet à faible saillance pour le grand public et n'influence donc pas les élections. Enfin, les enjeux soulevés par l'intégration européenne sont de nature *sui generis* et donc sans aucune comparaison aux conflits qui structurent les clivages politiques nationaux. Ce paradigme, qui reposait sur le postulat d'un consensus favorable à l'intégration européenne convenu durant les années 50 à 80, céda

progressivement le pas au constat d'une polarisation croissante des attitudes envers l'UE suite au renforcement de ses pouvoirs. Pour reprendre la conception Wébérienne de la légitimité, le pouvoir des institutions est issu du consentement des individus tant qu'ils le considèrent comme justifié (Weber 1995). La représentation que les individus ont de leurs institutions est donc consubstantielle à leur légitimité. Au niveau européen, la légitimité des institutions s'est progressivement invitée à l'agenda politique et aux débats publics des pays membres suite aux résultats du référendum sur le traité de Maastricht en 1992, où pour la première fois un pays membre, le Danemark, avait voté contre et où dans d'autres pays fondateurs, on pense à la France particulièrement, celui-ci fut remporté de justesse. Tant que la structure de l'intégration européenne se rapprochait d'une organisation internationale classique, sa légitimité était dérivée de celle des États membres. Avec l'Acte unique de 1986 et le Traité de Maastricht de 1992 qui allaient considérablement renforcer les pouvoirs de l'UE et en modifier le processus décisionnel, notamment avec l'introduction du vote à majorité qualifiée, le projet européen changea de nature et justifia dès lors l'intérêt envers les attitudes (Belot 2005). Plus proche de nous, le rejet par la France et les Pays-Bas de la ratification du Traité constitutionnel européen exprimé lors du référendum de 2005 ou encore du traité de Lisbonne par l'Irlande en 2008 renforça la nécessité de tenir compte de l'avis des citoyens dans le processus de l'europanisation. Ainsi, pour reprendre Van Ingelgom (2012 ; p2) "C'est dans ce contexte que la « légitimité européenne » a été mise à l'agenda scientifique, sous l'angle, à la fois, de la théorie politique normative et de celui de la recherche empirique".

C'est en quelque sorte à partir du moment où l'on constata que le présupposé que l'on se faisait des attitudes ne correspondait plus avec la réalité, que de plus en plus de recherches ont précisément voulu s'y intéresser. Par ailleurs, comme le rappelle Belot (2005), il serait faux de croire que cet intérêt est circonstanciel à la disponibilité des données puisque dès les années 1970, la Commission

s'était engagée à commanditer les enquêtes Eurobaromètres avec pour objectif de mesurer l'opinion dans plusieurs pays membres.

L'opinion publique aurait alors basculé dans un "dissensus contraignant"(Hooghe et Marks 2005) qui se caractérise à la fois par la politisation du projet européen et à l'institutionnalisation de son soutien, mais également de son rejet. C'est d'ailleurs ce qui expliquerait la prolifération progressive de partis eurosceptiques au PE. Pour comprendre les raisons de cette évolution, plusieurs auteurs ont particulièrement insisté sur le rôle du Traité de Maastricht comme déclencheur d'une prise de conscience collective de l'élargissement considérable des prérogatives européennes, et en quelque sorte de son changement de nature, ce qui favorisa la visibilité des politiques publiques européennes et en même temps l'émergence d'opinions critiques à leurs égards (Flood 2002 ; Startin 2005 ; Usherwood et Startin 2013). On assista alors à une reconsidération de la place du citoyen dans un processus d'intégration qui jusque-là, des néofonctionnalistes aux intergouvernementalistes, n'y accordaient que peu d'attention.

Bien que la fin du consensus permissif soit toujours sujet à discussion, comme le démontre les résultats d'Ingelgom (2012), il n'empêche que les institutions européennes doivent désormais gouverner en prenant mieux en considération la perception des citoyens et même des catégories eurosceptiques (Belot 2010). Les études portant sur les attitudes envers l'UE se sont ainsi révélées être utiles dans l'identification de thématiques saillantes lors de référendums européens (De Vreese et Boomgaarden 2005 ; Hobolt 2009 ; Svensson 2002) mais également pour la politique nationale de certains pays (De Vries 2007 ; Evans 2007). On peut aussi considérer que les attitudes façonnent la politique européenne de façon plus directe par des pratiques de lobbying, par des revendications organisées de la société civile comme lors de manifestations – on pense à celle des agriculteurs de 1971 par exemple – ou encore de façon plus visible avec les élections au PE. Par ailleurs, puisque la législation européenne repose essentiellement sur la transposition de son droit dérivé par les pays

membres, la perception des citoyens constitue un facteur important à tenir en compte afin de limiter la prolifération de partis opposés aux politiques européennes, pouvant éventuellement mener à une confrontation entre les niveaux de gouvernance.

C'est surtout l'épistémologie de la recherche sur les attitudes qui a beaucoup évolué. En partie en raison de bases de données plus complètes, les recherches portant sur les attitudes ont permis de mettre à jour que le lien entre l'UE et les citoyens recouvrait des dimensions multiples. Tandis que les premières recherches s'intéressaient aux facteurs permettant le soutien envers l'UE (Easton 1975), le champ d'études s'est considérablement élargi avec la mise en lumière sur les attitudes de rejet (Evans 2000 ; Lubbers et Scheepers 2010) mais surtout sur les différentes dimensions qu'elles recouvrent. La perception des citoyens envers l'UE a ainsi donné lieu à de nombreuses catégorisations. Sans rentrer dans le détail de chacune d'entre elles, on peut retenir la classification de Boomgaarden et al (2011) qui nous semble être la plus exhaustive. Selon les auteurs il y aurait cinq types d'attitudes : celle motivée par l'émotion (Marks et Hooghe 2003, p6 ; Garry 2014), celle sur une appartenance identitaire (Bruter, 2003, Belot 2010), celle sur la performance des institutions (Anderson 1998 ; Linde et Ekman 2003) , celle utilitaire sur la perception coût bénéfice de l'UE (Anderson et Reichert 1995), et enfin celle sur le renforcement de ses pouvoirs (Sanchez-Cuenca 2000). Bien que non mutuellement exclusives, ces différentes dimensions illustrent que la perception des citoyens envers l'UE ne peut se réduire à une simple dichotomie soutien et rejet. Longtemps ignorée, cette réalité allait permettre de mieux saisir le rapport et les attentes qu'entretiennent les Européens envers une intégration européenne qui allait devoir en tenir compte. En effet, si l'UE a pour ambition de favoriser une gouvernance plus démocratique, comme elle l'a souvent mentionné depuis les premiers résultats négatifs aux référendums sur les traités européens, elle doit désormais considérer d'autres types d'attitudes comme l'évaluation de la qualité de sa gouvernance, ou la confiance qu'elle suscite envers les citoyens.

### **3.2 Les façons de mesurer les attitudes**

Puisque les dimensions des attitudes sont multiples et ont été étudiées dans des questions de recherches très diverses, il convient de justifier celle qui nous intéresse dans ce mémoire et la signification à lui attribuer dans le rapport que les citoyens entretiennent envers l'UE. Dans notre recherche, puisque nous supposons que le contrôle parlementaire envers les affaires européennes contribue à renforcer la représentation des intérêts des citoyens au niveau européen, nous considérerons d'une part les attitudes relatives au sentiment que les intérêts de son pays sont représentés au niveau européen, et d'autre part la confiance que suscitent le parlement national et l'UE de façon générale.

Afin de mesurer comment le déficit démocratique s'exprime dans les attitudes, de plus en plus de recherches ont en effet souhaité étudier le niveau de confiance envers les institutions européennes. L'importance de la confiance sur la qualité démocratique de la gouvernance a depuis longtemps suscité l'intérêt des recherches en science politique. Lorsque les institutions n'ont que peu de confiance, la démocratie, en tant que régime qui suppose la représentativité des citoyens par les acteurs publics au travers d'institutions, se voit évidemment érodée. Certains travaux ont, par exemple, mis de l'avant que le manque de confiance envers les institutions conduisait à une fragilisation du sens civique, pouvant avoir des conséquences sur l'évasion fiscale (Orviska et Hudson 2003) ou encore la participation électorale (Jones et Hudson 2000). En somme, pour Putnam (1993), la confiance envers les institutions est l'élément principal qui assure qu'une démocratie fonctionne correctement. De plus, comme l'explique Marozzi (2015, p893) la gouvernance démocratique est une sorte de cercle vertueux puisque si les institutions n'ont pas la confiance des citoyens, ces derniers sont moins aptes à coopérer, ce qui entrave l'efficacité de politiques publiques déjà déconsidérées.

Dans le cas de l'UE, la situation est plus complexe puisque les compétences des institutions européennes sont dans certains domaines partagées, voire dans d'autres, relativement limitées. Il n'empêche que la faible confiance envers les institutions européennes pourrait avoir comme conséquence de favoriser une défiance envers la gouvernance de l'UE et donc renforcer l'influence de partis eurosceptiques, pouvant mener à terme au scénario du Royaume-Uni. Par ailleurs, la confiance envers les institutions est d'autant plus importante lors de crises politiques, économiques ou sociales. Ainsi, pour Rohrschneider (2002), la performance démocratique doit devenir centrale dans la recherche sur les attitudes de l'UE puisque les problèmes associés au déficit démocratique ont une influence sur le soutien et donc sur la poursuite de l'intégration européenne.

La confiance est cependant une dimension des attitudes qu'il est difficile de classer. Pour reprendre Coleman (1990; p99) *"The elements confronting the potential trustor is nothing more or less than the considerations a rational actor applies in deciding whether to place a bet"*.

Par conséquent, lorsqu'une personne fait confiance à une institution ou un acteur public, cela suppose qu'elle considère que ses actions passées et présentes correspondent suffisamment à ses attentes et qu'ainsi elle ne se sentira pas obligée de constamment vérifier son action. Comme le précisent Van der Meer et Zmerli (2017, p24-29) la confiance envers les institutions peut être le reflet de plusieurs dimensions comme l'identité nationale, l'approbation du type de régime, l'évaluation de la performance du régime, ou encore l'approbation envers les acteurs politiques. Loin d'être mutuellement exclusif, on reviendra sur ces différentes mesures dans la discussion de nos résultats.

Dans les recherches portant sur les attitudes envers l'UE, l'intérêt pour la confiance envers les institutions n'est pas nouveau puisque Easton (1975) en parlait déjà pour expliquer le rôle que cela pourrait avoir sur le soutien diffus. Par ailleurs, la confiance est une mesure de plus en plus utilisée, car d'une part elle est généralement fortement corrélée avec le niveau de soutien envers l'UE et



d'autre part, elle fournit un indicateur de la représentativité d'institutions qui, depuis les premiers traités, se sont vues octroyés beaucoup de compétences. Il est en effet difficile de mesurer le degré d'approbation et le sentiment de représentation avec des mesures portant exclusivement sur le soutien ou la défiance envers l'UE. Ainsi, comme le rappellent Arnold et al (2012, p3) *“the level of trust citizens have in their political institutions is an intuitive measure of the congruence between their political preferences and the outputs of the representative political institutions”*.

Depuis plusieurs années et particulièrement suite à la crise de la zone euro en 2010, la confiance envers les institutions européennes est en effet scrutée avec une attention particulière. Plusieurs travaux sur l'UE se sont ainsi intéressés à la confiance envers le PE (Torcal et al 2012 ; Sani et Magistro 2016), la BCE (Hayo 2014 ; Wälti 2012) ou encore la Commission européenne (Arnold et al 2012). Tandis qu'il est toujours peu fréquent d'observer un rejet institutionnel catégorique, le degré de confiance des citoyens laisse beaucoup plus de place à interprétation concernant les critiques portant sur l'UE et sa gouvernance. Il est en effet concevable d'être en faveur de l'adhésion à l'UE tout en étant opposé à ses politiques publiques, à son fonctionnement ou encore de ne pas se sentir représenté. Considérer les variables portant sur la confiance que suscite l'UE et sa représentativité nous permettra ainsi de tenir compte d'une plus grande variance. C'est d'ailleurs ce que démontrent certains travaux portant sur l'euroscpticisme en distinguant entre l'euroscpticisme "dur" et "mou" (Taggart et Szczerbiak 2002). Le premier fait référence à une opposition de principe à l'intégration européenne où il y a volonté de sortir de l'UE, tandis que le deuxième fait référence à une opposition plus ciblée envers certaines politiques européennes, ne menant pas nécessairement à la volonté de quitter l'UE mais plutôt d'en modifier la trajectoire. C'est également sur la compréhension des différents déterminants influençant la formation de ces attitudes que la littérature a beaucoup apportée ces dernières décennies. Sans pour autant considérer que ces dimensions sont isolées les unes des autres, on peut considérer d'une part les facteurs

individuels, constitué de certaines caractéristiques comme les conditions socio-économiques ou l'idéologie des individus ; et d'autre part les facteurs contextuels déterminés par la spécificité de chaque pays membre. Il est ici important de revenir sur ce que ces études nous apprennent, car nous permettrons de considérer certains facteurs pouvant éventuellement conduire à influencer notre relation causale et ceci bien que les sondages Eurobaromètres utilisent des échantillons censés être représentatifs.

### **3.3 L'importance des facteurs individuels**

Comme tout objet politique, l'UE suscite des représentations divergentes, voire antagonistes, en fonction des catégories de citoyens. De nombreuses recherches ont ainsi eu pour ambition de démontrer comment la perception de l'UE pouvait varier en fonction de certaines caractéristiques individuelles et comment cela pouvait expliquer la variété des attitudes envers l'UE au sein des pays membres.

L'un des premiers facteurs à avoir été considéré fut celui du capital cognitif. En effet, pour Inglehart (1970), étant donné que la structure et le fonctionnement des institutions européennes sont particulièrement complexes, les citoyens disposant de meilleures capacités à mobiliser des connaissances sur l'UE seraient plus susceptibles d'en comprendre le fonctionnement, ce qui favoriserait la formation d'attitudes positives. On devrait donc s'attendre à ce que les citoyens ayant un niveau d'éducation élevé soient plus favorables à l'UE. Conformément à cette hypothèse et à l'instar d'autres études (e.g Sapir et al 2012 ; Munoz et al 2011), on pourrait également considérer que le niveau d'intérêt politique devrait favoriser des attitudes positives envers l'UE.

En s'appuyant sur l'approche utilitariste, certaines recherches ont mis de l'avant que les classes supérieures ont plus de chance d'être favorable à l'intégration, car elles percevraient l'UE comme étant garant d'opportunités économiques (Anderson et Reichert 1995 ; Gabel 1998 ; Gabel et

Palmer 1995). Cela tiendrait essentiellement d'une part à l'avantage des catégories supérieures face à l'ouverture des marchés nationaux puisqu'ils sont plus compétitifs, et d'autre part à la politique de lutte contre l'inflation assurée par la BCE qui favorise le soutien des individus détenteurs de capital. Belot (2002) revient en détail sur ces "logiques sociologiques" et fournit une explication interprétative sur l'attitude positive de ces catégories supérieures envers l'intégration européenne. L'âge semble également avoir une influence dans la formation des attitudes envers l'UE. Les analyses divergent cependant sur le sens de cette relation puisque certaines études démontrent que les jeunes générations ont des attitudes plus positives envers l'UE que les vieilles générations (Inglehart et al 1987), mais qu'on observe de grandes différences entre pays en raison de particularité identitaires (e.g Cinnirella 1997). Ainsi, afin de tenir compte de l'écart générationnel entre les répondants on intégrera l'âge à nos modèles. D'autres variables identitaires comme le positionnement gauche-droite (Hooghe 2002) ou encore l'identité nationale (Meier-Pesti et Kirchler 2003) semblent également participer à la construction des attitudes envers l'UE. Néanmoins, afin de ne pas saturer nos modèles de variables individuelles, pouvant conduire à réduire l'information contenue dans nos autres variables individuelles, nous n'avons pas retenu ces variables dans nos modèles.

Enfin, comme le supposent plusieurs travaux portant sur la perception de l'économie dans la formation des attitudes politique (Erkel et Van der Meer 2016 ; Norris 2011 ; Lewis-Beck et Stegmaier 2000 ; ), les citoyens se réfèrent plus souvent aux facteurs économiques que politiques et ce particulièrement en contexte de crises économiques (e.g Devine 2021 ; Drakos et al 2019 ; Morlino et Quaranta 2016, Schraff et Schimmelfenning 2019). On devrait donc s'attendre à ce que les attitudes soient plus positives lorsque la perception de l'économie du pays est positive.

Bien que les facteurs socio-économiques et identitaires s'avèrent pertinents pour comprendre comment les différentes catégories de populations perçoivent l'intégration européenne, la théorie du proxy offre une explication dont la prédiction est beaucoup plus importante et la direction moins nuancée. La théorie du proxy suppose que "*citizens compensate for a gap in knowledge about the EU by construing a reality about it that fits their understanding of the political world*" (Anderson 1998, p576).

Par conséquent, les citoyens se réfèrent aux critères du niveau envers lequel ils sont familiers, à savoir la politique nationale. Le niveau national devient ainsi le "proxy" du niveau européen, c'est-à-dire le substitut que les individus utilisent afin de combler un manque informationnel. Cela peut s'expliquer d'autant plus que, comme on a pu le voir précédemment, le fonctionnement de l'UE demeure encore largement intergouvernemental et donc pourrait justifier que des citoyens, dans certains pays influents, considèrent qu'il y a une continuité de la politique nationale au niveau européen et donc transfèrent leurs attitudes qu'ils ont envers l'un pour l'autre. C'est pourquoi nous avons intégré un modèle mesurant la confiance envers le parlement national.

Pour Anderson, deux facteurs en particulier façonnent fortement la perception de l'UE : la confiance envers les institutions nationales et la perception du pouvoir détenu par le gouvernement au niveau européen. En réalité, le contexte national nuance la force de cette relation ainsi que l'interprétation de ce transfert.

Certaines études ont effectivement démontré que lorsqu'un individu a confiance envers le niveau national il aura de fortes chances d'avoir également confiance envers le niveau européen (Rohrschneider 2002 ; Blondel et al 1998). La confiance se transmettrait donc directement d'un niveau à l'autre. On parlera ici d'effet de congruence. En revanche d'autres études constatent également que vivre dans un pays avec une forte confiance envers les institutions diminuera les chances d'avoir confiance envers le niveau européen (Munoz et al 2011). L'explication ici serait

que les citoyens font une distinction entre les deux niveaux de gouvernance et comparent les avantages d'un système par rapport à l'autre (Sanchez-Cuenca 2000 ; Krizinger 2003; Ilonszki, 2009). Ainsi, lorsqu'en moyenne les attitudes positives envers les institutions nationales augmentent, elles auront tendance à être plus négatives envers les institutions européennes, car l'intégration serait perçue comme risquant de fragiliser les acquis du système national. Dans le cas inverse certaines recherches ont constaté que les individus qui ont des attitudes négatives envers le niveau national ont plus de chance d'avoir des attitudes positives envers le niveau européen, car l'UE serait perçue comme permettant de substituer les défaillances de gouvernance du niveau national (Krizinger 2003).

On constate donc ici que la théorie du proxy se révèle contradictoire puisque si on peut observer effectivement que le niveau national sert de référent dans la formation des attitudes au niveau européen, le sens de cette relation est variable entre le phénomène de congruence et de compensation. Dans certains pays, avoir confiance envers le niveau national augmente fortement la confiance envers l'UE, alors que dans d'autres, la relation est plus nuancée. Pour Munoz et al (2011) l'effet de compensation ou de congruence dépend essentiellement du niveau d'analyse. Ainsi au niveau individuel on remarque un effet de congruence, donc que la confiance individuelle envers les institutions nationales se transmet au niveau européen ; et qu'au niveau du pays on constate un effet de compensation, c'est-à-dire que la performance du niveau national sert de référent pour le niveau européen. Donc bien qu'au niveau individuel on constate que lorsqu'un individu a confiance envers le niveau national, il aura confiance envers le niveau européen, on remarque au même moment qu'un individu habitant dans un pays avec de hauts standards institutionnels aura moins de chance en moyenne d'avoir confiance envers l'UE si l'on contrôle pour le niveau individuel.

La direction du transfert d'un niveau à l'autre demeure cependant en questionnement et nous amène à considérer que certains facteurs contextuels liés aux pays pourraient participer à la formation des

attitudes. En effet, certaines études sur le comportement électoral et la confiance envers le parlement (Van de Meer 2010 ; Bovens et Wille 2008) ont mis à jour que les caractéristiques démographiques et la performance économique des gouvernements n'affectaient que marginalement les changements de confiance envers les institutions. Il semble que le fonctionnement des institutions, ainsi que le contexte politico-culturel aient un rôle à jouer. C'est pour cette raison que plusieurs auteurs (eg. Sheve, 2000 ; Ray, 2004 ; Brinegar et al, 2004; Munoz et al, 2011) ont insisté sur l'importance du contexte national dans la formation de la perception des citoyens envers l'UE.

### **3.4 Le rôle du contexte national**

Par leurs histoires nationales respectives ou simplement en raison de certaines caractéristiques relatives à la gouvernance des pays membres, on comprend que le contexte national peut également influencer de façon importante les attitudes envers l'UE. En effet, plusieurs études ont démontré que les caractéristiques individuelles sont à considérer au travers du contexte national d'une part puisqu'il est déterminant dans le niveau d'éducation, de protection sociale ou de la "variété" du capitalisme (Hall 2015), et d'autre part, car ces caractéristiques n'ont parfois pas le même effet sur les attitudes envers l'UE d'un pays à l'autre. Le niveau d'éducation ou l'appartenance à une certaine socioprofessionnelle peut être fortement associé positivement aux attitudes envers l'UE dans certains pays et faiblement associé dans d'autres (Brinegar et Joly 2005, p161).

Étant donné que les citoyens n'évaluent pas le niveau européen indépendamment du niveau national (Kritzinger 2003), ce sont également les caractéristiques propres à la gouvernance du pays qui sont susceptibles de façonner la perception de l'UE. Comme on l'a vu précédemment, la littérature a démontré que dans les pays ayant un niveau élevé de corruption, les attitudes envers l'UE étaient en moyenne plus positives, ce qui suppose que pour ces pays la gouvernance de l'UE

peut représenter une meilleure alternative que les institutions nationales (Sanchez Cuenca 2000 ; Munoz et al. 2011 ; Arnold et al 2012). D'autres travaux ( Kumlin 2009 ; Ray, 2004 ; Beaudonnet 2015 ; Mau 2005) ont démontré que plus l'État social d'un pays est fort, plus les citoyens auront des chances d'être opposés à l'intégration européenne, et particulièrement à une délégation de souveraineté en lien avec le régime social, car potentiellement menaçant pour la qualité des services sociaux. Dans le même registre, certaines études ont tenté de démontrer que la contribution au budget européen fournissait aux citoyens une indication sur le rapport coût-bénéfice de l'intégration. Ainsi, dans les pays bénéficiaires de fonds communautaires, les citoyens se montreront plus favorables à l'intégration que dans ceux qui sont contributeurs nets (Anderson et Reichert 1995 ; Lubbers et Scheepers 2010). D'autres recherches ont également considéré que l'influence décisionnelle que les pays détenaient dans les institutions européennes pouvait influencer les attitudes de façon positive si les citoyens considèrent que leur pays détient un poids important (Arnold et al 2012). Enfin, la durée de l'appartenance à l'UE favoriserait le soutien puisque les citoyens ont progressivement été socialisés à cette idée (Anderson et Kalthenthaler 1996).

Comme on le voit, l'importance de ces différents facteurs a majoritairement été expliquée par des approches instrumentales où soit les individus font une comparaison entre les deux niveaux de gouvernance et orientent leurs attitudes par un calcul rationnel de leurs performances respectives, soit font une estimation des coûts et bénéfices de l'intégration. Or, l'approche instrumentale connaît certaines limites, car par, exemple, la valorisation de l'État social par les citoyens ainsi que le narratif sur les conséquences de l'intégration produit par les partis politiques dépendent d'un pays à l'autre, ce qui nous laisse penser que le mécanisme est plus complexe. Comme le démontre Beaudonnet (2015), la crainte de voir réduire la qualité des services sociaux en raison de l'intégration européenne est loin d'être identique entre les pays.

Les travaux de Rohrschneider et Loveless (2010) offrent une explication à ce problème puisqu'ils démontrent que les facteurs individuels et contextuels sont étroitement reliés, car la valorisation de certains critères dépend en réalité du niveau de richesse des pays. Pour les pays riches, les individus se réfèrent plutôt à des critères politiques relatifs à la performance démocratique des institutions, alors que pour les pays moins riches, les individus se réfèrent à des critères plus économiques. Ainsi, comme le rappellent Brinegar et Joly (2005 ; p157), les citoyens feraient une évaluation sociotropic de l'UE "*by taking into account how the outcomes of the choices made under their home institutions will be affected by greater European integration*". Le contexte national filtre en quelque sorte la perception de l'UE au travers de nombreux facteurs comme le discours partisan, le rapport historique vis-à-vis de l'intégration européenne ou encore le positionnement des médias. Certains travaux, par exemple, ont démontré comment les médias de masse jouent un rôle important dans l'euroscpticisme au Royaume-Uni (Spiering 2004 ; Grant 2008) tandis qu'ils ont un effet positif sur la perception de l'élargissement de l'UE dans d'autres pays (De Vreese et Boomgaarden 2006).

C'est en partie pour les raisons évoquées précédemment que nous utiliserons des régressions multiniveaux dans nos analyses afin de tenir compte de l'influence que le contexte peut avoir sur les variables individuelles. Comprendre comment les variables contextuelles peuvent influencer les attitudes nous permettra par ailleurs de contrôler pour leurs effets potentiels si elles sont susceptibles de covarier avec notre variable indépendante et donc potentiellement biaiser l'estimation de notre relation statistique.



#### 4) Hypothèses et postulats

Dans un premier temps, étant donné que la formation des attitudes envers le niveau européen est en partie déterminée par des facteurs du niveau national, nous souhaitons mesurer si le contrôle parlementaire influence la confiance envers le parlement national. Nous distinguerons donc l'impact sur 1) le niveau national et 2) le niveau européen.

D'après ce que nous avons vu dans la littérature, le contrôle parlementaire des affaires européennes complète les pouvoirs des parlements sur le gouvernement national et donc lui permet de mieux remplir son rôle.

Nous pouvons donc supposer les hypothèses suivantes :

***H1 : Plus un parlement dispose d'un contrôle parlementaire élevé sur les affaires européennes, plus les individus auront tendance à lui faire confiance.***

En ce qui concerne l'influence sur le niveau européen, la direction de la relation est moins évidente à établir puisque le contrôle parlementaire se constitue d'une part des capacités institutionnelles et d'autre part de l'activité parlementaire, et sont susceptible d'avoir un effet opposé sur les attitudes.

Revenons sur ce que la littérature nous laisse supposer.

En permettant aux députés de disposer de certains outils de contrôle et de coercition vis-à-vis des négociations du gouvernement au niveau européen, on suppose que les capacités institutionnelles devraient rassurer les citoyens sur le transfert de souveraineté et ainsi favoriser des attitudes positives envers l'UE.

***H2 : Il y a une relation positive entre la capacité institutionnelle des parlements et les attitudes positives envers l'UE. Plus la capacité institutionnelle augmente, plus les individus auront des attitudes positives envers l'UE***

En ce qui concerne l'activité parlementaire, on suppose qu'elle peut influencer les attitudes de deux façons :

a) De façon négative en permettant la visibilité d'une confrontation entre les niveaux de gouvernance. Cela s'est particulièrement vu durant les diverses crises que l'UE a connues : (crise de la zone euro, crise des réfugiées, etc.). Dans notre cas, étant donné que l'eurobaromètre date de 2013, on peut supposer que la crise de la zone euro a favorisé une activité parlementaire critique de la gestion de l'UE et donc contribuer à en donner une image négative.

***H3a : Il y a une relation négative entre l'activité parlementaire et les attitudes positives envers l'UE. Lorsque l'activité parlementaire augmente, les attitudes envers l'UE seront plus négatives.***

b) De façon positive en permettant la normalisation des enjeux européens au niveau national, réduisant ainsi le sentiment de dépossession démocratique des affaires européennes.

***H3b : Il y a une relation positive entre l'activité parlementaire et les attitudes positives envers l'UE. Lorsque l'activité parlementaire augmente, les attitudes envers l'UE seront plus positives.***

En ce qui concerne la mesure des attitudes envers l'UE, d'après ce que l'on sait donc sur le contrôle parlementaire, on peut supposer que deux dimensions des attitudes peuvent être impactées:

A) dimension relative à la performance démocratique de l'UE

B) dimension relative à la représentation des intérêts du pays au niveau européen

Bien qu'étant relativement proche, séparer ces deux dimensions nous permet d'avoir une meilleure compréhension du rôle que pourrait avoir le contrôle parlementaire.

## **Chapitre 2: Méthodologie et données**

### **1) Les raisons de l'approche quantitative**

Dans cette étude, nous adopterons une méthodologie quantitative et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme le rappelle Belot (2005), l'engouement dans les années 90 pour les attitudes des citoyens envers l'UE amena de nombreux chercheurs à se servir des données eurobaromètres mises à disposition des chercheurs et qui, malgré certains défauts (Nissen 2014), constituent une source d'information abondante et facilement exploitable. Par conséquent, bien qu'un tournant qualitatif s'opéra durant les années 2000 (Favell 2005) permettant à d'autres méthodologies d'émerger (e.g Belot 2000 ; Bruter 2005 ; Medrano 2003), la majorité des travaux portant sur les attitudes envers l'UE mobilisent une approche comparative quantitative.

En ce qui concerne notre présente recherche, les raisons de se servir de l'approche quantitative tiennent essentiellement à notre problématique. Puisque nous souhaitons mesurer l'influence de caractéristiques contextuelles dans la formation des attitudes, nous devons pouvoir comparer avec l'ensemble des pays de l'UE. C'est justement ce que permet l'analyse comparative des données eurobaromètres car nous disposons d'informations concernant les attitudes pour chaque pays membre. De plus, l'approche quantitative nous permet de mesurer l'effet que nous supposons et de contrôler l'effet d'autres variables susceptibles d'influencer notre inférence.

Il aurait néanmoins été intéressant de réaliser des entretiens dans les pays scandinaves où, comme on le verra plus loin, le contrôle parlementaire est particulièrement élevé et ainsi déterminer de quelle façon il contribue à en façonner les attitudes. Cependant, pour des raisons pratiques (moyens budgétaires, contrainte temporelle, barrière linguistique, puis sanitaire) cette option n'était pas envisageable.

## 2) Sélection des données

Les données mobilisées pour nos variables indépendantes et dépendantes sont d'une part celles concernant la mesure du contrôle parlementaire pour chaque pays et d'autre part celles relatives aux attitudes des citoyens. De plus, nous intégrerons d'autres variables contextuelles à nos régressions afin de contrôler pour d'éventuels biais par variables omises.

Nombreuses sont les études qui se sont intéressées au contrôle parlementaire des affaires européennes (Bergman 1997 ; 2000 ; Maurer et Wessels 2001; Raunio 2005 ; Karlas 2012; Heffler et al 2015 ; Winzen 2012 ; Auel et Tacea 2015a ; 2015b ; Buzogány 2010). La méthodologie retenue afin d'en agréger les données a cependant beaucoup évolué. Bergman (1997), qui fut le premier à tenter de mesurer le contrôle parlementaire, considérait initialement trois critères afin d'établir une estimation pour chaque pays :

- 1) Est-ce que la participation des parlements est limitée au Premier pilier communautaire ?
- 2) Est-ce que le pouvoir du parlement se fait par un comité ou par la chambre entière ?
- 3) Quel degré de coercition le parlement exerce-t-il sur l'action du gouvernement ?

Par la suite, les travaux de Maurer et Wessels (2001) élargiront ces critères en considérant la taille des CAE et la façon dont les parlements traitent les documents, mais également en catégorisant les stratégies parlementaires vis-à-vis du gouvernement entre "*supportive*" et "*challenging*". Raunio (2005) reprendra cette méthodologie en accordant plus d'importance envers les comités spécialisés. Plus tard, Winzen (2012) fera une analyse de ces pouvoirs par cohorte de pays afin de démontrer si certains facteurs contextuels expliquent les trajectoires des parlements.

On retient donc que les différentes mesures utilisées pour évaluer le contrôle parlementaire envers l'UE ont beaucoup évolué, mais que comme le démontre le tableau de Horner (2015) en annexe 1, la classification des pays demeure relativement similaire.

Enfin, plus récemment, de nombreux chercheurs contribuant au projet *Observatory of National Parliaments after Lisbon* (OPAL) ont effectué la collecte de données la plus exhaustive en ce qui concerne le contrôle parlementaire sur l'ensemble des chambres législatives des pays membres, mais également sur l'activité parlementaire. Récoltées entre 2010 et 2012, ces données ont permis la rédaction d'un livre extrêmement détaillé sur les formes et stratégies de contrôle parlementaire des affaires européennes pour chaque pays membre (Auel et al 2015a). Ce sont ces données que nous utiliserons dans cette recherche, en prenant uniquement la mesure des chambres basses puisque nous supposons qu'elles détiennent une plus grande visibilité sur la scène publique. Par ailleurs, il est probable que certaines chambres législatives régionales disposent également de compétences vis-à-vis de l'UE (Borońska-Hryniewiecka 2017) mais dont nous ne pouvons tenir compte étant donné l'absence de données exploitable.

Rappelons une fois de plus que ces données sont concordantes avec la crise de la zone euro, ce qui pour notre étude est à la fois positif, car a pu favoriser la connaissance et la politisation d'enjeux européens (Ruiz-Rufino et Alonso 2017) et négatif d'un autre côté, car peut être non représentatif de l'activité parlementaire habituelle.

En ce qui concerne les données relatives aux attitudes des citoyens envers le niveau national et européen, nous nous sommes servis de l'eurobaromètre 79.3 de mai 2013<sup>11</sup> en raison de la proximité temporelle avec l'agrégation de données de la variable sur le contrôle parlementaire. D'autres mesures sur les caractéristiques individuelles sont également issues de l'eurobaromètre dont on fournira le détail dans la partie sur l'opérationnalisation des variables.

Des sources supplémentaires ont été utilisées en ce qui concerne certaines variables contextuelles, sur lesquelles nous reviendrons en détail dans la prochaine partie.

---

<sup>11</sup> European Commission, Brussels (2017). Eurobarometer 79.3 (2013). GESIS Data Archive, Cologne. ZA5689

### 3) Opérationnalisation des variables

- *Variable indépendante*

Notre variable indépendante mesurant le contrôle parlementaire se compose de deux mesures:

- 1) *La capacité institutionnelle* des parlements à être en contrôle des affaires européennes (accès à l'information, infrastructures parlementaires et degré de coercition vis-à-vis du gouvernement concernant les négociations européennes).
- 2) *L'activité parlementaire* comme mesure de l'implication des parlementaires dans le contrôle des affaires européennes (durée de débats en plénières, durée dans les comités des affaires européennes, mandats et résolutions, opinions envoyées à l'UE).

Nous avons adapté la mesure du contrôle parlementaire à nos hypothèses. Ainsi dans les analyses concernant le niveau national, puisque nous supposons que le contrôle parlementaire a uniquement un effet positif nous avons additionné la capacité institutionnelle et l'activité parlementaire ensemble. Nous l'avons nommé "contrôle parlementaire total". Pour voir le détail concernant l'agrégation de chaque variable, voir les annexes 2a et 2b

Pour le niveau européen, en revanche, nous supposons que l'effet du contrôle parlementaire est antagoniste puisque nos hypothèses envisagent un effet positif pour la capacité institutionnelle et potentiellement négatif pour l'activité parlementaire. L'annexe 3 montre d'ailleurs que lorsque l'on agrège les deux dimensions, les résultats sont non significatifs. Ainsi, nous avons mesuré simultanément l'activité parlementaire et la capacité institutionnelle dans nos modèles.

Plusieurs problèmes résultent de ce choix méthodologique sur lesquels nous reviendrons dans la discussion. Par ailleurs, étant donné que l'effet du contrôle parlementaire sur les attitudes européennes est susceptible de ne pas être linéaire ou qu'il ait uniquement un effet lorsqu'il est très élevé, nous avons catégorisé notre variable en quatre : faible ; moyen ; fort ; très fort. Pour voir le

document original, voir l'annexe 4. La catégorisation a été effectuée afin d'obtenir un nombre plus ou moins équivalent de pays dans chaque groupe en tenant compte des écarts de score entre chaque pays.

Tableau 1: Mesure de la capacité institutionnelle

Tableau 2 : Mesure de l'activité parlementaire

Pays - Capacité institutionnelle	Score
Finlande	8.4
Allemagne	7.8
Lituanie	7.3
Suède	7.2
Danemark	6.9
Estonie	6.7
Pays-Bas	6.6
Slovénie	6.0
Rép - tchèque	5.8
France	5.5
Lettonie	5.3
Royaume-Uni	5.2
Autriche	5.1
Slovaquie	4.9
Hongrie	4.8
Irlande	4.6
Italie	4.6
Malte	4.6
Pologne	4.4
Portugal	4.3
Bulgarie	4.1
Espagne	4.0
Luxembourg	4.0
Roumanie	3.5
Chypre	2.7
Grèce	2.6
Belgique	2.4

Très fort

Fort

Moyen

Faible

Pays - Activité parlementaire	Score
Finlande	6
Suède	5.6
Danemark	3.9
Portugal	3.4
Allemagne	3.4
Pays-Bas	3.0
Estonie	3.0
Italie	2.9
Lituanie	2.6
Espagne	2.3
Autriche	2.2
France	2.1
Slovaquie	2.1
Slovénie	1.9
Irlande	1.9
Belgique	1.8
Roumanie	1.6
Luxembourg	1.6
Lettonie	1.5
Royaume-Uni	1.4
Pologne	1.4
Bulgarie	1.0
Rép - tchèque	1.0
Hongrie	1.0
Chypre	1
Grèce	0.8
Malte	0.7

- *Variable dépendante*

Pour les attitudes envers le niveau national, nous nous sommes servis des réponses à la question QA12\_3 de l'eurobaromètre :

- *Pour chacune des institutions suivantes, pourriez-vous me dire si vous avez plutôt confiance ou plutôt pas confiance en elle. 3 : Parlement national*

Les réponses vont de **0** : « plutôt pas confiance » à **1** : « plutôt confiance ».

En ce qui concerne les attitudes envers le niveau européen, nous nous sommes intéressés à deux dimensions : A) dimension performance démocratique et B) dimension représentation des intérêts du pays.

Pour la dimension A, nous avons utilisé les réponses à la question QA12\_4 de l'eurobaromètre :

- *Pour chacune des institutions suivantes, pourriez-vous me dire si vous avez plutôt confiance ou plutôt pas confiance en elle. 4 : L'Union européenne.*

Les réponses vont de **0** : « plutôt pas confiance » à **1** : « plutôt confiance ».

Pour la dimension B, nous nous sommes servis de la réponse à la question QA22\_a\_2:

- *Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des affirmations suivantes ? Les intérêts de (NOTRE PAYS) sont bien pris en compte dans l'UE. Les réponses vont de **1** : « Pas du tout d'accord » à **4** : « Tout à fait d'accord ».*

Dans toutes ces mesures, les réponses "Ne sais pas" n'ont pas été prises en considération par les modèles.

- *Variables contrôles : individuelles*

Comme nous l'avons indiqué dans notre littérature, de nombreuses caractéristiques individuelles sont susceptibles d'influencer les attitudes autant envers le niveau national qu'européen, et exige donc d'en contrôler les effets. C'est pourquoi nous avons intégré à tous nos modèles le genre, l'âge,



le niveau d'éducation ainsi que l'intérêt envers la politique. La variable genre est dichotomique avec 1 : homme, et 2 : femme. La variable âge est continue et a été standardisée. Le niveau d'éducation a été catégorisé en quatre : moins de 15 années ; 16-19 années ; plus de 20 années ; encore étudiant. La variable sur l'intérêt politique est une agrégation des réponses concernant la fréquence des discussions en ce qui concerne la politique locale, nationale et européenne.

○ *Variables contrôles : contextuelles*

Pour le niveau national et européen, nous avons également mobilisé plusieurs variables contextuelles afin de vérifier que notre corrélation ne soit pas le reflet d'autres relations causales. Ainsi, pour le niveau national nous avons souhaité contrôler pour trois variables contextuelles représentatives de la qualité démocratique des institutions nationales : les pouvoirs parlementaires ; le type de régime ; le type de scrutin électoral. Dans ces trois cas, on suppose que ces variables peuvent avoir à la fois un effet simultané sur la variable indépendante et dépendante et constituent ainsi de potentielles variables omises.

Pour les pouvoirs parlementaires, nous soupçonnons que les compétences dont les parlements disposent de façon générale auront un impact à la fois sur le contrôle parlementaire et sur la confiance envers le parlement. Nous avons utilisé l'ouvrage de Fish et Kroenig (2009) qui compile les données les plus exhaustives dans la littérature sur les pouvoirs des parlements. Dans ce classement, chaque pays détient une valeur qui correspond à une estimation des pouvoirs du parlement. Plus celle-ci est élevée, plus le parlement détient de pouvoirs vis-à-vis du gouvernement. Deux pays sont manquants dans ce classement : Luxembourg et Malte.

Pour le type de régime, nous avons pris le classement de Cheibub et al (2010) afin de contrôler pour l'effet de vivre dans un pays à régime parlementaire.

Pour le type de scrutin électoral, nous avons souhaité vérifier si le scrutin proportionnel pouvait avoir un impact. Les estimations sont issues des bases de données de Quality of governance, Dahlberg et al (2020) pour l'année 2013.

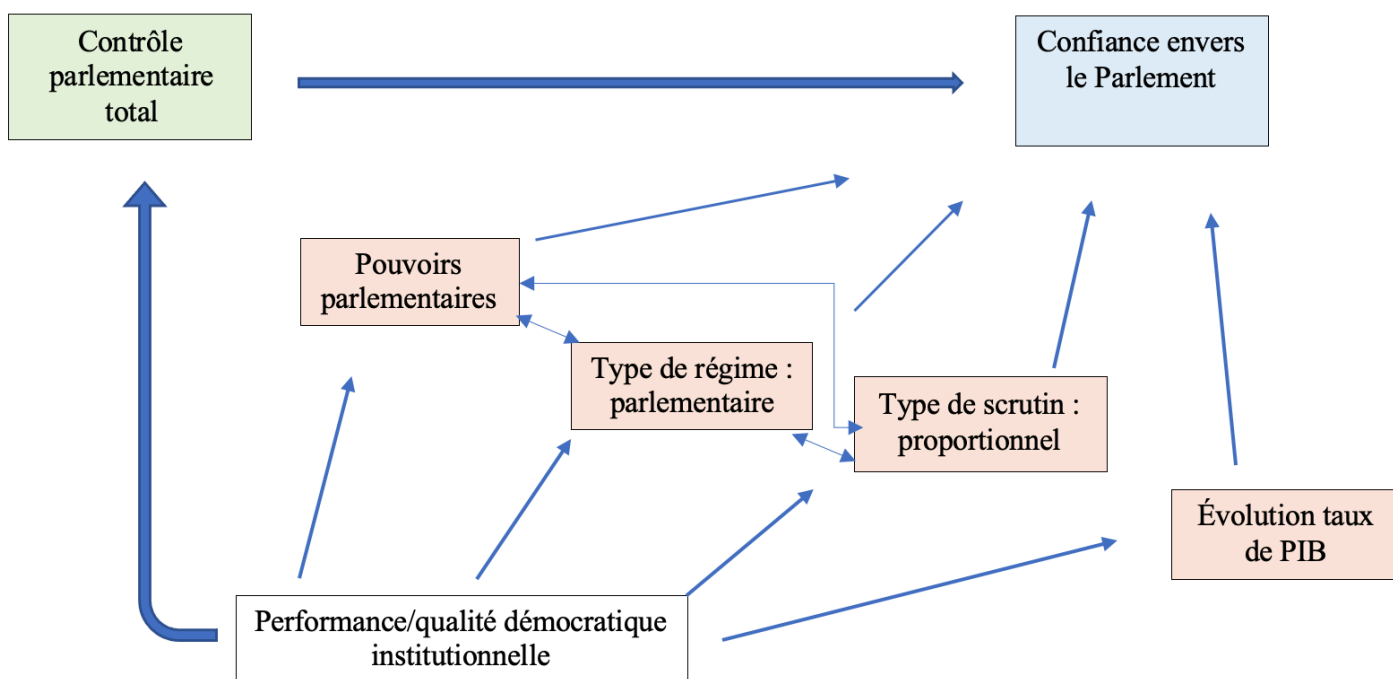
Enfin, comme nous l'avons vu dans la littérature, la performance économique des pays est également susceptible d'avoir un rôle dans la formation des attitudes politiques (voir notamment Erkel et Van der Meer 2016 ; Devine 2021). Nous avons donc intégré pour les deux niveaux une variable représentative de la conjoncture économique du pays, à savoir l'évolution en pourcentage du Produit intérieur brut (PIB) d'une année sur l'autre. Les données sont issues de l'Eurostat pour l'année 2012<sup>12</sup> puisque l'année 2013 contenait de l'information postérieure à notre variable dépendante. Nous avons standardisé cette variable. Nous aurions pu mobiliser une variable plus saillante de la situation économique, comme la variation du taux de chômage, mais étant donné sa forte colinéarité avec nos variables indépendantes, nous avons dû nous en abstenir afin de limiter la variation commune de nos variables explicatives (-0.581 pour la capacité parlementaire pour le niveau européen et -0.401 pour le niveau national, toutes les deux à  $p < 0.001$ ).

Afin de mieux visualiser les effets potentiels de nos variables contrôles, nous avons représenté les relations que nous supposons à l'aide de graphiques acycliques orientés (GAO).

---

<sup>12</sup> Disponible sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tec00115/default/table?lang=en>  
Consulté le 31 mars 2021

Graphique 1 : Représentation en GAO du modèle sur le niveau national



En ce qui concerne le niveau européen, nous avons tout d’abord contrôlé pour la variable sur la contribution au budget européen. Nous soupçonnons en effet que puisque les données récoltées datent de 2010-2012, soit durant la crise de la zone euro, l’activité parlementaire fut en grande partie motivée pour des raisons financières. Par ailleurs, la contribution au budget de l’UE est également susceptible d’influencer les attitudes envers l’UE (Lubbers et Scheepers 2010). Les données sont issues de la Commission européenne pour l’année 2013.<sup>13</sup> Nous avons utilisé une variable binaire en raison de la forte colinéarité avec nos autres variables contrôles.

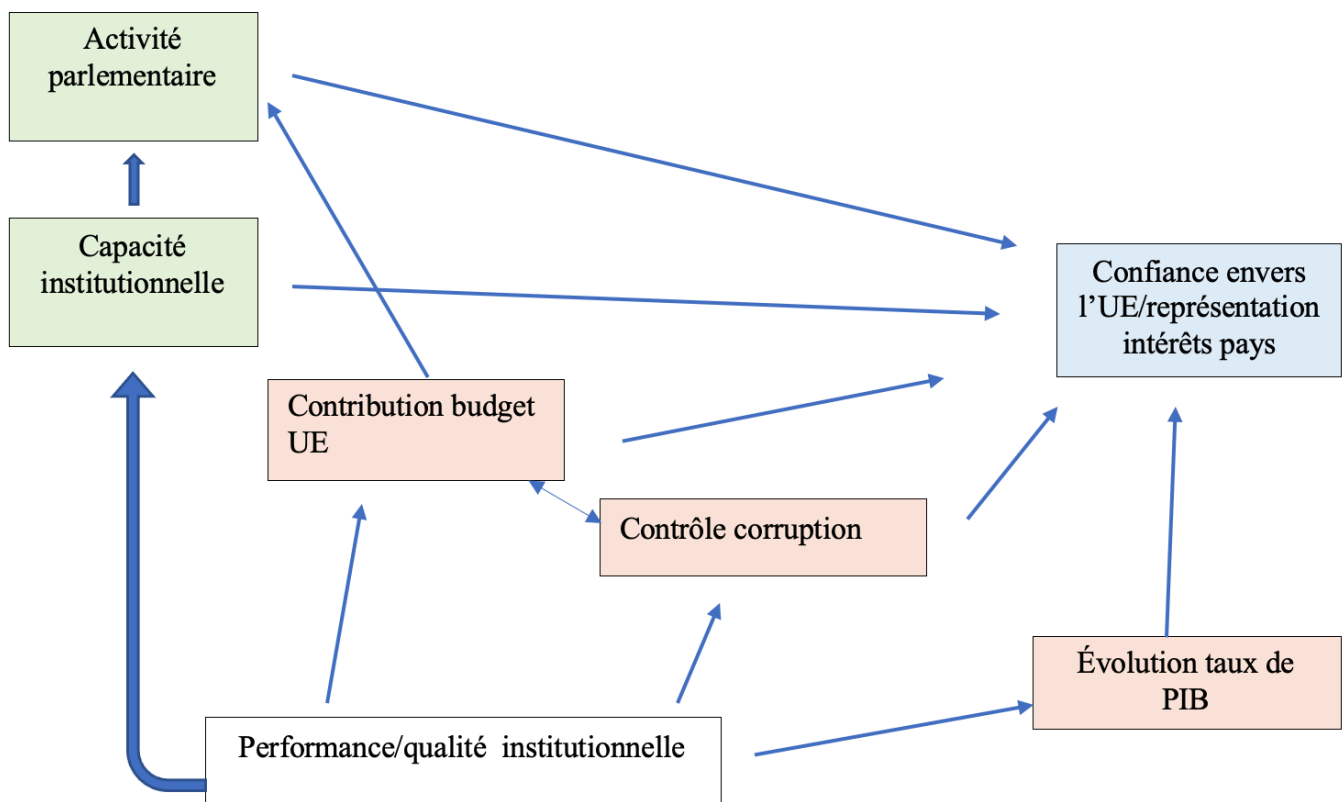
Ensuite, nous avons contrôlé pour une variable représentative de la qualité des institutions nationales souvent retenue, à savoir le contrôle de la corruption. Cette variable est issue de la

<sup>13</sup> Disponible sur : [https://ec.europa.eu/budget/graphs/revenue\\_expenditure.html](https://ec.europa.eu/budget/graphs/revenue_expenditure.html)  
Consulté le 14 décembre 2020

Banque mondiale pour l'année 2013 et consiste en une estimation pour chaque pays<sup>14</sup>. Il est possible de retrouver le détail de chaque variable mobilisée dans l'annexe 4.

Enfin, afin de contrôler pour la performance économique des pays, également susceptible d'avoir une influence sur la confiance envers l'UE (Anderson 1998 ; Kumlin 2009), nous avons aussi mobilisé la variable sur la variation du taux de PIB.

Graphique 2 : Représentation en GAO du modèle sur le niveau européen



Tous les modèles de régressions que nous allons présenter sont multiniveaux à constante aléatoire. Ce choix méthodologique signifie qu'au lieu de considérer l'ensemble de nos observations comme faisant partie d'un même groupe homogène, certaines composantes aléatoires ont une influence sur

<sup>14</sup> Disponible sur : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/>  
Consulté le 14 décembre 2020

l'effet que nous souhaitons mesurer d'un groupe à l'autre. Le modèle multiniveau à constante aléatoire considère néanmoins que les observations sont tirées d'un même échantillon et donc que les coefficients estimés dans un groupe auront de l'influence sur les autres groupes (Clark et Linzer 2015, p7). Dans notre recherche, nous pouvons considérer que les pays membres entretiennent un rapport singulier envers l'intégration européenne et constituent donc ces composantes aléatoires, ce qui justifie ainsi que chaque pays forme un groupe. Dans nos modèles, les coefficients des variables d'un groupe fournissent de l'information pour les autres groupes et s'ajustent ainsi pour obtenir une moyenne globale du coefficient pour l'ensemble des pays.

Par ailleurs, le modèle multiniveau est également utilisé pour des régressions où nous intégrons simultanément des variables du niveau individuel et contextuel. Dans notre cas, puisque nous avons en variable dépendante les attitudes individuelles envers le niveau national et européen, et en variable indépendante le niveau de contrôle parlementaire de chaque pays membre, la régression multiniveau permet de les incorporer dans le même modèle.

En ce qui concerne l'opérationnalisation des variables contrôles contextuelles, puisque nos variables contextuelles covarient beaucoup entre elles, comme le montrent nos matrices de corrélations (Annexe 7), nous avons intégré successivement nos variables avec un dernier modèle où nous les avons intégrés toutes simultanément.

Lorsque notre variable des attitudes est dichotomique, nous avons effectué une régression logistique. Cela nous permet de circonscrire notre modèle entre 0 et 1 et ainsi de produire une régression qui correspond à la structure des variables utilisées. Dans ce cas, les coefficients seront donc en rapport de chance soit en *odds ratio*.

En revanche lorsque notre variable de mesure des attitudes est linéaire, nous avons effectué une régression linéaire.

#### **4) Limites méthodologiques**

Plusieurs limites doivent être prises en considération en ce qui concerne notre méthodologie. La première est que puisque les données sur le contrôle parlementaire ont été récoltées entre 2010 et 2012, nous n'avons effectué des régressions qu'avec le premier eurobaromètre successif, à savoir celui de mai 2013. Notre analyse aurait sans doute gagné en significativité et en pertinence si nous avions pu prendre en compte plusieurs années successives, mais si on peut considérer que la capacité institutionnelle varie peu d'une année à l'autre, ce n'est vraisemblablement pas le cas pour l'activité parlementaire, particulièrement en raison de la crise de la zone euro. En conséquence, plus on se serait éloigné de la période de collecte, moins les résultats auraient été facilement interprétables. Par ailleurs, nous avons uniquement utilisé les données relatives aux chambres basses en supposant qu'elles sont plus susceptibles d'avoir une influence sur l'opinion publique. Or, dans certains pays il est probable que le contrôle du sénat ait un rôle tout aussi important que le parlement dans le façonnement des attitudes.

En ce qui concerne nos modèles, la régression multiniveau repose sur le postulat que les composantes aléatoires, soit les caractéristiques de groupe, sont indépendantes des variables explicatives. La constante aléatoire, ainsi que l'information résiduelle doivent donc être indépendantes de notre variable explicative. Ainsi, à moins de pouvoir contrôler pour toutes les caractéristiques des pays associées au contrôle parlementaire, nos estimations risqueront d'être biaisées. Dans notre cas on peut considérer que les caractéristiques du pays ayant un impact sur le contrôle parlementaire ont partiellement été contrôlées avec les variables concernant la qualité des institutions ou la performance économique, mais d'autres variables ont potentiellement été omises, ce qui risque de biaiser nos résultats. Ensuite, comme on a pu le voir dans la littérature, certains travaux ont démontré que le niveau d'eurosepticisme des pays peut contribuer à la capacité

institutionnelle ou marginalement à l'activité parlementaire. Autrement dit, il est probable que la relation causale n'aille pas uniquement dans un sens. Il aurait donc été pertinent de contrôler pour cette variable, mais puisqu'on suppose qu'elle constitue une variable descendante de notre variable indépendante, nous avons dû nous en abstenir. Enfin, gardons également à l'esprit que dans nos modèles nous avons intégré la capacité institutionnelle et l'activité parlementaire en même temps, ce qui peut potentiellement conduire à limiter leurs effets ou à donner une direction erronée puisqu'elles covarient beaucoup entre elles comme le démontre notre matrice de corrélation en annexe 7.

## Chapitre 3: Présentation des résultats

### 1) Niveau national

Tableau 3 : Influence du contrôle parlementaire sur la confiance envers le parlement national

	<i>Dependent variable:</i>					
	CONFIANCE_PARL					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
controle_parl_tot	1.493*	1.724***	1.484*	1.456*	1.435*	1.622**
	t = 2.208	t = 3.489	t = 2.197	t = 2.133	t = 2.067	t = 3.115
pouvoir_parl		0.893				0.830
		t = -0.717				t = -0.983
regime_parlementaire			1.315			1.251
			t = 0.753			t = 0.591
election_proportionnel				1.675		1.370
				t = 1.386		t = 0.947
evol_PIB					1.325	1.242
					t = 1.654	t = 1.327
age	1.166***	1.171***	1.166***	1.166***	1.166***	1.171***
	t = 8.205	t = 8.237	t = 8.203	t = 8.209	t = 8.202	t = 8.233
genre(2) Femme	0.916**	0.904**	0.916**	0.916**	0.916**	0.904**
	t = -2.824	t = -3.180	t = -2.824	t = -2.825	t = -2.827	t = -3.182
education_16-19	1.244***	1.291***	1.244***	1.245***	1.243***	1.289***
	t = 4.430	t = 4.981	t = 4.430	t = 4.433	t = 4.404	t = 4.956
education_20+	1.744***	1.824***	1.744***	1.744***	1.742***	1.822***
	t = 10.576	t = 11.068	t = 10.577	t = 10.579	t = 10.558	t = 11.045
education_Etudiant	2.409***	2.521***	2.409***	2.409***	2.407***	2.517***
	t = 10.578	t = 10.815	t = 10.577	t = 10.579	t = 10.567	t = 10.799
interet_politique	1.135***	1.143***	1.135***	1.135***	1.135***	1.143***
	t = 7.537	t = 7.724	t = 7.535	t = 7.529	t = 7.553	t = 7.729
Constant	0.276***	0.229***	0.235***	0.196***	0.275***	0.167***
	t = -6.926	t = -9.164	t = -5.117	t = -5.313	t = -7.274	t = -5.796
Nombre de pays	27	25	27	27	27	25
Observations	25,040	24,158	25,040	25,040	25,040	24,158
Log Likelihood	-12,939.350	-12,356.580	-12,939.080	-12,938.420	-12,938.050	-12,355.420
Akaike Inf. Crit.	25,896.710	24,733.150	25,898.150	25,896.850	25,896.100	24,736.850
Bayesian Inf. Crit.	25,969.860	24,814.080	25,979.430	25,978.130	25,977.380	24,842.050

Note:

\*p<0.05; \*\*p<0.01; \*\*\*p<0.001



Nous avons ici six modèles :

Le modèle (1) en contrôlant uniquement pour les variables individuelles.

Le modèle (2), (3), (4), (5) en contrôlant isolement de potentielles variables contextuelles omises.

Le modèle (6) en contrôlant simultanément pour toutes les potentielles variables omises.

Les résultats du tableau nous permettent d'observer plusieurs phénomènes. Lorsque l'on contrôle uniquement pour les variables individuelles (1), on observe que l'effet du contrôle parlementaire est positif. Lorsque le contrôle parlementaire total augmente d'une unité, les chances d'avoir confiance envers le parlement national augmentent de 49% avec une significativité de  $p < 0.05$ .

Dans les modèles (2), (3), (4), lorsque l'on intègre des variables sur le degré démocratique du parlement on remarque que la relation demeure positive, mais gagne en intensité quand on contrôle la variable sur les pouvoirs parlementaires. Pour ce modèle la relation est plus positive et gagne en significativité. Cela indique qu'indépendamment de l'effet des pouvoirs des parlements sur la confiance envers le parlement, le contrôle parlementaire envers l'UE pourrait avoir une influence plus importante.

Pour le modèle (5) lorsque nous contrôlons pour la variable relative à la performance économique du pays, on observe que la variable est non significative. Ainsi, contrairement à ce que nous supposions, et ce que suggère la littérature, l'évolution de la situation économique ne semble pas avoir d'effet sur la confiance envers le parlement. Par ailleurs, lorsque l'on tient compte de la variation de cette variable, notre variable demeure significative avec des *odds ratio* relativement similaires aux autres modèles.

Enfin, quand nous contrôlons simultanément pour toutes les potentielles variables omises, on observe que l'*odds ratio* du contrôle parlementaire se rapproche du modèle (2) avec une significativité de  $p < 0.01$  et nous amène ainsi à considérer que le contrôle parlementaire peut avoir un rôle à jouer dans la formation des attitudes de confiance envers le parlement national.

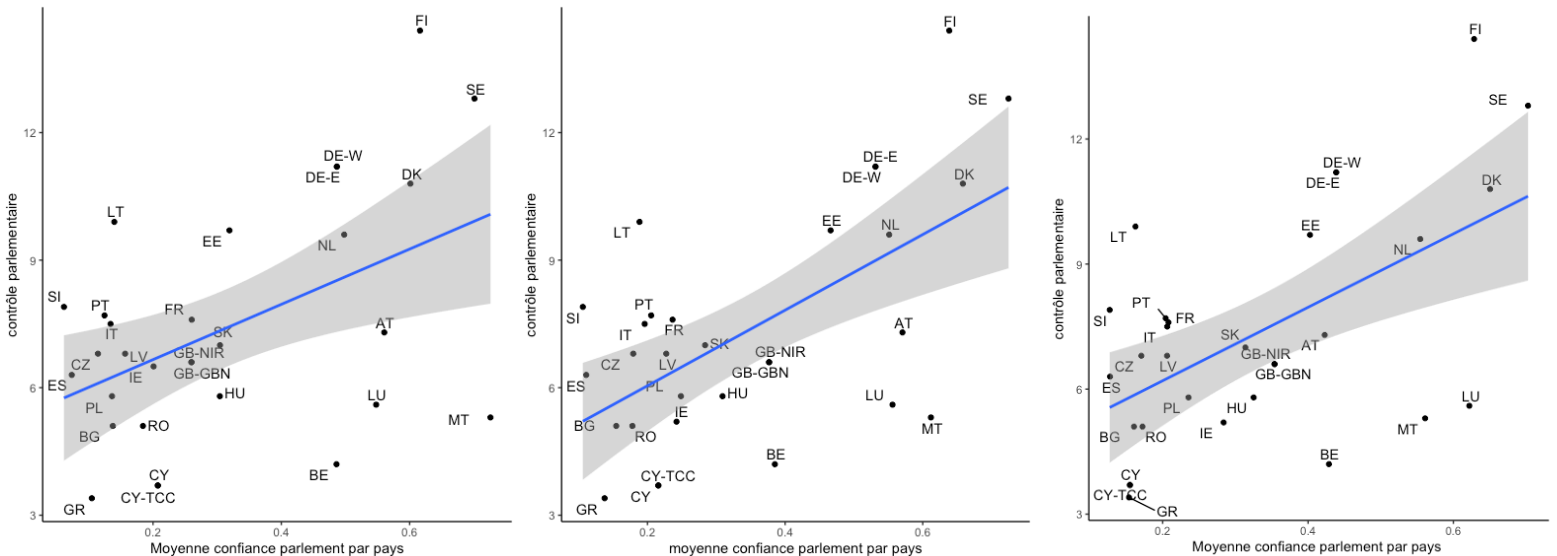
Le graphique suivant nous montre la relation entre le contrôle parlementaire et la confiance moyenne envers le parlement pour chaque pays, et on observe que la relation demeure positive sur les années suivantes. Ainsi, sans parler de causalité, puisque nous ne disposons pas de données sur le contrôle parlementaire pour ces années, ces résultats nous laissent penser que le contrôle parlementaire envers l'UE influence positivement les attitudes envers le parlement national.

*Graphique 3 : Relation entre contrôle parlementaire et confiance moyenne envers le parlement par pays*

**2013**

**2014<sup>15</sup>**

**2015<sup>16</sup>**



<sup>15</sup> European Commission, Brussels (2018): Eurobarometer 82.3 (2014). TNS opinion, Brussels [producer]. GESIS Data Archive, Cologne. ZA5932 Data file Version 3.0.0,

<sup>16</sup> European Commission, Brussels (2019): Eurobarometer 84.3 (2015). TNS opinion, Brussels [producer]. GESIS Data Archive, Cologne. ZA6643 Data file Version 4.0.0,

## **2) Niveau européen**

Pour le niveau européen, nous nous sommes intéressés à deux dimensions des attitudes, la performance démocratique des institutions européennes et le sentiment de représentation des intérêts nationaux.

Pour chacune des dimensions nous aurons 5 modèles :

Le modèle (1) en contrôlant uniquement pour les variables individuelles.

Le modèle (2) en contrôlant pour la variable sur la contribution au budget européen

Le modèle (3) en contrôlant pour la variable relative à la qualité de la gouvernance.

Le modèle (4) en contrôlant pour la performance économique du pays.

Le modèle (5) en contrôlant simultanément nos variables contrôles.

A) Dimension performance démocratique

Tableau 4: Influence du contrôle parlementaire sur la confiance envers l'UE

	Dependent variable:				
	CONFIANCE_UE				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
capa_institu_moyen	1.314 t = 1.052	1.289 t = 0.969	1.274 t = 0.946	0.949 t = -0.251	0.938 t = -0.317
capa_institu_fort	0.866 t = -0.546	0.881 t = -0.476	0.889 t = -0.453	0.638* t = -2.151	0.646* t = -2.130
capa_institu_tres fort	2.129* t = 2.093	2.139* t = 2.115	2.324* t = 2.317	0.938 t = -0.196	1.040 t = 0.121
acti_parl_moyen	1.047 t = 0.190	1.066 t = 0.262	1.095 t = 0.379	0.833 t = -0.978	0.861 t = -0.811
acti_parl_fort	0.618 t = -1.599	0.636 t = -1.468	0.628 t = -1.576	0.752 t = -1.238	0.739 t = -1.314
acti_parl_tres fort	0.432* t = -2.250	0.457* t = -1.962	0.490 t = -1.846	0.773 t = -0.837	0.834 t = -0.574
contrib		0.914 t = -0.407			1.114 t = 0.526
controle_corruption			0.888 t = -1.029		0.869 t = -1.289
evol_PIB				1.470*** t = 4.574	1.466*** t = 4.688
age	0.954** t = -2.852	0.954** t = -2.847	0.954** t = -2.840	0.953** t = -2.858	0.954** t = -2.844
genre(2) Femme	0.956 t = -1.626	0.956 t = -1.627	0.956 t = -1.628	0.956 t = -1.618	0.956 t = -1.619
education_16-19	1.167*** t = 3.477	1.167*** t = 3.478	1.166*** t = 3.474	1.166*** t = 3.463	1.165*** t = 3.453
education_20+	1.675*** t = 10.928	1.675*** t = 10.931	1.675*** t = 10.936	1.674*** t = 10.924	1.675*** t = 10.931
education_Etudiant	2.633*** t = 13.351	2.633*** t = 13.352	2.633*** t = 13.356	2.633*** t = 13.353	2.634*** t = 13.358
interet_politique	1.084*** t = 5.457	1.084*** t = 5.458	1.084*** t = 5.451	1.085*** t = 5.518	1.085*** t = 5.509
Constant	0.491** t = -3.200	0.498** t = -3.113	0.462*** t = -3.422	0.647* t = -2.431	0.591** t = -2.756
Nombre de pays	27	27	27	27	27
Observations	24,541	24,541	24,541	24,541	24,541
Log Likelihood	-15,512.920	-15,512.840	-15,512.400	-15,505.130	-15,504.270
Akaike Inf. Crit.	31,053.840	31,055.670	31,054.800	31,040.260	31,042.540
Bayesian Inf. Crit.	31,167.350	31,177.290	31,176.420	31,161.880	31,180.380

Note:

\* p<0.05; \*\* p<0.01; \*\*\* p<0.001

Les résultats du tableau 4 nous permettent d'observer plusieurs phénomènes. Conformément à nos hypothèses, le modèle (1) nous indique qu'il y a un effet antagoniste puisqu'une hausse de la capacité institutionnelle est associée à une hausse de la confiance envers l'UE, tandis qu'une hausse de l'activité parlementaire est associée à une baisse de la confiance envers l'UE. On observe par ailleurs qu'il est difficile de déterminer si l'effet est linéaire puisque dans les deux cas la relation est particulièrement significative lorsque l'on passe de "faible" à "très fort". Ainsi, lorsque la capacité institutionnelle passe de "faible" à "très fort", les chances d'avoir confiance envers l'UE augmentent de près de 210% avec une significativité de  $p < 0.05$ . En revanche, lorsque l'activité parlementaire passe de "faible" à "très fort", on observe que les chances d'avoir confiance envers l'UE diminuent de plus de 55% avec une significativité de  $p < 0.05$ . Dans le modèle (2), lorsque nous contrôlons pour la variable "contrib", nous remarquons que la variable n'est pas significative et que les *odds ratio* du contrôle parlementaire demeurent relativement similaire.

Dans le modèle (3) où nous contrôlons pour le contrôle de la corruption, on observe que les coefficients de nos variables indépendantes restent relativement proches, mais que l'activité parlementaire n'est plus significative, ce qui pourrait signifier que c'est la qualité institutionnelle des pays qui a un effet négatif sur la confiance envers l'UE.

Dans le modèle (4) où nous contrôlons pour la performance économique du pays, on observe que conformément à la littérature, la relation est positive, à savoir qu'en moyenne lorsque l'évolution du taux de PIB augmente d'un écart type les chances d'avoir confiance envers l'UE augmentent de près de 47%. Contrairement au niveau national, on observe que l'effet est positif et significatif à  $p < 0.001$ , ce qui pourrait signifier que l'UE, plutôt que le niveau national, a été considérée comme responsable de la variation économique du pays. Au même moment on observe d'une part que notre variable « capacité institutionnelle » est significative à  $p < 0.05$  et devient négative pour la

catégorie « fort », d'autre part notre variable activité parlementaire n'est plus significative. Autrement dit, on peut supposer que lorsque l'on soustrait la perception de la performance économique des pays sur la formation de confiance, la capacité institutionnelle ne semble plus avoir d'effet positif et l'activité parlementaire n'est plus significative.

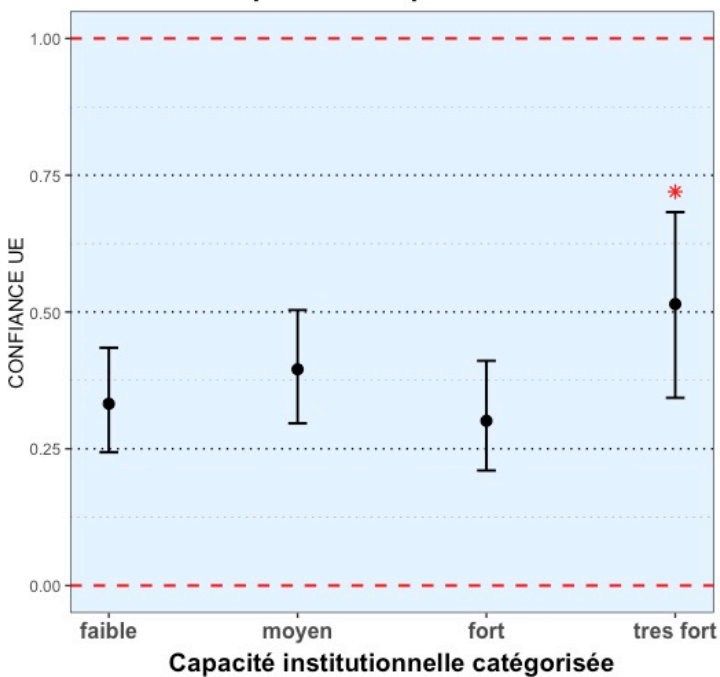
Enfin dans le modèle (5) où nous intégrons simultanément toutes nos variables, on constate que nos résultats demeurent sensiblement similaires au modèle (4).

Afin de vérifier la robustesse de nos modèles, l'annexe 6 nous montre les résultats pour le niveau européen en utilisant des catégorisations légèrement différentes. On constate que les résultats demeurent sensiblement identiques pour la première catégorisation.

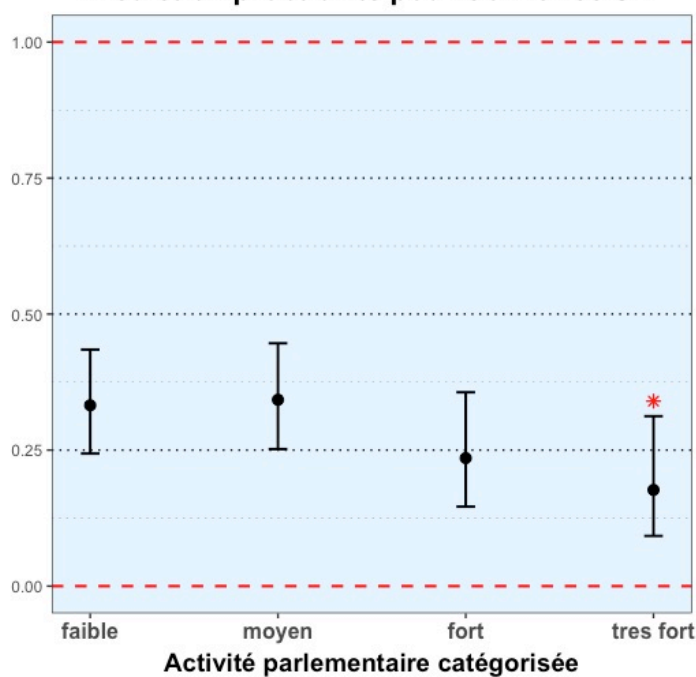
Le graphique suivant représente les prédictions de probabilité d'avoir confiance envers L'UE de notre modèle 1. On observe que lorsque la capacité institutionnelle passe de « faible » à « très fort » la probabilité d'avoir confiance envers l'UE passe d'approximativement 30% à plus de 50%. En revanche pour l'activité parlementaire, on observe que passer de « faible » à « très fort » baisse la probabilité d'avoir confiance envers l'UE d'approximativement 30% à 20%.

Graphique 4 : Prédiction probabilité de confiance envers l'UE (modèle1) tableau 4

**Prédiction probabilité pour Confiance UE**



**Prédiction probabilité pour Confiance UE**



*B) Dimension représentation des intérêts du pays*  
*Tableau 5 : Influence du contrôle parlementaire sur le sentiment de représentation des intérêts du pays*

	<i>Dependent variable:</i>				
	INTERET_PAYS				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
capa_institu_moyen	1.190 t = 1.284	1.243 t = 1.691	1.220 t = 1.522	1.059 t = 0.458	1.105 t = 0.883
capa_institu_fort	0.992 t = -0.061	0.951 t = -0.380	0.970 t = -0.228	0.889 t = -0.927	0.847 t = -1.446
capa_institu_tres fort	1.369 t = 1.666	1.353 t = 1.711	1.273 t = 1.296	1.022 t = 0.109	0.965 t = -0.194
acti_parl_moyen	1.301* t = 2.101	1.247 t = 1.851	1.253 t = 1.849	1.199 t = 1.603	1.134 t = 1.219
acti_parl_fort	1.062 t = 0.382	0.992 t = -0.055	1.048 t = 0.313	1.139 t = 0.931	1.074 t = 0.555
acti_parl_tres fort	1.062 t = 0.310	0.926 t = -0.391	0.957 t = -0.222	1.309 t = 1.439	1.124 t = 0.659
contrib		1.238* t = 1.960			1.188 t = 1.506
controle_corruption			1.103 t = 1.660		1.048 t = 0.776
evol_PIB				1.148** t = 2.698	1.154** t = 3.143
age	0.994 t = -1.040	0.994 t = -1.051	0.994 t = -1.050	0.994 t = -1.035	0.994 t = -1.054
genre(2) Femme	0.948*** t = -5.352	0.948*** t = -5.348	0.948*** t = -5.349	0.948*** t = -5.353	0.948*** t = -5.346
education_16-19	1.082*** t = 5.126	1.082*** t = 5.126	1.082*** t = 5.134	1.082*** t = 5.112	1.082*** t = 5.112
education_20+	1.219*** t = 11.897	1.219*** t = 11.887	1.219*** t = 11.892	1.219*** t = 11.892	1.219*** t = 11.876
education_Etudiant	1.297*** t = 9.834	1.297*** t = 9.829	1.297*** t = 9.830	1.297*** t = 9.833	1.297*** t = 9.825
interet_politique	1.032*** t = 5.886	1.032*** t = 5.880	1.032*** t = 5.885	1.032*** t = 5.905	1.032*** t = 5.903
Constant	2.654*** t = 8.474	2.568*** t = 8.641	2.791*** t = 8.958	2.928*** t = 10.034	2.934*** t = 10.219
Nombre de pays	27	27	27	27	27
Observations	24,785	24,785	24,785	24,785	24,785
Log Likelihood	-28,845.450	-28,844.920	-28,846.010	-28,844.270	-28,844.460
Akaike Inf. Crit.	57,720.890	57,721.830	57,724.030	57,720.540	57,724.930
Bayesian Inf. Crit.	57,842.660	57,851.720	57,853.910	57,850.430	57,871.050

Note:

\* p<0.05; \*\* p<0.01; \*\*\* p<0.001

Les résultats du tableau 5 nous montrent que pour tous nos modèles, les *odds ratio* sont pour la majorité non significatifs. Il est donc très difficile de déterminer que la capacité institutionnelle ou que l'activité parlementaire aient une influence quelconque envers la variable dépendante. Dans le modèle (1) on peut observer que la capacité parlementaire est positive et significative à  $p < 0.05$  pour la catégorie moyenne, mais perd en significativité pour les autres niveaux. Dans le modèle (2), on remarque que la variable "contrib" est positive et significative, ce qui nous laisse penser que cette dimension des attitudes est plutôt influencée par une évaluation économique. Autrement dit, les individus considéreront que leurs intérêts sont représentés au niveau européen si ces pays sont contributeurs nets au budget.

Lorsque dans le modèle (3) on intègre notre variable représentative de la qualité des institutions, on observe qu'elle n'est pas significative et que les *odds ratio* du contrôle parlementaire demeurent quasiment inchangés.

Dans le modèle (4), quand on intègre la variable sur la performance économique, on observe que comme pour la dimension A, la relation est positive et significative à  $p < 0.01$ . Autrement dit augmenter le taux d'évolution du PIB d'un écart type augmente en moyenne les chances de considérer que les intérêts de son pays sont représentés au niveau européen de 14%. Les résultats du tableau 3 nous montrent en définitive que la dimension de la représentation des intérêts du pays n'est pas impactée de la même façon que la confiance envers l'UE par le contrôle parlementaire.



## Chapitre 4: Discussion

### Le contrôle parlementaire, quel rôle dans la formation des attitudes ?

Depuis ces dernières décennies, l'implication des parlements dans les affaires européennes a progressivement été considérée comme étant l'une des réponses au déficit démocratique européen et donc susceptible de renforcer la légitimité de l'UE. De façon générale, la création d'institutions comme le COSAC témoigne d'un basculement normatif de la place des parlements dans l'architecture décisionnelle européenne. L'intérêt porté envers les façons de démocratiser la gouvernance européenne semble d'autant plus nécessaire que le renforcement des pouvoirs du PE, longtemps considéré comme étant la principale solution à la démocratisation européenne, n'a pas empêché la baisse du taux de participation aux élections européennes et l'émergence de forces eurosceptiques dans plusieurs pays. En tant que forum intermédiaire entre le niveau européen et les citoyens, les parlements – lorsqu'ils s'en donnent les moyens – se trouvent dans une position privilégiée pour reconnecter les électeurs à la politique européenne ou du moins d'en favoriser la visibilité et donc potentiellement la politisation. Les résultats de cette recherche contribuent à apporter certains nouveaux éclairages sur le rôle des parlements dans le façonnement des attitudes envers le niveau national et européen.

En premier lieu, notre étude indique que le contrôle parlementaire semble avoir une influence positive sur la confiance envers le parlement national, ce qui pourrait confirmer notre hypothèse 1. Lorsque nous contrôlons pour toutes les variables susceptibles d'influencer notre relation causale, nos *odds ratio* du contrôle parlementaire demeurent positifs et significatifs. Ces résultats sont particulièrement intéressants puisque cela pourrait signifier que les citoyens tiennent compte du degré de contrôle que leur parlement exerce sur les affaires européennes dans la formation de confiance à leur égard. Si on se réfère à la littérature sur la dé-parlementarisation (Weiler et al.

1995; Follesdal et Hix 2006), on peut supposer que suite à l'intégration européenne, le rôle des parlements s'étant amoindri, ceux n'ayant pas développé des mécanismes afin de conserver une influence sur les affaires européennes ont pu perdre la confiance des citoyens à être garants du contrôle gouvernemental. Cela tend également à confirmer les résultats de Ruiz Rufino et Alonso (2017) sur le lien entre le degré d'indépendance des pays et la satisfaction envers la démocratie. Comme on a pu le voir dans nos données, l'activité des députés de certains pays a été particulièrement élevée pendant la crise de la zone euro, participant vraisemblablement à renforcer la confiance envers le parlement à remplir son rôle. De façon plus large, on peut donc supposer que le niveau de sauvegarde institutionnel mis en place par les pays vis-à-vis de l'intégration européenne, ainsi que l'implication des députés pourraient être considérés dans de futures recherches sur l'élaboration des attitudes envers le niveau national.

En ce qui concerne le niveau européen, tandis que les auteurs contribuant à la littérature sur le déficit démocratique conçoivent généralement que des pratiques favorisant la transparence décisionnelle et l'imputabilité politique de la gouvernance européenne, comme par exemple au travers du contrôle parlementaire, permettraient de restaurer la confiance envers la gouvernance européenne, nos résultats offrent une image plus nuancée.

Tout d'abord, les résultats qu'on observe dans le tableau 4 nous permettent de supposer que la capacité institutionnelle des parlements à être en contrôle des affaires européennes pourrait augmenter la confiance envers l'UE, ce qui renforce notre hypothèse 2. Cependant, il faut rester prudent sur l'interprétation de ces résultats, car d'une part la relation n'est pas linéaire et d'autre part puisque lorsque l'on intègre la variable sur la performance économique, celle-ci n'est plus significative, ce qui pourrait signifier que les citoyens des pays où la capacité institutionnelle est

élevée ont plus de chance d'avoir confiance envers l'UE en raison d'une variation positive de l'économie.

Pour les premiers modèles, on observe un effet significatif uniquement lorsque la variable passe de "faible" à "très fort", ce qui suppose que la capacité institutionnelle peut avoir une influence lorsqu'elle est très développée, comme dans les pays scandinaves. Comme le rappelle Grønbech-Jensen (1998), les institutions des pays scandinaves, qui ont une tradition institutionnelle de transparence plus développée que dans les autres pays membres, ont mis très tôt en place des mesures permettant de contrebalancer la perte des pouvoirs suite à l'intégration européenne. Miljan (1977) explique d'ailleurs que ces "*reluctant Europeans*" ont, pour plusieurs raisons, entretenu un rapport de défiance vis-à-vis de l'intégration européenne. Pour certains auteurs, l'intégration européenne fut d'ailleurs principalement perçue par les pays scandinaves au travers des opportunités économiques, tout en restant critique sur une intégration politique trop poussée (Olesen 2000; Siune et al 2002). On peut donc penser que la capacité institutionnelle tend à rassurer les citoyens de certains pays dotés d'une qualité de gouvernance nationale élevée sur la défense des intérêts nationaux.

Néanmoins, on peut considérer que le mécanisme causal est difficile à établir étant donné que dans plusieurs pays les contraintes exercées par le parlement vis-à-vis du gouvernement sur les négociations européennes se déroulent essentiellement en comités auxquels le public n'a que très peu de visibilité. Il est cependant probable que les citoyens aient une conception globale du niveau de contrôle que le parlement, ou les institutions nationales de façon générale garantissent vis-à-vis de l'intégration européenne et que la mesure de la capacité parlementaire en soit la représentation. On suppose ainsi que ce n'est pas la visibilité ou la fréquence de la confrontation entre le parlement et le gouvernement sur les affaires européennes qui assurerait cette relation positive, mais bien

plutôt le fait que les individus ont des raisons de penser que les institutions nationales garantissent une protection vis-à-vis de l'intégration européenne. On peut également supposer que ces résultats s'expliquent essentiellement par la théorie du proxy, c'est-à-dire que les individus ayant confiance envers leurs institutions nationales transféreront leur confiance envers le niveau européen, indépendamment du contrôle parlementaire.

Pour les résultats sur l'activité parlementaire, il faut rappeler que contrairement à la capacité institutionnelle, c'est une mesure qui est beaucoup plus influencée par le cadre temporel et donc dans le cas présent marqué par la crise de la zone euro. Ainsi, comme l'explique Scharpf (2012) cette crise a eu un effet asymétrique entre certains parlements qui ont gagné des droits de participations et de regard sur les politiques menées comme avec le *European Financial Stability Facility* ou le *European Stability Mechanism*, et d'autres, essentiellement les pays endettés, qui ont été contraints d'adopter une position plus passive.

Nos résultats du tableau 4 montrent que l'activité parlementaire semble avoir un effet négatif sur les attitudes envers l'UE. La relation que nous observons paraît linéaire et est significative uniquement lorsque l'activité parlementaire passe de "faible" à "très fort" avec une baisse des chances d'avoir confiance en l'UE de près de 55%. Ces résultats nous permettent de considérer que notre hypothèse 3a peut être valide. Lorsque l'on observe le niveau d'activité parlementaire par pays, on constate effectivement que, mis à part le Portugal, ce sont les pays riches du nord de l'Europe qui ont eu une activité particulièrement élevée. D'après Auel et Höing (2015), nous avons des raisons de penser qu'en Allemagne et aux pays scandinaves l'activité parlementaire envers les affaires européennes a été motivée par les craintes économiques suscitées par la gestion de la crise de la zone euro, notamment sur les conséquences financières du plan de sauvetage de la Grèce (voir aussi Hopkin 2012). C'est donc la médiatisation de cette activité qui a pu contribuer à avoir

un effet négatif sur les attitudes. Comme on a pu le voir dans la littérature (Auel et al 2018), la couverture médiatique de l'activité du parlement sur les affaires européennes dépend d'une part de l'offre proposée par les parlementaires, comme lors de débats en plénière par exemple, mais d'autre part de la saillance de ces enjeux auprès du grand public. Ainsi, comme le souligne De Wilde (2014, p47) *“While communicating on Europe, parliamentarians and journalists alike take into account existing public opinion about European integration.”* Il est donc vraisemblable que durant la crise de la zone euro l'activité parlementaire des pays du nord de l'Europe, qui fut particulièrement élevée, a été relayée par les médias étant donné une opinion publique particulièrement réceptive aux conséquences financières de la crise. En effet, comme le rappellent Hobolt et Wratil (2015, p252) *“[...] in contrast to previous periods of high politicization of the EU issue the euro crisis has emphasized the economic and redistributive implications of integration”*.

En résumé, on peut donc penser que l'activité parlementaire des pays du nord de l'Europe a permis la visibilité d'une critique de la gouvernance européenne dans la résolution de la crise auprès d'un public pour qui l'enjeu était particulièrement saillant.

On voit d'ailleurs dans le modèle (5) du tableau 4 que la perception de la performance économique a une influence très significative sur les attitudes de confiance envers l'UE. Notons par ailleurs que lorsque l'on intègre la variable sur la performance économique, nos *odds ratio* de l'activité parlementaire sont tous non significatifs ce qui pourrait indiquer que l'activité parlementaire a précisément un effet sur la perception de l'économie et que donc l'information contenue dans l'activité parlementaire est absorbée par notre variable sur la santé économique.

Enfin, nos résultats montrent que nos deux mesures du contrôle parlementaire n'ont pas d'influence significative sur le sentiment que les intérêts du pays du répondant sont correctement

représentés au niveau européen. On suppose, d'après les *odds ratio* de la variable relative à la contribution au budget européen que c'est une dimension plus sensible à la représentation économique.

Ces résultats sont donc enrichissants pour la littérature sur le déficit démocratique puisqu'ils nous amènent à considérer que l'implication des parlements dans les affaires européennes pourrait ne pas nécessairement conduire à améliorer la confiance envers l'intégration européenne. Si le contrôle parlementaire dans son ensemble semble contribuer à augmenter la confiance envers le parlement national, nos résultats suggèrent que l'activité parlementaire pourrait avoir un effet négatif sur les attitudes envers l'UE vraisemblablement particulièrement en période de crise.

Ainsi, bien que nos résultats nous laissent penser que dans certains pays le contrôle parlementaire contribue à la formation des attitudes envers l'UE, le rôle des parlements nationaux demeure encore largement inexploré. Insistons ici que nos données ainsi que notre méthodologie présentent de nombreuses limitations nous incitant à interpréter nos résultats avec prudence. Le problème central de notre méthodologie est que le contrôle parlementaire est étroitement relié à de nombreuses caractéristiques des pays membres susceptibles d'avoir également un effet sur les attitudes envers l'UE. Il est donc complexe d'obtenir l'effet du contrôle parlementaire net de l'ensemble de ces variables. De plus, comme nous l'avons mentionné, il est également probable que l'opinion publique envers l'UE influence également le contrôle parlementaire, ce qui signifierait que la relation peut être renversée. Ainsi, cette étude reste largement exploratoire, mais peut néanmoins donner une certaine idée sur le rôle du contrôle parlementaire sur la formation des attitudes. Des recherches ultérieures pourraient approfondir cette étude par exemple en mesurant l'effet du contrôle parlementaire sur les degrés d'euroscpticismes et leurs formes d'expression ou encore sur la saillance de la politique européenne.

## Bibliographie

- Agné, H. (2009). Irretrievable powers and democratic accountability. In *The Illusion of Accountability in the European Union* (pp. 67-82). Routledge.
- Anderson CJ (1998) When in doubt, use proxies: Attitudes toward domestic politics and support for European integration. *Comparative Political Studies* 31(5): 569–601.
- Anderson, CJ, & Kaltenthaler, K. C. (1996). The dynamics of public opinion toward European integration, 1973-93. *European Journal of International Relations*, 2(2), 175-199.
- Anderson, CJ., & Reichert, M. S. (1995). Economic benefits and support for membership in the EU: A cross-national analysis. *Journal of Public Policy*, 231-249.
- Anderson, P. J., & McLeod, A. (2004). The Great Non-Communicator? The Mass Communication Deficit of the European Parliament and its Press Directorate. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 42(5), 897-917.
- Armingeon, K., & Guthmann, K. (2014). Democracy in crisis? The declining support for national democracy in European countries, 2007–2011. *European Journal of Political Research*, 53(3), 423-442.
- Arnold, C., Sapir, E., & Zapryanova, G. (2012). Trust in the institutions of the European Union: A cross-country examination. Beyond Euro-Skepticism: Understanding Attitudes Towards the EU', *European Integration Online Papers*, Special Mini.
- Arnulf, A., & Wincott, D. (Eds.). (2002). Accountability and legitimacy in the European Union. *Oxford University Press on Demand*.
- Auel, K. (2007). Democratic accountability and national parliaments: Redefining the impact of parliamentary scrutiny in EU affairs. *European Law Journal*, 13(4), 487-504.
- Auel, K., & Benz, A. (2007). Expanding national parliamentary control: does it enhance European democracy?. *Debating the democratic legitimacy of the European Union*, 57-74.
- Auel, K., & Christiansen, T. (2015). After Lisbon: national parliaments in the European Union. *West European Politics*, 38(2), 261-281.
- Auel, K., Eisele, O., & Kinski, L. (2018). What happens in parliament stays in parliament? Newspaper coverage of national parliaments in EU affairs. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 56(3), 628-645.
- Auel, K., & Höing, O. (2015). National parliaments and the Eurozone crisis: Taking ownership in difficult times?. *West European Politics*, 38(2), 375-395.

- Auel, K., & Raunio, T. (2014). Introduction: Connecting with the electorate? Parliamentary communication in EU affairs. *The Journal of Legislative Studies*, 20(1), 1-12.
- Auel, K., Rozenberg, O., & Tacea, A. (2015a). Fighting back? And, if so, how? Measuring parliamentary strength and activity in EU affairs. In *The Palgrave handbook of national parliaments and the European Union* (pp. 60-93). Palgrave Macmillan, London.
- Auel, K., Rozenberg, O., & Tacea, A. (2015b). To scrutinise or not to scrutinise? Explaining variation in EU-related activities in national parliaments. *West European Politics*, 38(2), 282-304.
- B. Crum (2013), Saving the Euro at the Cost of Democracy, *JCMS* , p. 614.
- Bache, I. (2012). Multi-level governance in the European Union. In *The Oxford handbook of governance*.
- Bachschmidt Philippe. (2009), « Droit parlementaire. Le succès méconnu des lois d'initiative parlementaire », *Revue française de droit constitutionnel*, vol. 78, no. 2, pp. 343-365.
- Beaudonnet, L. (2015). A Threatening Horizon: The Impact of the Welfare State on Support for Europe. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 53(3), 457-475.
- Belot C. (2010), « Le tournant identitaire des études consacrées aux attitudes à l'égard de l'Europe. Genèse, apports, limites », *Politique européenne*, no 30, p. 17-43.
- Belot Céline, (2005) « Les attitudes des citoyens à l'égard de l'intégration européenne. Apports heuristiques d'une comparaison franco-britannique », dans : Emmanuel Nadal éd., Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme. Paris, Editions Karthala, *Hommes et sociétés* p. 149-167. DOI
- Belot, C. (2000), L'Europe en citoyenneté. Jeunes Français et Britanniques dans le processus de légitimation de l'Union européenne, *Thèse doctorale de science politique*, Grenoble.
- Benz, A. (2010). The European Union as a loosely coupled multi-level system. *Handbook on Multilevel Governance*, 214-27.
- Benz, A. (2004). Path-dependent institutions and strategic veto players: National parliaments in the European Union. *West European Politics*, 27(5), 875-900.
- Benz, A., & Eberlein, B. (1999). The Europeanization of regional policies: patterns of multi-level governance. *Journal of European public policy*, 6(2), 329-348.
- Benz, Arthur (2013). 'An Asymmetric Two-Level Game. Parliaments in the Euro Crisis', in Ben Crum and John Erik Fossum (eds.), *Practices of Interparliamentary Coordination in International Politics*. Colchester: ECPR Press, 125-40.



- Bergman, T. (2000). The European Union as the Next Step of Delegation and Accountability. In *European Journal of Political Research*, 37(3), pp. 415–429.
- Bergman, T. (1997). National Parliaments and EU Affairs Committees: Notes on Empirical Variation and Competing Explanations. In *Journal of European Public Policy*, 4(3), pp. 373-387.
- Blondel, J., Sinnott, R., & Svensson, P. (1998). People and Parliament in the European Union: participation, democracy, and legitimacy. *Oxford University Press*.
- Boomgaarden, H. G., Schuck, A. R., Elenbaas, M., & De Vreese, C. H. (2011). Mapping EU attitudes: Conceptual and empirical dimensions of Euroscepticism and EU support. *European Union Politics*, 12(2), 241-266.
- Börzel, T. A., & Heard-Lauréote, K. (2009). Networks in EU multi-level governance: concepts and contributions. *Journal of Public Policy*, 29(2), 135-151.
- Borońska-Hryniewiecka, K. (2017). Regional parliamentary empowerment in EU affairs. Building an analytical framework. *The Journal of Legislative Studies*, 23(2), 144-161.
- Bouchard (2016), L'Europe à la recherche des Européens. La voie de l'identité et du mythe, Notre Europe, *Études et Rapports*, p. 20.
- Bovens, M. (2010). Two Concepts of Accountability: Accountability as a Virtue and as a Mechanism. *West European Politics*, 33(5), 946-967.
- Bovens, M. (2007). Analysing and assessing accountability: A conceptual framework 1. *European law journal*, 13(4), 447-468.
- Bovens, M., & Wille, A. (2008). Deciphering the Dutch drop: Ten explanations for decreasing political trust in the Netherlands. *International review of administrative sciences*, 74(2), 283-305.
- Brinegar, A. P., & Jolly, S. K. (2005). Location, location, location: National contextual factors and public support for European integration. *European Union Politics*, 6(2), 155-180.
- Brinegar, A. P., Seth, K. J. and Kitschelt, H. (2004) 'Varieties of Capitalism and Political Divides over European Integration', in G. Marks and M. R. Steenbergen (eds) *European Integration and Political Conflict*, pp. 62–89.
- Bruter, M.(2005.), Citizens of Europe? The Emergence of a Mass European Identity, *Palgrave-McMillan*.
- Bruter, M (2003) Winning hearts and minds for Europe: the impact of news and symbols on civic and cultural European identity. *Comparative Political Studies* 26(10): 1148–1179.

- Burns, C. (2013). Consensus and compromise become ordinary—but at what cost? A critical analysis of the impact of the changing norms of codecision upon European Parliament committees. *Journal of European Public Policy*, 20(7), 988-1005.
- Burns, T. R., & Andersen, S. (1996). The European Union and the erosion of parliamentary democracy: a study of post-parliamentary governance. in Andersen, S. S., & Eliassen, K. A. (Eds.). (1996). *The European Union: how democratic is it?*. Sage.
- Bursens, P. (2002). Why Denmark and Belgium have different implementation records: On transposition laggards and leaders in the EU. *Scandinavian Political Studies*, 25(2), 173-195.
- Buzogány, A. (2010). Learning from the Best. Inter-parliamentary policy learning and EU parliamentary scrutiny design in the EU-10. ECPR Joint Session Münster, *Interparliamentary Relations in Europe*, 22-27.
- C. Skelcher (2005): 'Jurisdictional Integrity, Polycentrism, and the Design of Democratic Governance', 18(1) *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*.
- Caporaso, James A. (2000). "Changes in the Westphalian Order: Territory, Public Authority, and Sovereignty." *International Studies Review* 2: 1–28.
- Caporaso, J. A. (1996). The European Union and forms of state: Westphalian, regulatory or post-modern?. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 34(1), 29-52.
- Castor, C. (2009). Le principe démocratique dans le droit de l'Union européenne (*Doctoral dissertation*, Paris 2).
- Cheibub, José Antonio, Jennifer Gandhi, and James Raymond Vreeland. (2010). "Democracy and Dictatorship Revisited." *Public Choice*, vol. 143, no. 2-1, pp. 67-101.
- Cinnirella (M.) (1997), « Towards a European identity ? Interactions between the National and European Social Identities Manifested by University Students in Britain and Italy », *British Journal of Social Psychology*, 36, p. 19-31.
- Clark, T. S., & Linzer, D. A. (2015). Should I use fixed or random effects. *Political Science Research and Methods*, 3(2), 399-408.
- Coleman, J. S. (1990). Foundations of social theory. Cambridge, MA: Belknap *Press of Harvard University Press*.
- Cooper, I. (2012) 'A "virtual third chamber" for the European Union? National parliaments after the Treaty of Lisbon', *West European Politics* 35(3): 441–65.

- COSAC (2016) Twenty-sixth Bi-annual Report: Developments in European Union: Procedures and Practices Relevant to Parliamentary Scrutiny (Bratislava: COSAC Secretariat). Disponible sur : <http://www.cosac.eu/56-slovakia-2016/lvi-cosac-13-15-november-2016-bratislava/> consulté le 14 décembre.
- Crum, B., & Curtin, D. (2015). The challenge of making European Union executive power accountable. *The European Union: Democratic principles and institutional architectures in times of crisis*, 63.
- Curtin, D., & Wille, A. (2008). Meaning and Practice of Accountability in the EU Multi-level Context. *Connex*.
- Curtin, D., Mair, P., & Papadopoulos, Y. (2010). Positioning accountability in European governance: an introduction. *West European Politics*, 33(5), 929-945.
- Cygan, (2003). 'Democracy and Accountability in the European Union—The View from the House of Commons', *6Modern Law Review* 384, p 385
- Dahlberg, Stefan, Sören Holmberg, Bo Rothstein, Natalia Alvarado Pachon & Sofia Axelsson. (2020). The Quality of Government Basic Dataset, version Jan20. University of Gothenburg: The Quality of Government Institute, <http://www.qog.pol.gu.se> doi:10.18157/qogbasjan20
- Daniell, K. A., & Kay, A. (2017). Multi-level governance: An introduction. Multi-level governance: *Conceptual challenges and case studies from Australia*, 3-32.
- Devine, Daniel. "Perceived government autonomy, economic evaluations, and political support during the Eurozone crisis." *West European Politics* 44.2 (2021): 229-252.
- De Vreese, C. H., & Boomgaarden, H. G. (2006). Media effects on public opinion about the enlargement of the European Union. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 44(2), 419-436.
- De Vreese CH and Boomgaarden HG (2005) Projecting EU referendums: Fear of immigration and support for European integration. *European Union Politics* 6(1): 59–82.
- De Vries C (2007) Sleeping giant: Fact or fairytale? How European integration affects national elections. *European Union Politics* 8(3): 363–385.
- De Wilde, P. (2014). The operating logics of national parliaments and mass media in the politicisation of Europe. *The Journal of legislative studies*, 20(1), 46-61.
- De Wilde, P. (2011). Ex ante vs. ex post: the trade-off between partisan conflict and visibility in debating EU policy-formulation in national parliaments. *Journal of European Public Policy*, 18(5), 672-689.

- Decker, F. (2002). Governance beyond the nation-state. Reflections on the democratic deficit of the European Union. *Journal of European Public Policy*, 9(2), 256-272.
- Diez Medrano, J. (2003), Framing Europe. Attitudes to European Integration in Germany, Spain and the United Kingdom, Pinceton/Oxford: *Princeton University Press*.
- Disch, L. (2011). Toward a mobilization conception of democratic representation. *American political science review*, 100-114.
- Dotti Sani, G. M., & Magistro, B. (2016). Increasingly unequal? The economic crisis, social inequalities and trust in the European Parliament in 20 European countries. *European Journal of Political Research*, 55(2), 246-264.
- Drakos, K., Kallandranis, C., & Karidis, S. (2019). determinants of trust in institutions in times of crisis: survey-based evidence from the European Union. *JCMS: Journal of common market studies*, 57(6), 1228-1246.
- Duch, R., & Taylor, M. (1997). Economics and the vulnerability of the pan-European institutions. *Political Behavior*, 65-80.
- Easton, D. (1975). A re-assessment of the concept of political support. *British journal of political science*, 5(4), 435-457.
- Eberlein, B. and Kerwer, D. (2004), 'New Governance in the European Union: A Theoretical Perspective', 42(1) *Journal of Common Market Studies*, 128.
- Eisele, O. (2017). Complementing, competing, or co-operating? Exploring newspapers' portrayals of the European Parliament and national parliaments in EU affairs. *Journal of European integration*, 39(4), 435-451.
- Erkel Van, P. F., & Van Der Meer, T. W. (2016). Macroeconomic performance, political trust and the Great Recession: A multilevel analysis of the effects of within-country fluctuations in macroeconomic performance on political trust in 15 EU countries, 1999–2011. *European Journal of Political Research*, 55(1), 177-197.
- Evans J (2007) The European dimension in French public opinion. *Journal of European Public Policy* 14(7): 1098–1116.
- Evans, J. A. (2000). Contrasting attitudinal bases to Euroscepticism amongst the French electorate. *Electoral Studies*, 19(4), 539-561.
- Favell, A. (2008), « The Sociology of EU Politics », in Jorgensen, K. E., Pollack, M. & Rosamond, B., *The Handbook of EU Politics*, London: Sage, 2006. ;SAURUGGER, S. (Dir.), « Les approches sociologiques de l'intégration européenne. Perspectives critiques », *Politique européenne*, vol. 25.

- Featherstone (1994), Jean Monnet and the Democratic Deficit in the European Union, *JCMS*, vol. 32, n° 2, p. 149.
- Finke, D., & Dannwolf, T. (2015). Who let the dogs out? The effect of parliamentary scrutiny on compliance with EU law. *Journal of European Public Policy*, 22(8), 1127-1147.
- Finke, D., & Dannwolf, T. (2013). Domestic scrutiny of European Union politics: Between whistle blowing and opposition control. *European Journal of Political Research*, 52(6), 715-746.
- Finke, D. (2019). Institutional conditions for effective parliamentary oversight of European Union politics. *West European Politics*, 42(1), 1-24.
- Fischer, E. (2004) 'The European Union in the Age of Accountability', *Oxford Journal of Legal Studies*, 24 (3), 495–515.
- Fish, M. S. and Kroenig, M. (2009) *The Handbook of National Legislatures: A Global Survey* (New York: Cambridge University Press).
- Fitzmaurice, J. (1996). National parliamentary control of EU policy in the three new member states. *West European Politics*, 19(1), 88-96.
- Flood, C. (2002) 'The Challenge of Euroscepticism'. In: Gower, J. (ed.) *The European Union Handbook (2nd edition)* (London: Fitzroy Dearborn).
- Follesdal, A., & Hix, S. (2006). Why there is a democratic deficit in the EU: A response to Majone and Moravcsik. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 44(3), 533-562.
- Frey, Bruno, and Reiner Eichenberger. (1999). The New Democratic Federalism for Europe. Functional, Overlapping, and Competing Jurisdictions. *Cheltenham: Edward Elgar*.
- Gabel, M., & Palmer, H. D. (1995). Understanding variation in public support for European integration. *European Journal of Political Research*, 27(1), 3-19.
- Gabel, M., (1998). *Interests and Integration: Market Liberalization, Public Opinion, and European Union*. Ann Arbor: *The University of Michigan Press*.
- Garry, J. (2014). Emotions and voting in EU referendums. *European Union Politics*, 15(2), 235-254.
- Grant, C. (2008). *Why is Britain eurosceptic?.* London: *Centre for European Reform*.
- Gray, V. (1973). Innovation in the states: A diffusion study. *American political science review*, 67(4), 1174-1185.
- Grønbech-Jensen, C. (1998). The Scandinavian tradition of open government and the European Union: problems of compatibility? *Journal of European Public Policy*, 5(1), 185-199.

- Grønnegaard Christensen, j. ø. r. g. e. n. (2010). Keeping in control: The modest impact of the EU on Danish legislation. *Public Administration*, 88(1), 18-35.
- Haas, E. (1958). *The Uniting of Europe: Political, Social and Economic Forces 1950–57*. London: *Library of World Affairs*.
- Hagemann, S., Bailer, S., & Herzog, A. (2014). Signals to their parliaments? Governments' strategic use of votes and policy statements in the EU Council. In FRIAS workshop "Foreign Policy Changes and International Norms. Examining Internal and External Determinants", University of Freiburg (pp. 23-24).
- Hall, P. A. (2015). Varieties of capitalism. *Emerging Trends in the Social and Behavioral Sciences: An Interdisciplinary, Searchable, and Linkable Resource*, 1-15.
- Handley (D.), (1981). « Public Opinion and European Integration : the Crisis of the 1970's », *European Journal of Political Research*, 9, p. 335-364.
- Harlow, C. (2002) *Accountability in the European Union*, Oxford University Press, 'Public Law and Popular Justice', *Modern Law Review*, 65, 1.
- Hayes-Renshaw, F. and Wallace, H. (1997) *The Council of Ministers* (London: *Macmillan*).
- Hayo, B., & Neuenkirch, E. (2014). The German public and its trust in the ECB: The role of knowledge and information search. *Journal of International Money and Finance*, 47, 286-303.
- Heffttler, C., Neuhold, C., Rozemberg, O. and Smith, J. (Eds.). (2015). *The Palgrave Handbook of National Parliaments in the European Union*. London: *Palgrave Macmillan*.
- Héritier, A. (2003). Composite democracy in Europe: the role of transparency and access to information. *Journal of European public policy*, 10(5), 814-833.
- Hix, Simon (2005), *The Political System of the European Union*, 2nd edn, Houndmills: *Palgrave Macmillan*.
- Hix, S. (1999). Dimensions and alignments in European Union politics: Cognitive constraints and partisan responses. *European Journal of Political Research*, 35(1), 69-106.
- Hix, S., & Bartolini, S. (2006). Politics: The Right Or the Wrong Sort of Medicine for the EU?. *Notre Europe*.
- Hix, S., & Høyland, B. (2013). Empowerment of the European parliament. *Annual Review of Political Science*, 16, 171-189.

- Hobolt, S. B. (2009). *Europe in question: Referendums on European integration*. Oxford: *Oxford University Press*.
- Hobolt, S. B., & Wratil, C. (2015). Public opinion and the crisis: the dynamics of support for the euro. *Journal of European Public Policy*, 22(2), 238-256.
- Hobolt, S. B., Spoon, J. J., & Tilley, J. (2009). A vote against Europe? Explaining defection at the 1999 and 2004 European Parliament elections. *British journal of political science*, 93-115.
- Hoffmann, S. (1966.) Obstinate or obsolete? The fate of the nation state and the case of western Europe. *Daedalus* 95: 862–915.
- Hoffmann, S. (1964). The European process at Atlantic cross-purposes. *Journal of Common Market Studies* 3: 85–101.
- Holzhaecker, R. (2002). National parliamentary scrutiny over EU issues: Comparing the goals and methods of governing and opposition parties. *European Union Politics*, 3(4), 459-479.
- Hooghe, L., & Marks, G. (2009). A postfunctionalist theory of European integration: From permissive consensus to constraining dissensus. *British journal of political science*, 39(1), 1-23.
- Hooghe, L. and Marks, G. (2005) ‘Calculation, community and cues’, *European Union Politics* 6(4): 419–443.
- Hooghe, L. and Marks, G. (2001). *Multi-Level Governance and European Integration*. London: *Rowman and Littlefield*.
- Hooghe, L., Marks, G., & Wilson, C. J. (2002). Does left/right structure party positions on European integration?. *Comparative political studies*, 35(8), 965-989.
- Hopkin, J. (2012). A slow fuse: Italy and the EU debt crisis. *The international spectator*, 47(4), 35-48.
- Hörner, J. (2015). National parliamentary scrutiny of European Union affairs: explaining divergence of formal arrangements and actual activity (*Doctoral dissertation*, The London School of Economics and Political Science (LSE)).
- Hurrelmann, A., Gora, A., & Wagner, A. (2015). The politicization of European integration: More than an elite affair?. *Political Studies*, 63(1), 43-59.
- Ilonszki, G., (2009). National Discontent and EU Support in Central and Eastern Europe. *EuropeAsia Studies*, 61(6): pp. 1041-1057.
- Inglehart, R., Rabier, J. R., & Reif, K. (1987). The evolution of public attitudes toward European integration: 1970–1986. *Journal of European Integration*, 10(2-3), 135-155.

- Inglehart, R. (1970). Cognitive mobilization and European identity. *Comparative Politics*, 3(1), 45-70.
- J. Rideau, (2006). Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes, *LGDJ*, 5e édition, Paris, p. 396.
- J.-M. Ferry, (2000). La Question de l'État européen, Gallimard, et Europe, la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale, *Éd. du Cerf*, 2005, pp. 51-156 et passim.
- Jachtenfuchs, M. (2010). 12 The institutional framework of the European Union. *Handbook on multi-level governance*, 203.
- Jean-Louis Quermonne. (2005). Le système politique de l'Union Européenne. *Montchrestien*, 158 p., Clefs / Politique.
- Jean-Michel Saussois (2016). « L'Europe, une organisation complexe », dans : éd., Les Organisations. *État des savoirs. Auxerre, Éditions Sciences Humaines*, « Synthèse », p. 72-82.
- Jones, Philp and John Hudson (2000). Civic Duty and Expressive Voting: Is Virtues its Own Reward?, *Kyklos*. 53: 3-16.
- Karlas, J. (2012). National parliamentary control of EU affairs: Institutional design after enlargement. *West European Politics*, 35(5), 1095-1113.
- Karlas, J. (2011). Parliamentary control of EU affairs in Central and Eastern Europe: explaining the variation. *Journal of European Public Policy*, 18(2), 258-273.
- Karlsson, C., Persson, T., & Gustavsson, S. (Eds.). (2009). The illusion of accountability in the European Union. *Routledge*.
- Kelemen, R. Daniel and Kalypso Nicolaïdis (2007), 'Bringing federalism back in', in Knud Erik Jørgensen, Mark A. Pollack and Ben Rosamond (eds), *Handbook of European Union Politics*, London: Sage, pp. 301-16.
- Keohane, R. O., & Hoffmann, S. (1991). The New European Community: Decisionmaking and Institutional Change (*Boulder, CO: Westview*).
- Knill, C., & Liefferink, D. (2013). Environmental politics in the European Union: policy-making, implementation and patterns of multi-level governance. *Manchester University Press*.
- Kohler-Koch, B., & Eising, R. (Eds.). (1999). The transformation of governance in the European Union (Vol. 12). *Psychology Press*.



- Koopmans, R. (2015) 'How Advanced is the Europeanization of Public Spheres? Comparing German and European Structures of Political Communication'. In Risse, T. (ed.) *European Public Spheres. Politics Is Back (Cambridge: Cambridge University Press)*, 53–83.
- Koopmans, R., & Statham, P. (Eds.). (2010). *The making of a European public sphere: Media discourse and political contention. Cambridge University Press.*
- Kousser, T. (2004) 'Retrospective Voting and Strategic Behavior in European Parliament Elections'. *Electoral Studies*, Vol. 23, No. 1, pp. 1–21.
- Krasner, Stephen D. (1999). *Sovereignty: Organized Hypocrisy*. Princeton, N.J.: *Princeton University Press.*
- Kritzinger S (2003) The influence of the nation-state on individual support for the European Union. *European Union Politics* 4(2): 219–241
- Kröger, S., & Friedrich, D. (2013). Introduction: the representative turn in EU studies. *Journal of European Public Policy*, 20(2), 155-170.
- Kumlin, S. (2009). Blaming Europe? Exploring the variable impact of national public service dissatisfaction on EU trust. *Journal of European Social Policy*, 19(5), 408-420.
- Laursen, Finn (2001): The Danish Folketing and its European Affairs Committee: Strong Players in the National Policy Cycle, in A. Maurer and W. Wessels (eds.), *National Parliaments on Their Way to Europe: Losers or Latecomers?* Baden-Baden, 99-116.
- Laffan, B. (1997). From policy entrepreneur to policy manager: the challenge facing the European Commission. *Journal of European public policy*, 4(3), 422-438.
- Laffan, Brigid and Johannes Lindner (2005), 'The budget', in Helen Wallace, William Wallace and Mark A. Pollack (eds), *Policy- making in the European Union*, 5th edn, Oxford: *Oxford University Press*, pp. 191–212.
- Lagelle Anaïs, (2011) « Le rôle des parlements nationaux dans le processus législatif européen à l'aune du traité de Lisbonne », *Revue française de droit constitutionnel*, (n° 87), p. 25-55.
- Larue, T. (2009). Delegation to the permanent representation and mechanisms of accountability. In *The Illusion of Accountability in the European Union* (pp. 99-111). *Routledge.*
- Lewis-Beck, M. S., & Stegmaier, M. (2000). Economic determinants of electoral outcomes. *Annual review of political science*, 3(1), 183-219.
- Lindberg, L. (1963). *The Political Dynamics of European Economic Integration*. Stanford, CA: Stanford University Press; London: *Oxford University Press.*

- Lindberg, L.N. and Schiengold, S.A. (1970) *Europe's Would-Be Polity*, Englewood Cliffs, NJ: *Prentice Hall*.
- Linde J and Ekman J (2003) Satisfaction with democracy: a note on a frequently used indicator in comparative politics. *European Journal of Political Research* 42: 391–408.
- Lubbers, M., & Scheepers, P. (2010). Divergent trends of euroscepticism in countries and regions of the European Union. *European Journal of Political Research*, 49(6), 787-817.
- M. D. McCubbins and T. Schwartz, 'Congressional Oversight Overlooked: Police Patrols and Fire Alarms', (1984) 28 *American Journal of Political Science* 165.
- McCubbins, M. D., Noll, R. G., & Weingast, B. R. (1987). Administrative procedures as instruments of political control. *Journal of Law, Economics, & Organization*, 3(2), 243-277.
- Magnette, P. (2001). European governance and civic participation: can the European Union be politicised? (No. 9). *Jean Monnet Chair*.
- Maïa, Jean. (2005) « La contrainte européenne sur la loi », *Pouvoirs*, vol. 114, no. 3, pp. 53-71.
- Mair, P. (2007). Political opposition and the European Union 1. *Government and opposition*, 42(1), 1-17.
- Mair, P. (2000). The limited impact of Europe on national party systems. *West European Politics*, 23(4), 27-51.
- Majone, G. (1996). The rise of statutory regulation in Europe. *Regulating Europe*, 47.
- Marks, G., & Hooghe, L. (2003). National identity and support for European integration (No. SP IV 2003-202). *WZB Discussion Paper*.
- Marks, G., Hooghe, L., & Blank, K. (1996). European integration from the 1980s: State-centric v. multi-level governance. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 34(3), 341-378.
- Marks, Gary. (1992). "Structural Policy in the European Community." In *Europolitics: Institutions and Policymaking in the "New" European Community*, edited by A. Sbragia, 191–225. Washington, DC: Brookings Institute.
- Marozzi, M. (2015). Measuring trust in European public institutions. *Social Indicators Research*, 123(3), 879-895.
- Mattila, M. (2003) 'Why Bother? Determinants of Turnout in the European Elections'. *Electoral Studies*, Vol. 22, No. 3, pp. 449–68.

- Mau, S. (2005). Democratic demand for a social Europe? Preferences of the European citizenry. *International Journal of Social Welfare*, 14(2), 76-85.
- Maurer, A., & Wessels, W. (2001). National parliaments on their ways to Europe. Losers or latecomers? (p. 521). *Nomos Verlag*.
- Mayer, F. W. (2010). Multi-level games. *Handbook on Multi-level Governance*. Cheltenham, UK, Northampton, MA, USA: Edward Elgar.
- Meier-Pesti, K., & Kirchler, E. (2003). Nationalism and patriotism as determinants of European identity and attitudes towards the euro. *The Journal of Socio-Economics*, 32(6), 685-700.
- Mérand, F., & Weisbein, J. (2011). Introduction à l'Union européenne: institutions, politiques et société. *De Boeck Supérieur*.
- Michel, Hélène. (2008). « Au-delà du « déficit démocratique » », *Savoir/Agir*, vol. 3, no. 1, pp. 109-117.
- Miljan, T. (1977). The reluctant Europeans: The attitudes of the Nordic countries towards European integration. *McGill-Queen's Press-MQUP*.
- Moravcsik, A. (2004). Is there a 'democratic deficit' in world politics? A framework for analysis. *Government and opposition*, 39(2), 336-363.
- Moravcsik, A. (2002). Reassessing legitimacy in the European Union. *JCMS: journal of common market studies*, 40(4), 603-624.
- Moravcsik, A. (1994). Why the European Union Strengthens the State: Domestic Politics and International Cooperation. *CES Working Paper*, no. 52, 1994.
- Morlino, Leonardo, and Mario Quaranta (2016). 'What Is the Impact of the Economic Crisis on Democracy? Evidence from Europe', *International Political Science Review*, 37:5, 618–33
- Munoz, J., Torcal, M. and Bonet, E., (2011). Institutional trust and multilevel government in the European Union: Congruence or compensation? *European Union Politics*, 12(4): pp. 551-574.
- Nissen, S. (2014). The Eurobarometer and the process of European integration. *Quality & Quantity*, 48(2), 713-727.
- Norris, Pippa (2011). Democratic Deficit: Critical Citizens Revisited. Cambridge: *Cambridge University Press*.
- Norton, Philip. (2010). « La nature du contrôle parlementaire », *Pouvoirs*, vol. 134, no. 3, pp. 5-22.

- Norton, P. (1998) 'Introduction: The Institution of Parliaments'. In Norton, P. (ed.) *Parliaments and Governments in Western Europe* (London: Frank Cass), 1–15.
- O'Brennan, J., & Raunio, T. (Eds.). (2007). National parliaments within the enlarged European Union: from 'victims' of integration to competitive actors?. *Routledge*.
- Olesen, T. B. (2000). Choosing or Refuting Europe? The Nordic Countries and European Integration, 1945? 2000. *Scandinavian Journal of History*, 25(1-2), 147-168.
- Orviska, M., & Hudson, J. (2003). Tax evasion, civic duty and the law abiding citizen. *European Journal of Political Economy*, 19(1), 83-102.
- Papadopoulos, Y. (2007). Problems of democratic accountability in network and multilevel governance. *European law journal*, 13(4), 469-486.
- Peter-Christian Müller-Graff, (2009). « L'arrêt de Karlsruhe sur le Traité de Lisbonne », *Regards sur l'économie allemande*, 92 | 5-12.
- Pierre, J. and Stoker, G. (2000) Towards multi-level governance. In, Dunleavy, P., Gamble, A., Holliday, I. and Peele, G. (eds.) *Developments in British Politics* 6. UK. Palgrave Macmillan, pp. 29-44.
- Polavieja, J. (2013). Economic crisis, political legitimacy, and social cohesion. Economic crisis, quality of work and social integration: *The European experience*, 256-278.
- Putnam, Robert D. (1993). Making Democracy Work. With Robert Leonardi and Raffaella Y. Nanetti. Princeton: *Princeton University Press*.
- Raunio, Tapio.(2013) « Les parlements nationaux sont-ils mal conseillés ? Examen critique du Mécanisme d'alerte précoce », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, no. 1, pp. 73-88.
- Raunio, T. (2009). National parliaments and European integration: What we know and agenda for future research. *The Journal of Legislative Studies*, 15(4), 317-334.
- Raunio, T. (2005). Holding governments accountable in European affairs: Explaining cross-national variation. *The Journal of Legislative Studies*, 11(3-4), 319-342.
- Raunio, T., & Hix, S. (2000). Backbenchers learn to fight back: European integration and parliamentary government. *West European Politics*, 23(4), 142-168.
- Ray, L. (2004). Don't rock the boat: Expectations, fears, and opposition to EU level policy making. *European integration and political conflict*, 51-61.
- Ritleng, Dominique. (2019) « L'Union européenne : un système démocratique, un vide politique », Titre VII, vol. 2, no. 1, pp. 2-10.

- Rohrschneider, R. (2002). The democracy deficit and mass support for an EU-wide government. *American Journal of Political Science*, 463-475.
- Rohrschneider, R., & Loveless, M. (2010). Macro salience: How economic and political contexts mediate popular evaluations of the democracy deficit in the European Union. *The Journal of Politics*, 72(4), 1029-1045.
- Rozenberg Olivier, Surel Yves,(2003).« Parlements et Union Européenne », *Politique européenne*, (n° 9), p. 5-29.
- Rozenberg, O., & Tacea, A. (2015a). Fighting back? And, if so, how? Measuring parliamentary strength and activity in EU affairs. In *The Palgrave handbook of national parliaments and the European Union* (pp. 60-93). Palgrave Macmillan, London.
- Ruiz-Rufino Rubén, & Alonso, S. (2017). Democracy without choice: Citizens' perceptions of government autonomy during the Eurozone crisis. *European Journal of Political Research*, 56(2), 320-345.
- Sanchez-Cuenca I (2000) The political basis for support for European integration. *European Union Politics* 1(2): 147–172.
- Scharpf, F. W. (1999). *Governing in Europe: Effective and democratic?.* Oxford University Press.
- Scharpf, F. (1998). Negative and positive integration in the political economy of European welfare states. In *The future of European welfare* (pp. 157-177). Palgrave Macmillan, London.
- Scharpf, F. (1988). The joint decision trap: Lessons from German federalism and European integration. *Public Administration* 66: 239–278.
- Scharpf, (2011). Monetary Union, Fiscal Crisis and the Preemption of Democracy, *LEQS Paper*, n° 36.
- Scharpf, Fritz (2012). 'Legitimacy Intermediation in the Multilevel European Polity and Its Collapse in the Euro Crisis', Cologne: *Working Paper Max Planck Institute*, 1–39.
- Schmidt, Vivien A. (2007). « L'Union européenne crée-t-elle ou détruit-elle la démocratie ? », *Politique étrangère*, vol. automne, no. 3, pp. 517-528.
- Schmidt, V. A. (2005). Democracy in Europe: The impact of European integration. *Perspectives on Politics*, 3(4), 761-779.
- Schmidt, Vivien A. 1999. European 'Federalism' and its Encroachment on National Institutions. *Publius* 29 (1):19-44.

- Schmitter, P. C. (2000). How to Democratize the European Union--and why Bother?. *Rowman & Littlefield*.
- Schraff, D., & Schimmelfennig, F. (2019). Eurozone bailouts and national democracy: Detachment or resilience?. *European Union Politics*, 20(3), 361-383.
- Selin, H., & VanDeveer, S. D. (2015). *European Union and environmental governance*. Routledge.
- Siune, K., Svensson, P., & Tonsgaard, O. (1994). The European union: The Danes said 'no' in 1992 but 'yes' in 1995: How and why?. *Electoral Studies*, 13(2), 107-116.
- Smith, Mitchell P. (1997). 'The Commission Made Me Do It: The European Commission as a Strategic Asset in Domestic Politics', in Neill Nugent (ed.), *At the Heart of the Union: Studies of the European Commission*. New York: St. Martin's Press, 167-86.
- Spiering, M. (2004). British euroscepticism. In *Euroscepticism* (pp. 127-149). Brill Rodopi.
- Sprungk, C. (2011). How Policy-Shaping Might (Not) Affect Policy-Taking: The Case Of National Parliaments in the European Union. *Journal of European Integration*, 33(3), 323-340.
- Startin, N. (2005) 'Maastricht, Amsterdam and Beyond: The Troubled Evolution of the French Right'. In Drake, H. (ed.) *French Relations with the EU* (London: Routledge).
- Svallfors, S. (2007). *The political sociology of the welfare state: institutions, social cleavages, and orientations*. Stanford University Press, Stanford.
- Svensson, P. (2002). Five Danish referendums on the European Community and European Union: A critical assessment of the Franklin thesis. *European Journal of Political Research*, 41(6), 733-750.
- Taggart, P., & Szczerbiak, A. (2002). The party politics of Euroscepticism in EU member and candidate states (pp. 7-8). *Brighton: Sussex European Institute*.
- Tilly, C., & Ardant, G. (1975). *The formation of national states in Western Europe* (Vol. 8). Princeton Univ Pr.
- Töller, A. E. (2010). Measuring and comparing the Europeanization of national legislation: A research note. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 48(2), 417-444.
- Töller, A. E. (2007). Measuring the Europeanization of public policies--But how? *A research note*. Fojus Diskussionspapiere, (1).
- Torcal, M., Muñoz, J., Bonet, E., Sanders, D., Pedro, M., & Toka, G. (2012). Trust in the European Parliament: from affective heuristics to rational cueing. *Citizens and the European Polity Mass Attitudes Towards the European and National Polities*, 140-167.

- Usherwood, S., & Startin, N. (2013). Euroscepticism as a persistent phenomenon. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 51(1), 1-16.
- Van der Meer, T. (2010). In what we trust? A multi-level study into trust in parliament as an evaluation of state characteristics. *International review of administrative sciences*, 76(3), 517-536.
- Van der Meer, T. W., & Zmerli, S. (2017). The deeply rooted concern with political trust. In *Handbook on political trust*. Edward Elgar Publishing.
- Van Ingelgom Virginie,(2012). « Mesurer l'indifférence. Intégration européenne et attitudes citoyens », *Sociologie*, (Vol. 3), p. 1-20.des
- Volonteupe (2010): Effective consultation with citizens in the EU, disponible en ligne : [https://issuu.com/volonteupe/docs/2010\\_volonteupe\\_reports\\_on\\_consul](https://issuu.com/volonteupe/docs/2010_volonteupe_reports_on_consul). Consulté le 15 décembre 2020
- Wallace, W., & Smith, J. (1995). Democracy or technocracy? European integration and the problem of popular consent. *West European Politics*, 18(3), 137-157.
- Wälti, S. (2012). Trust no more? The impact of the crisis on citizens' trust in central banks. *Journal of International Money and Finance*, 31(3), 593-605.
- Waltz, Kenneth N. (1959) *Man, the State, and War: A Theoretical Analysis*. New York: *Columbia University Press*.
- Warren, M. E. (1999). 11 Democratic theory and trust. *Democracy and trust*, 310.
- Weber, M. (1995). *Economie et société, tome 1: Les Catégories de la sociologie*. Agora. *Plon/Presses Pocket, Paris*.
- Weiler, J. H. H., Ulrich R. Haltern, and Franz C. Mayer. (1995). "European democracy and its critique." *West European Politics* 18 (3):4.
- Wessels Bernhard (2005) Roles and orientations of members of parliament in the EU context: Congruence or difference? Europeanisation or not?, *The Journal of Legislative Studies*, 11:3-4, 446-465.
- Winzen, T. (2012). National parliamentary control of European Union affairs: A cross-national and longitudinal comparison. *West European Politics*, 35

## Annexe 1

*Classement des capacités institutionnelles des parlement par pays pour différents auteurs  
(Hörner 2015 ; p29)*

Country	Bergman I	Bergman II	Maurer and Wessels	Raunio	Karlas	Winzen	OPAL
Austria	3 (strong)	4 (strong)	strong	0.67 (moderate)	6.5 (moderate)	1.83(moderate)	0.51(moderate)
Belgium	1 (weak)	11 (weak)	weak	0.17 (weak)	2 (weak)	0.67(weak)	0.24(weak)
Bulgaria	-	-	-	-	3(weak)	2.00 (moderate)	0.41(moderate)
Cyprus	-	-	-	-	2(weak)	0.33(weak)	0.27(weak)
Czech Republic	-	-	-	-	4.5(moderate)	1.83(moderate)	0.58(moderate)
Denmark	3 (strong)	1 (strong)	Strong	0.83 (strong)	8 (strong)	2.67(strong)	0.69(strong)
Estonia	-	-	-	-	8.5(strong)	2.33(strong)	0.67(strong)
Finland	2 (moderate)	2 (strong)	Strong	0.83(strong)	8.5(strong)	2.50(strong)	0.84(strong)
France	1 (weak)	10 (moderate)	Weak	0.33 (weak)	5.5(moderate)	1.17(moderate)	0.55(moderate)
Germany	3 (strong)	5 (strong)	Moderate	0.50(moderate)	7(strong)	2.17(strong)	0.78(strong)
Greece	1 (weak)	15 (weak)	Weak	0.17(weak)	2(weak)	0.83(weak)	0.26(weak)
Hungary	-	-	-	-	7(strong)	2.00(moderate)	0.48(moderate)
Ireland	1 (weak)	9 (moderate)	Weak	0.17(weak)	2(weak)	1.50(moderate)	0.46(moderate)
Italy	1 (weak)	8 (moderate)	Weak	0.17 (weak)	5.5(moderate)	1.67(moderate)	0.46(moderate)
Latvia	-	-	-	-	6.5(moderate)	2.50(strong)	0.53(moderate)
Lithuania	-	-	-	-	8.5(strong)	2.50(strong)	0.73(strong)
Luxembourg	1 (weak)	12 (weak)	Weak	0.17(weak)	3(weak)	0.67(weak)	0.56(moderate)
Malta	-	-	-	-	2.5(weak)	1.50(moderate)	0.46(moderate)
Netherlands	2 (moderate)	7 (moderate)	Moderate	0.50(moderate)	-	1.83(moderate)	0.66(strong)
Poland	-	-	-	-	5(moderate)	2.00(moderate)	0.44(moderate)
Portugal	1 (weak)	13 (weak)	-	0.17(weak)	6.5(moderate)	1.50(moderate)	0.43(moderate)
Romania	-	-	-	-	6 (moderate)	2.33(strong)	0.35(weak)
Slovakia	-	-	-	-	6.5(moderate)	2.50(strong)	0.49(moderate)
Slovenia	-	-	-	-	7.5(strong)	2.00(moderate)	0.60(strong)
Spain	1 (weak)	14 (weak)	Weak	0.17(weak)	2(weak)	0.83(weak)	0.40(moderate)
Sweden	2 (moderate)	3 (strong)	Strong	0.67(strong)	7.5(strong)	1.83(moderate)	0.72(strong)
UK	2 (moderate)	6 (moderate)	Weak	0.33(weak)	4.5(moderate)	1.67(moderate)	0.52(moderate)



## Annexe 2a

*Description des données utilisées pour l'agrégation de l'activité parlementaire (Auel et al 2015a, p23)*

	EU debates in the plenary		Mandates and resolutions	EAC meetings		Reasoned opinions on subsidiarity	Political Dialogue opinions	EAC hearings with PM
	Number (days)	Time (hours)		Number (meetings)	Time (hours)			
EU-27 (40 chambers) <sup>1</sup>	1620	2772	3938	5004	7571	161	1324	251
Standard deviation	35.5	65	119.4	109	153	5.6	82.2	10.1
Unicameral parliament	392	757	2103	1974	3123	57	594	143
Lower chambers of bicameral parliament	687	1347	1050	1611	2467	51	208	99
Upper chambers of bicameral parliament	541	667	896	1641	2376	60	537	91
EU-12	892	1619	1447	2753	3881	86	897	98
EU-15	1138	2021	2507	3174	4513	124	1029	178
EU-NEW	482	751	1442	1830	3058	37	295	73

## Annexe 2b

*Description des données utilisées pour l'agrégation de la capacité institutionnelle (Auel et al 2015a, p15)*

Indicator	Measurement
<i>Access to information</i>	
Access to documents	1 for each category of documents: <i>limité</i> (limited), restricted, confidential/secret/top secret, COREPER docs, Council Working Group docs, briefings, min = 0, max = 6
Explanatory Memorandum	No = 0, yes = 1
Ex ante reports on European Council/Council of Ministers	0 = neither, 0.5 = either European Council or Council, 1 = both
<i>Scrutiny infrastructure</i>	
Type of EAC	0.5 = joint committee with other chamber, 1 = full standing committee Consideration sub-committees: +0.5 if 1 sub-committee, +1 if more than one sub-committee Min = 0.5, Max = 2
Involvement of Standing committees	0 = no systematic involvement, 0.5 = advisory responsibility, 1 = full responsibility (Standing committee multiplier: 1 = no involvement, 2 = advisory responsibility, 3 = full responsibility)
Filter	0 = no 'filter', 0.5 = formal selection procedure, 1 = filter body (committee, sub-committee, administrative unit) Min = 0, max = 1
Parliamentarians involved in scrutiny	Percentage members EAC/whole house, weighted with the Standing Committee multiplier
<i>Oversight</i>	
Binding character (consequences of deviation from parliamentary position)	0 = No consequences, 0.5 = Government has to explain and justify deviation, 1 = Mandate has to be renegotiated
Scrutiny reserve	No = 0, yes = 1
Scope (EU documents or government position)	0 = none, 0.5 = either EU documents or government position, 1 = Both
Ex post reports on European Council/Council of Ministers	0 = neither, 0.5 = either European Council or Council, 1 = both

### Annexe 3

*Modèle alternatif : Influence du contrôle parlementaire sur la confiance envers l'UE- variables agrégées*

	<i>Dependent variable:</i>				
	CONFIANCE_UE				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
contr_parl_tot	0.985 t = -0.145	1.039 t = 0.330	1.055 t = 0.445	0.937 t = -0.837	0.993 t = -0.080
contrib		0.791 t = -1.012			0.955 t = -0.207
controle_corruption			0.881 t = -1.056		0.917 t = -0.753
evol_PIB				1.425*** t = 4.639	1.416*** t = 4.636
age	0.954** t = -2.828	0.954** t = -2.818	0.954** t = -2.814	0.954** t = -2.836	0.954** t = -2.815
genre(2) Femme	0.956 t = -1.621	0.956 t = -1.625	0.956 t = -1.625	0.956 t = -1.617	0.956 t = -1.623
education_16-19	1.169*** t = 3.529	1.169*** t = 3.530	1.169*** t = 3.528	1.166*** t = 3.466	1.166*** t = 3.463
education_20+	1.679*** t = 10.988	1.680*** t = 10.996	1.680*** t = 11.000	1.675*** t = 10.951	1.677*** t = 10.968
education_Etudiant	2.641*** t = 13.397	2.641*** t = 13.401	2.642*** t = 13.403	2.636*** t = 13.374	2.637*** t = 13.384
interet_politique	1.084*** t = 5.461	1.084*** t = 5.461	1.084*** t = 5.456	1.085*** t = 5.512	1.085*** t = 5.507
Constant	0.483*** t = -6.582	0.532*** t = -4.326	0.484*** t = -6.668	0.480*** t = -8.478	0.490*** t = -5.734
Nombre de pays	27	27	27	27	27
Observations	24,541	24,541	24,541	24,541	24,541
Log Likelihood	-15,516.320	-15,515.820	-15,515.780	-15,508.370	-15,507.730
Akaike Inf. Crit.	31,050.640	31,051.640	31,051.550	31,036.740	31,039.450
Bayesian Inf. Crit.	31,123.620	31,132.720	31,132.630	31,117.820	31,136.750

*Note:*

\*p<0.05; \*\*p<0.01; \*\*\*p<0.001

## Annexe 4

*Classement de la capacité institutionnelle et l'activité parlementaire pour chaque chambre représentative de l'UE 27. (Auel et al 2015a, p25-26)*

Chamber	OPAL score institutional strength	OPAL activity score	Chamber
Finland	0.84	0.60	Finland
Germany Bundestag	0.78	0.56	Sweden
Lithuania	0.73	0.39	Denmark
Sweden	0.72	0.34	Portugal
Denmark	0.69	0.34	Germany Bundestag
Estonia	0.67	0.33	Czech Senate
NL Tweede Kamer	0.66	0.30	NL Tweede Kamer
Germany Bundesrat	0.62	0.30	Estonia
Slovenia Chamber	0.60	0.29	Italy Camera
Czech Senate	0.59	0.28	UK House of Lords
Czech Chamber	0.58	0.26	Lithuania
France Senate	0.56	0.25	Italy Senate
France AN	0.55	0.24	Germany Bundesrat
NL Eerste Kamer	0.54	0.23	Spain Congreso
Italy Senate	0.54	0.22	Austria Nationalrat
Latvia	0.53	0.22	Spain Senate
UK House of Commons	0.52	0.21	France AN
Austria Nationalrat	0.51	0.21	Slovakia
Slovakia	0.49	0.19	Slovenia Chamber
Hungary	0.48	0.19	Ireland Dáil 6/2011-
Ireland Senate 6/2011-	0.47	0.18	Belgium Chamber
UK House of Lords	0.47	0.16	Belgium Senate
Italy Camera	0.46	0.16	France Senate
Malta	0.46	0.16	Luxemburg
Ireland Dáil 6/2011-	0.46	0.16	Romania Chamber
Poland Senate	0.45	0.15	Latvia
Austria Bundesrat	0.45	0.15	Ireland Senate 6/2011-
Poland Sejm	0.44	0.14	UK House of Commons
Portugal	0.43	0.14	Poland Sejm
Bulgaria	0.41	0.13	Romania Senate
Spain Congreso	0.40	0.12	Ireland Dáil -6/2011
Luxemburg	0.40	0.10	Bulgaria
Spain Senate	0.39	0.10	Czech Chamber
Romania Chamber	0.35	0.10	Austria Bundesrat
Romania Senate	0.34	0.10	Hungary
Ireland Senate -6/2011	0.33	0.10	Cyprus
Ireland Dáil -6/2011	0.33	0.08	Greece
Cyprus	0.27	0.08	Ireland Senate -6/2011
Greece	0.26	0.07	Poland Senate
Belgium Chamber	0.24	0.07	Malta
Slovenia Senate	0.21	0.06	NL Eerste Kamer
Belgium Senate	0.16	0.03	Slovenia Senate

## Annexe 5

*Tableau descriptif des variables mobilisées*

Variable	Description	Moyenne	Déviations standard	Min	Max
CONFIANCE_PARL	Confiance envers le parlement national : réponses possibles = « plutôt pas confiance » = 0 ; « plutôt confiance » = 1	-	-	0	1
CONFIANCE_UE	Confiance envers l'Union européenne : réponses possibles = « plutôt pas confiance » = 0 ; « plutôt confiance » = 1	-	-	0	1
INTERET_PAYS	Sentiment que les intérêts du pays du répondant sont représentés au niveau européen. Réponses possibles : « tout à fait d'accord » = 3 ; « plutôt d'accord » = 2 ; « plutôt pas d'accord » = 1 ; « pas du tout d'accord » = 0	1.30	0.81	0	3
Controle_parl_tot	Valeur agrégée de la capacité institutionnelle + activité parlementaire. Variable standardisée	0	1	-1.56	2.58
Capa_institu	Capacité institutionnelle ; variable catégorisée en 4 : 0 = faible ; 1 = moyen, 2 = fort ; 3 = très fort	-	-	0	3
Acti_parl	Activité parlementaire ; variable catégorisée en 4 : 0 = faible ; 1 = moyen, 2 = fort ; 3 = très fort	-	-	0	3
Pouvoir_parl	Estimation des pouvoirs des parlements vis-à-vis de l'exécutif. Variable standardisée	0	1	-3.63	1.17
Regime_parlementaire	Estimation régime politique. Régime parlementaire = 1 ou autre = 0	-	-	0	1
Election_proportionnel	Estimation sur le type du système électoral du pays. Proportionnel = 1 ou autre = 0	-	-	0	1
Contrib	Participation au budget européen. Contributeur net = 1 ; bénéficiaire net : 0	-	-	0	1
Contrôle_corruption	Estimation du contrôle de la corruption pour chaque pays	0	1	-1.62	1.68
Evol_PIB	Évolution du taux de PIB entre 2011 et 2012. Variable standardisée	0	1	-2.73	1.77

Age	Age des répondants. Variable standardisée	0	1	-1.81	2.56
Genre	Genre des répondants : 1 = Homme ; 2= Femme	-	-	0	1
Éducation	Nombre d'années d'éducation ; variable catégorisée : 0 = moins de 15 années ; 1= 16-19 années ; 2= plus de 20 années ; 3= encore étudiant	-	-	0	3
Interet_politique	Agrégation sur une échelle de 7 des réponses sur la fréquence des discussions de la politique local ; national ; européenne. Variable standardisée	0	1	-1.41	1.99

## Annexe 6

### Modèles avec catégorisation différentes pour nos variables indépendantes.

#### Catégorisation A)

Ici nous avons conservé notre catégorisation de la capacité parlementaire et pour l'activité parlementaire nous avons fait passer Royaume Uni et Pologne en « Moyen », ce qui nous a contraint à faire également basculer France et Slovaquie en « Fort » afin de rééquilibrer les groupes

	<i>Dependent variable:</i>				
	CONFIANCE_UE				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
capa_institu_moyen	1.366 t = 1.166	1.357 t = 1.109	1.330 t = 1.068	0.952 t = -0.269	0.973 t = -0.151
capa_institu_fort	0.954 t = -0.173	0.956 t = -0.163	0.965 t = -0.132	0.678* t = -2.077	0.675* t = -2.127
capa_institu_tres fort	1.959 t = 1.881	1.957 t = 1.882	2.088* t = 2.025	0.863 t = -0.550	0.930 t = -0.264
act_parl_amoyen	0.812 t = -0.792	0.818 t = -0.731	0.869 t = -0.506	0.571** t = -3.091	0.580** t = -2.854
act_parl_afort	0.623 t = -1.624	0.630 t = -1.480	0.644 t = -1.508	0.624* t = -2.485	0.594** t = -2.597
act_parl_atres fort	0.411* t = -2.306	0.419* t = -2.032	0.463 t = -1.864	0.677 t = -1.482	0.666 t = -1.431
contrib		0.976 t = -0.102			1.194 t = 0.941
controle_corruption			0.913 t = -0.741		0.907 t = -0.979
evol_PIB				1.559*** t = 6.069	1.557*** t = 6.133
age	0.954** t = -2.835	0.954** t = -2.834	0.954** t = -2.827	0.954** t = -2.831	0.954** t = -2.830
genre(2) Femme	0.956 t = -1.629	0.956 t = -1.629	0.956 t = -1.630	0.956 t = -1.626	0.956 t = -1.624
education_16-19	1.168*** t = 3.504	1.168*** t = 3.505	1.168*** t = 3.502	1.167*** t = 3.483	1.166*** t = 3.472
education_20+	1.678*** t = 10.966	1.678*** t = 10.968	1.678*** t = 10.971	1.678*** t = 10.978	1.678*** t = 10.976
education_Etudiant	2.636*** t = 13.372	2.637*** t = 13.374	2.637*** t = 13.375	2.637*** t = 13.380	2.637*** t = 13.377
interet_politique	1.084*** t = 5.442	1.084*** t = 5.442	1.084*** t = 5.440	1.085*** t = 5.491	1.084*** t = 5.483
Constant	0.547** t = -2.604	0.548** t = -2.590	0.513** t = -2.726	0.805 t = -1.300	0.741 t = -1.635
Nombre de pays	27	27	27	27	27
Observations	24,541	24,541	24,541	24,541	24,541
Log Likelihood	-15,513.230	-15,513.220	-15,512.950	-15,501.550	-15,500.980
Akaike Inf. Crit.	31,054.450	31,056.440	31,055.910	31,033.100	31,035.970
Bayesian Inf. Crit.	31,167.960	31,178.060	31,177.530	31,154.720	31,173.800

Note:

\*p<0.05; \*\*p<0.01; \*\*\*p<0.001

## Catégorisation B)

Ici nous avons souhaité observer la relation lorsque dans l'activité parlementaire on catégorise seulement la Suède, Finlande et Danemark en « Très fort »

	<i>Dependent variable:</i>				
	CONFIANCE_UE				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
capa_institu_moyen	1.263 t = 0.888	1.235 t = 0.800	1.233 t = 0.819	0.945 t = -0.282	0.942 t = -0.310
capa_institu_fort	0.868 t = -0.525	0.889 t = -0.432	0.897 t = -0.415	0.632* t = -2.215	0.646* t = -2.166
capa_institu_tres fort	1.985 t = 1.786	1.975 t = 1.784	2.175* t = 2.051	0.859 t = -0.463	0.959 t = -0.129
act_parl_amoyen	1.041 t = 0.164	1.069 t = 0.268	1.105 t = 0.413	0.829 t = -1.020	0.867 t = -0.786
act_parl_afort	0.568 t = -1.895	0.598 t = -1.658	0.599 t = -1.752	0.763 t = -1.199	0.773 t = -1.140
act_parl_atres fort	0.488 t = -1.512	0.547 t = -1.170	0.612 t = -0.996	0.920 t = -0.225	1.054 t = 0.138
contrib		0.880 t = -0.556			1.090 t = 0.428
controle_corruption			0.859 t = -1.294		0.860 t = -1.427
evol_PIB				1.485*** t = 4.891	1.474*** t = 4.986
age	0.954** t = -2.854	0.954** t = -2.849	0.954** t = -2.843	0.953** t = -2.869	0.953** t = -2.855
genre(2) Femme	0.956 t = -1.624	0.956 t = -1.625	0.956 t = -1.626	0.956 t = -1.617	0.956 t = -1.620
education_16-19	1.167*** t = 3.491	1.167*** t = 3.492	1.167*** t = 3.483	1.166*** t = 3.462	1.165*** t = 3.443
education_20+	1.675*** t = 10.936	1.676*** t = 10.940	1.676*** t = 10.939	1.673*** t = 10.908	1.673*** t = 10.907
education_Etudiant	2.634*** t = 13.358	2.634*** t = 13.360	2.634*** t = 13.359	2.632*** t = 13.349	2.631*** t = 13.347
interet_politique	1.084*** t = 5.460	1.084*** t = 5.460	1.084*** t = 5.452	1.085*** t = 5.523	1.085*** t = 5.512
Constant	0.498** t = -3.077	0.507** t = -2.985	0.458*** t = -3.405	0.651* t = -2.440	0.589** t = -2.829
Nombre de pays	27	27	27	27	27
Observations	24,541	24,541	24,541	24,541	24,541
Log Likelihood	-15,513.510	-15,513.360	-15,512.700	-15,504.910	-15,503.800
Akaike Inf. Crit.	31,055.030	31,056.720	31,055.400	31,039.820	31,041.600
Bayesian Inf. Crit.	31,168.540	31,178.340	31,177.020	31,161.440	31,179.440

*Note:*

\*p<0.05; \*\*p<0.01; \*\*\*p<0.001



## Annexe 7

### Matrice niveau national

	age	genre_2	educ	pol_int	control_parl_tot	pouvoir_parl	reg_parl	elec_prop	evol_PIB
age	1.000								
genre_2	0.028***	1.000							
educ	-0.436***	-0.030***	1.000						
pol_int	0.095***	-0.106***	0.091***	1.000					
control_parl_tot	0.122***	-0.005	0.128***	0.090***	1.000				
pouvoir_parl	0.039***	0.001	0.025***	0.080***	0.202***	1.000			
reg_parl	0.050***	-0.014*	0.030***	0.079***	0.112***	0.557***	1.000		
elec_prop	-0.005	-0.005	0.056***	0.072***	0.141***	-0.116***	0.140***	1.000	
evol_PIB	-0.005	0.010	0.117***	-0.052***	0.127***	0.186***	-0.149***	-0.272***	1.000

### Matrice niveau européen

	age	genre_2	educ	pol_int	capaci_cate	act_parl_cate	contrib	controle_corruption	evol_PIB
age	1.000								
genre_2	0.029***	1.000							
educ	-0.439***	-0.034***	1.000						
pol_int	0.095***	-0.106***	0.091***	1.000					
capaci_cate	0.084***	-0.002	0.128***	0.080***	1.000				
act_parl_cate	0.088***	-0.021***	0.049***	0.060***	0.583***	1.000			
contrib	0.101***	-0.033***	0.068***	0.054***	0.439***	0.467***	1.000		
controle_corruption	0.112***	-0.029***	0.109***	0.040***	0.533***	0.537***	0.720***	1.000	
evol_PIB	0.004	0.016**	0.096***	-0.059***	0.342***	-0.010	0.011	0.036***	1.000